

Publication trimestrielle

N°41 Octobre - Décembre 2009

N° ISSN 1607-2987

ENJEUX

Bulletin d'Analyses Géopolitiques pour l'Afrique Centrale

5 000 F cfa



50 ans d'indépendance en Afrique : vues d'Afrique centrale

FPAE

Fondation Paul ANGO ELA de géopolitique en Afrique Centrale

B.P. 164 Yaoundé - Cameroun - Tél : (237) 22 23 39 01 / 22 22 31 49

E-mail : coordo.fpae@yahoo.fr - site : www.fpae.net

ENJEUX

Bulletin Trimestriel
d'Analyses Géopolitiques pour l'Afrique Centrale

Récépissé n°00015/RDDJ/J06/BASC
Publication de la Fondation Paul ANGO ELA de
géopolitique en Afrique centrale
Association régie par la loi n° 90/053 du 19/12/1990
BP: 164 yaoundé - CAMEROUN
Tél/Fax : (237) 22 23 39 01 Tél : 22 22 31 49
E-mail: coordo.fpae@yahoo.fr
Site Web: www.fpae.net

Directrice de la publication : Kalliopi ANGO ELA

Conseil scientifique

- David ABOUEM à TCHOYI, Consultant Sénior (Cameroun)
- William ETEKI MBOUMOUA, Président de la Croix Rouge Camerounaise, Ancien SG OUA (Cameroun)
- Maurice KAMTO, Université de Yaoundé II (Cameroun) en congés
- Marc Louis ROPIVIA, CERGEP, Université Omar Bongo (Gabon)

Rédacteur-en-chef : Mathias Eric OWONA NGUINI,
socio-politiste (Cameroun)

Comité scientifique

- Stéphane AKOA, Politiste (Cameroun)
- Patrice BIGOMBE LOGO, Politiste (Cameroun)
- Fred EBOKO, Socio-politologue (France)
- Marie Josée ESSI, Anthropologue (Cameroun)
- Jean Lucien EWANGUE, Journaliste principal (Cameroun) en congés
- Séraphin Magloire FOUA, Economiste (Cameroun) en congés
- Olivier IYEBI MANDJEK, Géographe (Cameroun)
- Narcisse Lambert MBARGA, Ingénieur des Eaux et Forêts (Cameroun)
- François Hervé MOUDOUROU, Internationaliste (Cameroun) en congés
- Samuel NDEMBOU, géographe (Cameroun)
- François Colin NKOA, Economiste (Cameroun)
- Joseph Vincent NTUDA EBODE, Politologue (Cameroun)
- Alain Didier OLINGA, Juriste (Cameroun)
- Joseph OWONA NTSAMA, Historien (Cameroun)
- Jean Bosco OYONO, Logisticien (Cameroun)
- Guy ROSSANTANGA-RIGNAULT, Juriste (Gabon)
- Muriel SAME EKOBO, géographe (Cameroun)
- Joseph TONDA, Socio-Anthropologue (Gabon)

Abonnements :
Adèle NGO MBOUA

Photographies :
Stéphane AKOA

Cartographie
Jean Claude EDJO'O

Edité par : DIFFUSION Yaoundé-Cameroun

AVERTISSEMENT

Les opinions exprimées dans les articles n'engagent que leurs auteurs.
Ces articles ne peuvent être reproduits sans autorisation préalable de la FPAE

SOMMAIRE

3 TRANSVERSALE

Golfe de Guinée : les normes d'un nouveau discours entre le Cameroun et l'Union européenne

par Joseph OWONA NTSAMA

5 OUVERTURE

Cinquantenaire des Afriques : bilan et perspectives en Afrique centrale et au-delà (une évaluation critique et/ou reconstructive) Par Mathias Eric OWONA NGUINI

7 DOSSIER

• 50 ans de Politique Economique en Afrique Centrale : une analyse rétrospective et prospective

par Désiré AVOM

12 • La question de l'Etat de droit en Afrique après 50 ans d'indépendance

par Marcelin NGUELE ABADA

18 • La crise 50 ans après les indépendances : Vers une Afrique centrale des démocraties matrimoniales ?

par Patrice MOUNDOUNGA MOUITY

32 • Le jeu politique en Afrique centrale : la dialectique historique entre centralisme et clientélisme

par Alawadi ZELAO

40 • Les décolonisations subsahariennes : à la conquête de la deuxième indépendance

par Georges COURADE

49 • Cinquantenaire des (in)dépendances africaines : un inventaire critique

par André YINDA

52 • Contribution des ressources naturelles au développement économique du Cameroun indépendant : Bilan et perspectives

par François Colin NKOA

61 • Trajectoires historiques de la lutte contre la tuberculose, 50 ans après

par Joseph OWONA NTSAMA

70 • L'Afrique centrale éclatée : analyse historique du cinquantenaire de construction inachevée de l'unité nationale au Tchad et au Cameroun (1960-2010)

Par Alphonse Zozime TAMEKAMTA

77 TENDANCES

• Piraterie maritime : Vers une « somalisation » des côtes camerounaises ?

par Rose Gisèle NDO'O

79 • L'évolution politique du Cameroun :

essai de systématisation par Joseph OWONA NTSAMA

• Omar Bongo Ondimba, le diplomate africain

par Joseph OWONA NTSAMA

81 PRISME

• Copier le modèle des économies émergentes

par Stéphane AKOA

Golfe de Guinée : les normes d'un nouveau discours entre le Cameroun et l'union européenne

Par **Joseph OWONA NTSAMA**, Historien, FPAE (Cameroun)

Principe

La question de la sécurité est l'enjeu fondamental de la stabilité politique de toute la sous région d'Afrique centrale, et précisément de la zone que recouvre géopolitiquement la zone dite « golfe de Guinée ». C'est pourquoi le développement de cette partie de l'Afrique central dépend nécessairement de la capacité de toutes les parties prenantes notamment les différents états constitutifs de cette région et leurs partenaires bilatéraux et multilatéraux, à penser prospectivement et ce de manière continue et surtout concertée, aux voies et moyens mobilisables pour sa préservation et son bien-être. Cette préoccupation est devenue davantage un point cardinal dans la réflexion relative à la dynamique des politiques transfrontalières, à la sécurisation des richesses du sol, sous-sol et des berges maritimes et la préservation et à la circulation des biens et des personnes physiques. En dehors des traditionnelles réunions bilatérales pérennes de concertation entre différents états de la sous région du golfe de Guinée comme c'est régulièrement le cas entre le Cameroun et la République Centrafricaine (RCA), la coopération multilatérale par le biais du partenaire qu'est l'Union Européenne (Ue), vient à travers une session spéciale (13/09) avec le Cameroun de redéfinir les normes d'un « dialogue politique structuré » conformément à la philosophie inhérente à l'Accord de Cotonou qui induit le partage d'informations stratégiques et surtout la compréhension mutuelle et approfondie des problématiques qui fédèreraient des partenaires autour d'une sorte d'idéal-type à la Weber concernant leurs rapports mutuels. Désormais, l'Union Européenne traitera de manière spécifique avec un pays de la sous région des différents aspects des questions de sécurité dans le golfe de Guinée.

Innovations

La démarche de l'Union Européenne est ici motivée pour des raisons évidentes du poids politique et géostratégique réel que représente le Cameroun dans le golfe de Guinée, ce qui lui confère de fait un leadership que les responsables en charge de sa diplomatie et de son image de marque, s'attellent à soigner ce d'autant plus que de gros projets structurants (par exemple le projet d'exploitation de la bauxite de Minim-Martap et Ngaoundal avec un coût estimatif de 6.000 millions de dollars Us, celui de l'aluminerie de Kribi avec un coût

estimatif, pour sa première phase, de 5.000 dollars Us ou de l'extension de l'aluminerie d'Edéa dont le coût estimatif s'élève à 1.800 dollars Us, pour ne parler que de ceux dont les promoteurs présentent les plus grandes surfaces financières d'investissement à savoir et respectivement Dubai Aluminium, Hildalco Industries, Hydromine et bien sûr l'Etat camerounais ; Rio Tinto Alcan, Etat du Cameroun ; Rio Tinto Alcan, Etat du Cameroun [Ministère des finances & Société nationale d'investissements]) vont finir par transformer le paysage industriel du Cameroun. Et relancer plus que jamais les questions de sécurité liées aussi bien à la préservation de ces initiatives formellement acquises (pour les projets notamment en cours de lancement) que pour celles en devenir. L'innovation de ce nouveau type de dialogue entre les deux parties prenantes dans la gestion prospective de la sécurité dans le golfe de Guinée se décline désormais au moins en deux points essentiels, notamment l'intervention et la prévention. C'est donc sur aspects spécifiques que l'Union Européenne devra faire valoir son expertise pour soutenir les efforts du Cameroun et, partant, ceux de l'ensemble des pays de la sous région. Il s'agit respectivement :

1-du renforcement d'une plate forme concertée relative à la surveillance stratégique et au système de sécurisation du golfe de Guinée désormais point focal des convoitises des multinationales à cause de ses ressources pétrolières, en dehors des concertations qui se font déjà régulièrement entre le Cameroun et d'autres pays de la sous région comme la RCA ;

2-du renforcement de la coopération militaire qui se fait institutionnellement par l'entremise du Centre de coordination régionale pour la sécurité maritime de l'Afrique centrale (Cresmac).

Ces deux axes de concertation pour le Cameroun seront donc désormais renforcés par l'expertise de l'Union Européenne. Ce qui renforce utilement la coopération bilatérale tout en sécurisant un agrégat, le golfe de Guinée, dont l'avenir dépendra de la capacité des dirigeants politiques des pays qui le constituent, à demeurer sereins vis-à-vis des convoitises de toutes sortes dont il est l'objet aujourd'hui.

Octobre 2010 : Publication d'Enjeux n° 40 «La République centrafricaine à la croisée des chemins», numéro spécial.

Octobre 2010 : Publication de Conjoncturis N° 23, consacré à «Le Cameroun et les réformes de la CEMAC».

04 au 06 novembre 2010 : Journée de l'étudiant, 3 journées de consultation gratuite d'ouvrages au centre de documentation de la FPAE pour les étudiants.

Novembre 2010 : Publication d'Enjeux n° 41 sur le thème «50 ans d'indépendance» en Afrique centrale.

04 décembre 2010 : Remise du prix du meilleur lecteur, dans les catégories consultation occasionnelle, abonnement mensuel et abonnement annuel pour la période octobre-novembre 2010.

04 décembre 2010 : Journée Portes-ouvertes de 10h à 14h. Débat prévu à 11h. Les prix des meilleurs lecteurs seront remis à cette occasion.

Janvier 2011 : Publication d'Enjeux n° 42 sur le thème «Les intérêts étrangers» en Afrique centrale.



Cinquantenaire des Afriques : bilan et perspectives en Afrique centrale et au-delà (une évaluation critique et/ou reconstructive)

Par **Mathias Eric Owona Nguini**, sociopolitiste FPAE (Cameroun)

A l'occasion du Cinquantenaire de nombre d'Etats d'Afrique, une évaluation globale de la gestion gouvernante et dirigeante des sociétés étatiques d'Afrique centrale peut effectivement être envisagée. Cette mise en bilan est à opérer avec sérieux et froideur pour cerner les contours des performances de gouvernance, de management, de croissance et de développement des Etats d'Afrique, surtout en Afrique centrale. Le présent dossier esquisse dans une perspective systémique et stratégique, un bilan de la performance de gouvernance et de développement des formations sociales étatiques d'Afrique centrale, compte tenu de leurs capacités et contraintes géopolitiques-sociopolitiques et géo-économiques-socio économiques. Il s'agit alors en s'appuyant sur des repères multidisciplinaires et/ou interdisciplinaires de faire une évaluation pertinente des 50 ans de gestion souveraine, sociétale et systémique en Afrique centrale.

Le premier article du dossier intitulé « 50 ans de politique économique en Afrique centrale : une analyse rétrospective et prospective » est écrit par un économiste reconnu **Désiré AVOM**. Il s'agit d'une remarquable mise en perspective théorico-analytique et historico-pragmatique de la conduite des politiques économiques. L'auteur use de sa maîtrise pour faire « le bien des 50 ans de développement » et également pour opérer « un exercice de prospection sur les 50 ans prochaines années ». Dans cette optique, l'auteur s'appuie sur une stylisation historico-institutionnelle des faits économiques notant particulièrement les contraintes dues à « la forte dépendance aux matières premières, la déconnexion au commerce international et une pauvreté plus forte ». L'auteur en appelle alors à la mise en perspective d'une « économie politique des biens publics ».

Le deuxième article du dossier est intitulé « La question de l'Etat de droit en Afrique après 50 ans d'indépendance » est écrit par un juriste établi, **Marcellin NGUELE ABADA**. L'auteur s'attache à faire une évaluation critique des politiques institutionnelles et normatives de construction de « l'organisation de l'Etat et du droit de l'Etat ». L'auteur souligne fortement les « vicissitudes de l'Etat de droit dans le constitutionnalisme africain post-indépendance », en insistant « sur les déconvenues de l'Etat de droit ». Dans ce texte qui fait une évaluation s'appliquant à l'ensemble de l'Afrique et non seulement à l'Afrique centrale, l'auteur s'attache aussi à examiner les phénomènes

de « revitalisation de l'Etat de droit » en examinant comment s'ouvrent des espaces « d'amélioration du droit de l'Etat en Afrique ».

Le troisième article du dossier écrit par le politiste gabonais **Patrice MOUNDOUNGA MOUITY** est intitulé « 50 ans après les indépendances : vers une Afrique Centrale des démocraties matrimoniales », examine le parcours politico-gouvernant des sociétés étatiques en Afrique centrale dans une perspective d'analyse sociale critique. Ainsi, cet auteur met en évidence les contraintes et les poids politico-managériaux pesant sur la « temporalité politique post-indépendance » signalant les biais gouvernants favorisés par « la personnalisation du pouvoir » et le « néopatrimonialisme ». Le politiste gabonais s'attache en particulier à démonter les ressorts pratiques et stratégiques de la politique de « patrimonialisation des ressources de l'Etat » telle que traduite dans les formes de « la démocratie matrimoniale » existantes en Afrique centrale. L'auteur s'attache alors à voir comment certains Etats d'Afrique centrale tels que le Gabon et le Congo sont engagés dans des cycles gouvernants ou « la démocratie matrimoniale » interagit avec « la construction monarchique de la politique africaine » et s'exprime fortement avec « l'institution d'une stratégie matrimoniale dynastique d'exercice du pouvoir suprême ».

Le quatrième article du dossier intitulé « le jeu politique en Afrique centrale : la dialectique historique entre centralisme et clientélisme » est écrit par le socio-politiste **ALAWADI ZELAO**. L'auteur s'y attache à examiner le cours politique des Etats d'Afrique centrale, en mettant en lumière la genèse historique et organique de cette évolution à travers le jeu de la « dynamique unitaire ». L'auteur souligne alors comment les stratégies gouvernantes et institutionnelles des Etats d'Afrique centrale ont donné lieu à des combinaisons politiques entre « synthèse unitaire » et « centralisme ». L'auteur analyse aussi comment « la conduite politique des classes dirigeantes » convient à une mise en tension des « pôles » et « l'équilibre régional » et de « l'idéologie unitaire » ; ce qui met en évidence les tensions dialectiques entre clientélisme et centralisme. L'auteur s'interroge enfin sur la viabilité politico-managériale et politico-stratégique de ce « clientélisme d'Etat » qu'est l'équilibre régional, relativisant sa capacité à assurer efficacement « le vivre-ensemble » dans les « Etats multi-ethniques » qui prévalent en Afrique centrale.

Le cinquième article du dossier intitulé « La décoloni-

sation subsaharienne : à la conquête de l'indépendance » est le deuxième écrit par **Georges COURADE**. Il s'agit d'une mise en perspective historique qui examine le parcours politico-étatique des sociétés africaines en soulignant initialement les limites gouvernantes et institutionnelles liées à « des procédures d'accession à l'indépendance formelle volontairement improvisées ». L'auteur souligne ainsi les dynamiques historico-politiques de continuité qui consacrent « la postcolonie héritière de la colonie » (1960-1994). Le propos de l'auteur s'achève sur un constat de réalisme stratégique et structurel désabusé, constat conscient des déficits des Etats d'Afrique toujours engagés dans « la marche chaotique vers la souveraineté réelle ».

Le sixième article intitulé « Cinquantième des (in)dépendances africaines : un inventaire critique » est écrit par le chercheur-philosophe **André YINDA YINDA** qui y fait une évaluation critique du parcours des Etats d'Afrique, débordant aussi le strict cadre géopolitique de l'Afrique centrale. En opérant cette évaluation philosophique de la trajectoire politique des Etats d'Afrique, l'auteur entend souligner les limites « de l'autodétermination comme projet politique », telle qu'elle s'est expérimentée dans les expériences africaines. Il est aussi question sur un mode philosophico-sarcastique et philosophico-ironique de faire « le bilan d'une bâtardise » en soulignant la « dépendance » nationale et « la dépendance internationale » qui ont conduit à la compromission politique, économique, financière et stratégique des expressions africaines du « pouvoir d'Etat ». Dans cette évaluation fort sévère du parcours institutionnel et gouvernant des Etats d'Afrique, l'auteur s'appuyant sur un froid réalisme diplomatique-stratégique considère que « l'indépendance africaine est une agréable fiction ».

Le septième article du dossier intitulé « Contribution des ressources naturelles au développement économique au Cameroun indépendant : Bilan et perspectives » est écrit par un économiste confirmé **François COLIN NKOA**. Il s'attèle à faire une évaluation historico-analytique et historico-institutionnelle du management politico-économique des ressources naturelles au Cameroun, soulignant d'entrée de jeu « le potentiel du Cameroun » en la matière. Cet auteur s'attache ensuite à faire un bilan rétrospectif des « performances du secteur des ressources naturelles au Cameroun depuis l'indépendance ». Usant de son expertise d'analyste-économiste, François NKOA souligne « l'échec relatif de la politique de diversification de l'économie camerounaise » avant d'évaluer la pertinence « réformes institutionnelles dans le secteur des ressources naturelles depuis la fin des années 1990 ».

Joseph OWONA NTSAMA, doctorant en histoire, écrit le huitième article du dossier intitulé « Trajectoires historiques de la lutte contre la tuberculose,

50 ans après ». Cet auteur propose alors une lecture historique des politiques antituberculose telles que pratiquées en Afrique centrale, indiquant la place de « l'action institutionnelle » et examinant l'évolution de l'OCEAC (Organisation de Coordination de la Lutte contre les Grandes Endémies en Afrique centrale) au PNLT (Programme Nationale de Lutte contre la Tuberculose). Ce faisant, à partir de ce regard d'histoire appliqué à l'action sanitaire contre la tuberculose au Cameroun, l'auteur s'intéresse à une évaluation critique de la « réponses bio-médicale » apportée en termes de programmes dans la lutte contre cette endémie. L'auteur souligne alors de manière critique les évolutions institutionnelles et opérationnelles qui lui semblent contraire à l'action anti-tuberculose. C'est ainsi qu'il s'interroge pour saisir si « la tuberculose » est une « affection désormais prise en otage par le SIDA ».

Le neuvième article du dossier est intitulé « analyse historique du cinquantième de construction inachevée de l'unité nationale au Tchad et au Cameroun (1960-2010) », est écrit par le doctorant en histoire **Alphonse Zozime TAMEKAMTA**. Il s'agit d'une mise en perspective historique de l'évolution politico-étatique du Cameroun et du Tchad. L'auteur souligne d'abord comment s'opère le passage de « l'euphorie des indépendances » à « l'obsession de la réconciliation nationale (1960-1972) », avant que d'examiner comment la mise en question des cadres étatiques de centralisation politique des Etats conduit à des « schémas de rupture » (1972-1990). L'auteur conclut en examinant comment « l'ouverture démocratique de la décennie 1990 » contribue à inaugurer une ère de déconstruction du « discours d'union » et instaure « l'âge d'or de la négation du discours officiel de construction nationale » (1990-2010).

Le présent dossier a ouvert les pistes rétrospectives et/ou prospectives d'une évaluation systématique et systématique des parcours institutionnels, gouvernants, managériaux et stratégiques dans les sociétés d'Afrique, en oscillant entre une « optique africain-continentale » et une « optique sous-régionale d'Afrique centrale ». En croisant des regards disciplinaires, venus de différents horizons, il s'est agi d'enrichir le regard évaluateur sur le cinquantième des « Afriques ». La tendance dominante de ces évaluations correspond à un examen macroscopique critique de la dynamique nationale, internationale ou sous-régionale, des performances des Etats d'Afrique. Au final, il apparaît que de nombreux défis politiques, économiques, stratégiques, techniques, géopolitiques et géo-économiques restent à relever. Les Etats d'Afrique se doivent d'apprécier avec froideur et justice leur évolution au cours des 50 ans passés, pour mieux positionner leurs stratégies de (re)construction pour les 50 ans à venir.

50 ans de Politique Economique en Afrique Centrale : une analyse rétrospective et prospective

Par **Désiré AVOM**, Université de Yaoundé II-Soa (Cameroun)

Les pays de l'Afrique centrale comme la plupart des pays d'Afrique noire francophone célèbrent tout au long de l'année 2010, 50 années d'indépendance du moins, leur admission à la reconnaissance internationale comme Etat. Alors que le volet festif semble prendre le dessus dans les programmes, il convient de saluer à sa juste valeur l'initiative de la Fondation Paul Ango Ela de s'interroger sur la réalité économique, sociale et politique de l'Afrique Centrale 50 années après les indépendances afin de dégager les perspectives.

Il convient de relever que sur le plan économique cinquante ans correspond en générale à la période moyenne de déroulement d'un cycle long, ce que les économistes appellent le cycle de Kondratieff du nom de l'économiste soviétique qui avait émis l'idée que l'évolution économique, loin d'être linéaire, verrait se succéder des phases d'expansion et de dépression longues, dont chacune durerait approximativement un quart de siècle. Le cycle est alors identifié par l'existence d'un sentier de croissance à un rythme soutenu et la présence de fluctuations importantes de l'activité autour de ce sentier. En effet, on observe généralement des successions plus ou moins régulières de phases d'expansion et des phases de récession, allant respectivement d'un creux à un pic et d'un pic à un creux par le fait que l'économie connaît, au cours de la période des mutations et bouleversements importants. Le cycle se caractérise aussi par de profondes mutations des structures et les évolutions économiques.

Notre contribution participe modestement à ce bilan et s'articule autour de deux parties. L'observation graphique des trajectoires de croissance des pays de l'Afrique Centrale montre des évolutions différenciées et par conséquent non synchronisées avec des points de rupture différents d'un pays à l'autre (conséquence des chocs exogènes et endogènes) à différent d'un pays à l'autre, ce qui rend difficile une analyse globale. L'objectif de cette contribution est d'apprécier l'effet de cette croissance sur le développement économique et social. La suite de cette contribution est organisée de la manière suivante. Dans une première partie nous faisons le bilan des 50 ans de développement. Nous montrons à partir d'un certain nombre d'indicateur que globalement ce bilan est très peu élogieux. Dans la deuxième partie nous faisons un exercice de prospection sur les 50 ans prochaines années en identifiant les mesures de politique économique qu'il faudrait mettre en place pour modifier la trajectoire actuelle. Il s'agit des mutations économiques peuvent faire évoluer les rapports de forces actuelles.

Les économies de l'Afrique Centrale 50 années après

les indépendances : des progrès très en deçà des potentialités

Les économies de l'Afrique Centrale 50 ans après sont caractérisées par un certain nombre de faits stylisés qu'il convient de relever quelques uns. Il s'agit de la forte dépendance aux matières premières, de la déconnexion au commerce international et d'une pauvreté plus forte.

Une dépendance croissante aux matières premières

L'Afrique au Sud du Sahara est une région généralement très dépendante de l'exploitation et de la commercialisation des produits de base. Parmi les pays africains, ceux de l'Afrique centrale apparaissent comme les plus dépendants. En effet, la moyenne simple de l'indicateur de dépendance agrégé pour les dix pays de la sous-région dépasse 85% au cours de la période 2000-2006. A titre de comparaison, ce niveau de dépendance est significativement au-dessus de celui observé en Afrique subsaharienne avec 65% du total des exportations, en Amérique Latine avec environ 42%, et en Asie de l'Est et du Sud avec moins de 20%. Alors qu'au début des années 1960 le niveau de dépendance des pays de l'Afrique centrale était bien au-dessus de celui de ces différentes régions. Seuls les pays du Moyen-Orient et ceux de l'Afrique du Nord se situent à un niveau comparable, avec 80%. Les hydrocarbures, le pétrole en première place, sont prépondérants dans six pays (Angola, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, Tchad). Cependant, les niveaux de dépendance diffèrent d'un pays à l'autre : environ 50% au Cameroun et 96%-97% en Angola et en Guinée Equatoriale. Par contre, pour les quatre autres pays, les produits alimentaires et la boisson représentent la presque totalité des exportations du Burundi et de Sao Tomé et Principe, alors que la RCA dépend surtout des produits agricoles bruts, tandis qu'en RDC, les hydrocarbures et les métaux ont plus ou moins le même poids autour de 24%. La fragmentation du continent en plusieurs pays a été plutôt favorable aux pays de la sous région en matière de dotations naturelles avec une très forte concentration géographique des ressources naturelles faisant de certains de ces pays un scandale géologique. D'ailleurs, la classification des pays proposée par Collier (2008) selon qu'ils sont riches en ressources enclavés, ou côtiers met cinq pays de l'Afrique Centrale en tête. Il s'agit de la Guinée Equatoriale, l'Angola, le Congo le Gabon et le Tchad dont les exportations de carburant Minerais et métaux en pourcentage du PIB représentent respectivement 93,92%, 72,16%, 71,46%,

55,90% et 44,47%. Pourtant les économies des pays industrialisés et plus récemment celles des pays émergents ont substantiellement réduit leur dépendance aux matières premières, particulièrement le pétrole par rapport aux années 1970. Plus important encore, elle représente la deuxième forêt tropicale du monde après l'Amazonie.

Le plus mauvais environnement des affaires au monde

En ce qui concerne le climat des affaires, l'Afrique Centrale est généralement considérée comme l'une des régions du monde les moins attractives pour les investisseurs (étrangers et domestiques) en raison du manque d'infrastructure et du capital humain. L'Afrique Centrale est encore pénalisée par un important déficit en infrastructure de transport et les pays enclavés comme le Tchad qui dépendent essentiellement du transport routier pour accéder au marché international et pour les mouvements de population dans l'espace communautaire. La région compte en son sein quatre pays enclavés ou semi-enclavés et deux pays insulaires ou semi-insulaires. Pour ces pays les coûts en transport en transit semi-Etats peut s'élever à 70% du prix de revient des marchandises. Seules deux liaisons inter-Etats sur les quatorze identifiées sont entièrement bitumées. Les indicateurs de facilité des affaires (Doing Business) développés par la Banque Mondiale malgré les faibles progrès place la sous-région parmi les 20 derniers du monde avec deux pays (la RCA et la RDC) qui sont tout simplement classés derniers avec une position moyenne de 170 sur un total de 183. L'indice de liberté économique (Economic Freedom of the World) produit par le Fraser Institute situe sept pays de la sous-région parmi les 10 derniers au monde, et la position moyenne occupée par les économies de l'Afrique Centrale dans le rang est 132 sur un total de 142. Les indicateurs de qualité de la gouvernance économique et institutionnelle (World Governance Indicators) montrent qu'en moyenne, les pays de l'Afrique Centrale sont bien en dessous de la moyenne de l'Afrique Subsaharienne en ce qui concerne le contrôle de la corruption (sur une échelle entre -2,5 et +2,5, la moyenne pour la sous-région est -1,079 alors que la moyenne pour l'ASS est -0,65), la qualité du cadre réglementaire (une moyenne de -1,075 pour l'Afrique Centrale contre -0,75 pour l'ASS) et l'effectivité du gouvernement (une moyenne de -1,19 pour l'Afrique Centrale contre -0,77 pour l'ASS). En ligne avec la multi dimensionnalité de la notion de climat des affaires, les indicateurs mentionnés ci-dessus tiennent compte de plusieurs aspects de l'environnement institutionnel, politique et économique d'un pays. Pourtant, quelques domaines spécifiques dans lesquels les pays de l'Afrique Centrale sembleraient être particulièrement en retard par rapport au reste du monde, et qui nécessiteraient donc des interventions prioritaires, peuvent être identifiés. D'abord, la sous-région se caracté-

térise par une mauvaise qualité du système légal, ce qui se traduit par un niveau faible de protection des droits de propriété et de grandes difficultés à faire respecter les contrats. Un autre domaine dans lequel l'Afrique Centrale est très en retard est celui de la corruption. Nous pouvons également citer la faiblesse dans la législation du marché du travail.

Une mauvaise insertion dans le commerce international

Une des tendances majeures du commerce international au cours de cinquante dernières années est la forte marginalisation de l'Afrique dans les échanges internationaux. En effet, les pays africains ont connu une baisse continue de leur part dans les échanges internationaux du fait d'une longue dépression économique dans les années 1980 et 1990. Ainsi, la part du continent africain est passée d'environ 6% dans les années 1960 à 2,873% en 2007. L'Afrique centrale a mieux résisté à ce déclin et même vu sa part atteindre 1,084% en 2007. En revanche sa part dans les importations mondiales a baissé progressivement et a atteint 0,174% en 2007. Il convient de relever que l'augmentation de la part de l'Afrique centrale s'explique par la progression de deux pays l'Angola et la Guinée Equatoriale en raison de l'exploitation pétrolière. Cette marginalisation s'explique par d'importants changements structurels intervenus dans le commerce international donc trois nous paraissent très pertinents : (i) le recul sans précédent des industries extractives et des produits agricole fait que l'image du commerce mondial à la fin du XXème siècle est l'inverse de ce qu'elle était jusque dans les années 1960 où les produits primaires dominaient les échanges internationaux en raison de la dématérialisation, la substitution croissante de nouveaux aux matières naturelles minérales ou agricoles ; (ii) les produits manufacturés connaissent une croissance soutenue et régulière par rapport aux autres produits : leur part représente désormais près de 80% du commerce mondial tous les produits confondus contre seulement un tiers au début du XXème siècle ; (iii) le développement du commerce des services pourtant considérés comme non échangeables par nature important. Ils représentent désormais 25% du commerce mondial de marchandises. En particulier, les services commerciaux représentent un quart des échanges de services et le tourisme (voyages) près d'un tiers. Globalement, ce sont les nouveaux services financiers, les assurances et la banque qui progressent le plus vite dans les échanges internationaux.

Faible niveau de développement humain

Selon les données disponibles la pauvreté et le développement humain sont parmi les plus faibles du monde. En effet, en moyenne, la pauvreté est élevée en Afrique

Région	Exportations en pourcentage du mondial										
	1980	1985	1990	1995	2000	2002	2003	2004	2005	2006	2007
MONDE	100.000	100.000	100.000	100.000	100.000	100.000	100.000	100.000	100.000	100.000	100.000
Economies en Développement	29,406	25,362	24,253	27,625	31,853	31,77	32,153	33,73	36,047	37,275	37,519
Economies en Transition	4,204	4,973	3,412	2,357	2,393	2,51	2,739	3,071	3,429	3,718	3,858
Economies Développées	66,39	69,665	72,335	70,018	65,754	65,721	65,109	63,199	60,524	59,007	58,623
Économies en développement :											
Afrique	5,855	4,181	3,075	2,083	2,371	2,245	2,363	2,525	2,893	2,97	2,873
CEEAC	0,440	0,417	0,340	0,223	0,266	0,283	0,293	0,346	0,475	1,034	1,084
Burundi	0,003	0,006	0,002	0,002	0,001	0	0	0,001	0,001	0,517	0,542
Angola	0,094	0,117	0,112	0,072	0,123	0,128	0,126	0,147	0,23	0,264	0,297
Cameroun	0,068	0,037	0,058	0,032	0,028	0,028	0,03	0,027	0,03	0,031	0,024
RCA	0,006	0,005	0,003	0,003	0,002	0,002	0,002	0,001	0,001	0,001	0,001
Tchad	0,003	0,003	0,005	0,005	0,003	0,003	0,008	0,024	0,03	0,028	0,028
Congo	0,045	0,055	0,028	0,023	0,039	0,035	0,035	0,037	0,046	0,056	0,05
Rép. dém. du Congo	0,112	0,094	0,067	0,032	0,013	0,017	0,018	0,02	0,021	0,019	0,018
Guinée équatoriale	0,001	0,001	0,002	0,002	0,017	0,033	0,037	0,05	0,064	0,068	0,073
Gabon	0,107	0,099	0,063	0,052	0,04	0,037	0,037	0,039	0,052	0,05	0,051
Sao Tomé-et-Principe	0,001	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

centrale, mais ces moyennes ne sont pas trop différentes de celles obtenues pour l'ensemble des pays d'Afrique au Sud du Sahara. Bien plus, la tendance générale à l'augmentation de la pauvreté sur la période récente. En effet, mis à part le Cameroun où le taux de pauvreté est passé de 53,2% à 40,2% entre 1996 et 2001 et à 39,6 en 2007 selon les données de la dernière enquêtes auprès de ménages, tous les autres pays pour lesquels les données sont disponibles connaissent en revanche une forte progression de la pauvreté. Cette progression est plus importante au Burundi où le taux de pauvreté a presque doublé entre 1990 et 2002, passant de 36,42% à 68%. De même, la République Centrafricaine et le Tchad progressent de plus 10 points sur la période considérée. Enfin la distribution géographique de la pauvreté est très inégale, elle est plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain et dans les pays post-conflits. Par exemple, en 2001 en Angola, la répartition de la pauvreté entre zone urbaine et zone rurale était respectivement de 57% et 94,3%.

Pour ce qui concerne la pauvreté monétaire en considérant uniquement l'espérance de vie elle était de 46,8 ans au début des années 2000, légèrement supérieure à la moyenne du continent qui se situait à 46,2 ans. Cette tendance a faiblement évolué. Il faut toutefois relever que bien qu'en ligne avec la tendance générale en Afrique au Sud du Sahara, cette espérance de vie est en diminution dans plusieurs pays, avec des chutes particulièrement brutales et dramatiques au Cameroun et

en République Centrafricaine. En revanche, nous observons une augmentation significative au Rwanda, alors que l'Angola et Sao Tomé et Principe affichent des améliorations plus maîtrisées et quantitativement comparables à celles observées au niveau mondial (environ 2 ans d'espérance de vie en plus). Cette situation s'explique d'une manière générale par les ravages des maladies comme le SIDA et le paludisme qui frappent surtout la population active jeune, et de façon marginale par les diminutions des âges, phénomène très développé au Cameroun, dont l'objectif est de bénéficier de quelques années d'activités pour les travailleurs ou bien de passer les concours administratifs pour les candidats atteints par la limite d'âge ou en retard de scolarité. Tous les autres indicateurs ne donnent pas de signes d'une amélioration durable : les taux d'immunisation restent légèrement en dessous de la moyenne de l'Afrique au Sud Sahara ; la malnutrition des enfants est encore accentuée ; les taux bruts d'inscription au niveau primaire sont distribués autour d'une moyenne africaine mais certains pays se détachent favorablement ; l'accès à l'eau potable est dans l'ensemble en nette amélioration mais reste toujours une préoccupation.

Les pays de la zone CEEAC ont accompli dans l'ensemble des progrès appréciables en termes de développement humain. Toutefois, ces performances ne sont pas homogènes dans la sous-région. Ainsi, en 2007, l'Angola, le Gabon, la Guinée Equatoriale, Sao Tomé et Principe, le Congo et le Cameroun faisaient partie du

groupe des pays à développement humain moyen selon le PNUD. En revanche, le Burundi, la RCA, la RDC et le Tchad ont tous un indice de développement humain (IDH) inférieur à 0,4 et font partie des dix pays avec les niveaux de développement humain les plus faibles au monde. Toutefois, il convient de noter que l'écart dans les niveaux de développement humain des Etats en Afrique centrale tient en grande partie des différences de PIB, variable largement déterminée par la présence de ressources naturelles, minières ou énergétiques. Pour l'année 2007, le PIB par habitant, en USD parité des pouvoirs d'achat (PPA) dans les 10 Etats de l'espace CEEAC variait de 341 USD au Burundi à 30.627 USD pour la Guinée Equatoriale. Un corollaire de l'importante dotation en ressources naturelles dans certains Etats de la sous-région est que l'accélération de la croissance économique jusqu'en 2008 ne s'est pas traduite en réduction significative de la pauvreté et en amélioration des autres indicateurs de développement humain, que représentent le niveau d'instruction et l'espérance de vie à la naissance.

Les économies de l'Afrique dans 50 années : l'économie politique des biens publics

L'Afrique est présentée par de nombreux observateurs comme un pôle de croissance potentiel dans les 50 prochaines années. Les sources de croissance se réduisent régulièrement dans les pays développés les conduisant vers un état stationnaire. Comme soulignait le 14 avril Robert Zoellick le Président de la Banque Mondiale dans une oraison funèbre annonçant du Tiers Monde que « pour accélérer leur croissance économique, les africains ont besoin de ce dont l'Europe et la Japon avaient besoin après la deuxième guerre mondiale : d'infrastructure, d'énergie, de marchés intégrés liés à l'économie mondiale et de conditions propices au développement d'un secteur privé dynamique. Les effets positifs de ces biens publics se feront sentir bien au-delà de l'industrie manufacturière locale ».

Il s'agit de faire une économie politique des biens publics. Par définition, les biens publics sont sujets aux économies d'échelle. L'aspect distinctif des biens publics qui assure les économies d'échelle est que leur consommation est non rivale, la consommation d'une personne ne réduit pas celle d'une autre. Cependant, beaucoup de biens publics ont aussi plus d'économies d'échelle conventionnelles : leur technologie de production a des coûts fixes élevés lesquels peuvent être distribué sur plus de consommateurs dans la mesure où l'échelle est élargie.

L'Indice de Développement Humain a été développé par le PNUD en 1990 pour essayer de mesurer le niveau de développement des pays de façon inclusive, c'est-à-dire sans en rester simplement à leur poids économique mesuré par le PIB par habitant. Il intègre donc des données plus qualitatives et fait la synthèse de quatre séries de données : (i) l'espérance de vie à la naissance ; le niveau d'instruction

La paix et la sécurité

L'espace CEEAC a été –principalement entre 1990 et 2005- une de ces zones d'instabilité, d'insécurité et de conflits du Continent, conflits internes pour la plupart, mais teintés d'éléments d'extranéité qui les ont nourris et parfois ravivés. Sept des dix Etats de la région ont connu des conflits armés qui ont durablement affaibli les appareils de production et relégué le processus d'intégration régionale loin dans l'ordre des priorités des acteurs politiques. La sécurité et la paix constituent l'un des défis majeurs des pays de l'Afrique Centrale pour les 50 prochaines années. En effet les conséquences de la guerre sont importantes dans la sous région et à l'origine du grand retard de développement constaté. Dans cette perspective, la sécurité apparaît comme un bien public qui est sujet à des économies d'échelle bien au-delà de la taille du petit pays africains. La petite échelle de la plupart des régimes de l'Afrique Centrale n'accroît pas seulement l'incidence ou l'occurrence de la guerre, mais elle accroît également les dépenses militaires en temps de guerre qui elle-même se termine par une course aux armements. L'essence d'une course à l'armement est que si nous voyons la dépense militaire comme une production de sécurité, l'accroissement de la dépense par un pays réduit la productivité moyenne de la dépense de ses voisins, mais accroît la productivité marginales.

La gouvernance

Un deuxième axe de réforme indispensable est la production de bonnes politiques économiques et l'obligation de rendre compte. Une des raisons qui distingue les pays développés des pays en développement c'est la capacité des premiers à se reformer plus rapidement en raison de la plus grande décentralisation qui apparaît comme la forme efficace d'organisation. Il convient à cet effet de passer la discrétion aux règles claires dans la prise de décision. La discrétion étant proche des régimes autocratiques alors la règle renvoie à la démocratie. Les autocrates ont la caractéristiques d'être soit très bons, soit très mauvais, alors que les démocraties sont encadrées par des règles.

Infrastructures en vue de la diversification des structures productives

Les infrastructures de transport et énergétiques sont des biens publics avec des économies d'échelle tellement importantes que le régime africain typique est trop petit pour les épuiser. Le développement des infrastructures doit être une des priorités en vue de promouvoir. Le développement du secteur privé et garantir la diver-

mesuré par (ii) la durée moyenne de scolarisation et (iii) le taux d'alphabétisation ; et (iv) le PIB réel par habitant, La valeur de l'IDH varie 0 à 1. Une valeur supérieure à 0,9 de l'IDH caractérise les pays à développement humain très élevé. Entre 0,8 et 0,9, le développement humain est dit élevé, entre 0,5 et 0,8, il est dit moyen. Les pays ayant un IDH inférieur à 0,5 ont un développement humain faible.

sification des structure économique. Il s'agit d'un point critique pour les économies de la sous-région. Le secteur privé constitue le chaînon faible des économies d'Afrique centrale en raison du mauvais climat général des affaires extrêmement défavorable et un accès au financement limité. La création d'un environnement favorable au développement d'un secteur privé dynamique permettrait à ce dernier de jouer son rôle de moteur de la croissance tout en contribuant à lutter contre la pauvreté grâce à la création d'emplois nouveaux. La diversification par la promotion de nouveaux investissements dans les secteurs manufacturiers et les services, diminue la dépendance à l'égard des produits de base et contribue à limiter les effets des chocs externes. Elle est un formidable moyen de transformation de l'économie sous-régionale. Elle contribue également à la mise en place d'économies compétitives, capables de s'insérer efficacement dans l'économie mondiale. Elle est par conséquent une condition préalable du développement accéléré de l'Afrique centrale et partant, du continent.

La mobilisation des ressources financières

Pour réaliser ces grands projets, les pays de l'Afrique Centrale ont besoin de ressources financières et non financières notamment le capital humain. La mobilisation des ressources financières internes permet de soutenir avec efficacité une croissance et un développement inscrits dans la longue durée. Cette source de financement du développement est moins fluctuante et donc plus stable que le financement extérieur. Elle permet aux pays de maîtriser les politiques de développement et les résultats de ces politiques. Elle réduit la dépendance à l'égard des flux extérieurs et rend les gouvernements plus compatibles de leurs actes en incitant les citoyens à participer à la vie politique lorsqu'une part importante des recettes publiques provient de l'imposition, et contribue à se protéger contre des baisses de recettes résultant des réformes commerciales. Ces ressources peuvent être d'ordre privé ou public (épargne privée, recettes publiques). En



ce qui concerne le capital humain Capital humain. Sa contribution à la croissance est avérée. Il s'agit de développer les qualifications techniques et professionnelles compatible avec les besoins des pays et indispensable pour la compétitivité. L'existence d'une main-d'œuvre compétente et bien formée améliore le climat des investissements et constitue un important vecteur de productivité et de compétitivité au niveau international. La plupart des systèmes éducatifs des pays de l'Afrique centrale sont souvent caractérisés par l'enseignement classique privilégiant l'enseignement général au détriment de l'enseignement technique et professionnel.

En conclusion, plus que toute sous région, l'Afrique Centrale dispose du potentiel nécessaire pour faire de la plupart des pays, des pays émergents dans les 50 prochaines années. La réalisation de cette ambition passe principalement par la construction des Etats forts, condition d'un véritable décol-

lage économique.

Indications bibliographiques

- Avom D., et Carmignani F., (2010), «L'Afrique centrale peut-elle sortir du piège de la malédiction des produits de base», à paraître dans la Revue d'Economie de Développement.
- Collier P., et Venables A., (2010), «Commerce et performance économique : la fragmentation de l'Afrique importe-t-elle ?», Revue d'Economie de Développement.
- Commission Economique de l'Afrique, Economie de l'Afrique Centrale 2008, Maison Neuve, Paris. «Quand on fait une statue, il ne faut pas toujours être assis en un lieu; il faut voir de tous les côtés, de loin, de près, en haut, en bas, dans tous les sens »

«Quand on fait une statue, il ne faut pas toujours être assis en un lieu; il faut voir de tous les côtés, de loin, de près, en haut, en bas, dans tous les sens »

La question de l'Etat de droit en Afrique après 50 ans d'indépendance

Par **Marcelin NGUELE ABADA**, agrégé des facultés de droit, université de Yaoundé II (Cameroun)

L'année 2010 constitue pour la plupart des pays africains, l'occasion de célébrer le cinquantenaire de leur indépendance. 1960 marquait l'accession à l'autonomie interne et à l'indépendance après une période tumultueuse d'occupation coloniale. Elle coïncide également avec le début d'exercice des compétences nationales et internationales des Etats devenus véritables sujets de droit international. Cinquante ans d'indépendance, mais aussi d'ingénierie constitutionnelle tournée vers la construction des Etats de droit.

Entreprendre l'évaluation de l'avancée de l'Etat de droit depuis les indépendances est une tâche ardue. Quel que soit le prisme choisi, la réflexion aurait du mal à se départir de l'influence des multiples expériences. Justement, ces expériences comptent dans la réflexion en permettant une analyse collée à la réalité. Comme on le sait et pour reprendre le président Koffi Ahadzi: « les modèles constitutionnels ne sont ni neutres, ni interchangeable à volonté. Ils correspondent au génie de chaque peuple, même si les valeurs qui les sous-tendent ont de plus en plus tendance à s'universaliser ». Conscient de ce qui vient d'être rappelé, il faut relever que la question de l'Etat de droit a envahi le discours politique après avoir conquis la doctrine. Elle est au cœur des politiques publiques, mais elle intéresse davantage l'organisation de l'Etat et du droit de l'Etat.

Evaluer le chantier de l'Etat de droit, cinquante années après les indépendances, suggère que l'on s'accorde sur la notion même d'Etat de droit. Ce dernier concept fait l'objet d'un consensus général depuis la fin de la guerre froide non sans susciter quelques interrogations. Sans revenir sur la controverse doctrinale, nous partirons d'une définition usuelle de l'Etat de droit entendu comme « soumission de l'Etat au droit ». D'origine germanique, le concept d'Etat de droit connaît un rayonnement remarquable au-delà des limites du Rhin. Le système constitutionnel allemand fait du respect de l'Etat de droit, un principe constitutionnel suprême, érigé en norme soustraite à toute révision de la loi fondamentale. A l'origine, il s'agissait de trouver un fondement juridique au contrôle par le juge des actes administratifs. Aussi, l'Etat de droit s'est-il constitué autour de la ques-

tion des droits fondamentaux de l'individu mais dans un contexte étatique encore monarchique. Cette vision qui a été transposée en l'Europe, devait aussi gagner l'Afrique indépendante. Les constitutions adoptées aux premières heures des indépendances furent très vite mises en sommeil. Dans certains cas les gouvernements civils étaient tout simplement renversés par des coups d'Etat. Le parti unique s'est finalement imposé partout même dans les pays qui, comme le Cameroun et la Côte-d'Ivoire, avaient conservé le principe du pluralisme politique dans leur constitution.

Au bout du compte, on est arrivé à la mise en place des logiques politiques totalement en déphasage par rapport aux constitutions. Les gouvernements se sont préoccupés d'offrir à leurs pouvoirs des assises solides au pris des exigences de l'Etat de droit. Il avait parfois été question de construire l'Etat-Nation dans des cadres multiraciaux et multiethniques. C'est cette contradiction dont il faut rendre compte dans un mouvement historique assez dynamique.

Dans cette mesure, Il s'agira dans un premier temps d'envisager les vicissitudes de l'Etat de droit dans le constitutionnalisme africain post indépendance et dans un second temps d'en apprécier les évolutions depuis la fin de la guerre froide.

Le parti unique s'est finalement imposé partout même dans les pays qui, comme le Cameroun et la Côte-d'Ivoire, avaient conservé le principe du pluralisme politique dans leur constitution.

Au bout du compte, on est arrivé à la mise en place des logiques politiques totalement en déphasage par rapport aux constitutions. Les gouvernements se sont préoccupés d'offrir à leurs pouvoirs des assises solides au pris des exigences de l'Etat de droit. Il avait parfois été question de construire l'Etat-Nation dans des cadres multiraciaux et multiethniques. C'est cette contradiction dont il faut rendre compte dans un mouvement historique assez dynamique.

Dans cette mesure, Il s'agira dans un premier temps d'en-

Montesquieu, *Cahiers (1716-1755)*, Paris, 1941.

Koffi Ahadzi, « Les nouvelles tendances du constitutionnalisme africain : le cas des Etats d'Afrique noire francophone », *Afrique Juridique et Politique*, vol. 1, n° 2, juillet-décembre 2002, p. 38 et s.

Pour une synthèse sur le « jus naturalis », du jus naturalisme et le positivisme, V. Olivier Duhamel, « Un Etat de Droit », lire également Pouvoirs, n° 46 « Droit administratif, bilan, critiques, 1988 et n° 55 « Droit pénal, bilan critique », 1990. V. Jacques Chevallier, « L'Etat de Droit », R.D.P.,

1988, pp. 301-380, du même auteur : *L'Etat de droit*, 5e éd., Montchrestien-Lextenso éditions, 2010.

Cf. lexique *Droit constitutionnel*, Paris, P.U.F., 1991, p. 49, également *Dictionnaire constitutionnel*, Paris, P.U.F., 1992, pp. 415-418.

V. Leisner WALTER, « L'Etat de droit, une contradiction ? », *Hommage à Charles Eisenmann*, p. 65.

Ph. Lauvaux, *Les grandes démocraties contemporaines*, Paris, P.U.F., 1990, p. 48.

visager les vicissitudes de l'Etat de droit dans le constitutionnalisme africain post indépendance et dans un second temps d'en apprécier les évolutions depuis la fin de la guerre froide.

Les vicissitudes de l'Etat de droit dans le constitutionnalisme africain post indépendance.

L'Etat de droit tel qu'il vient d'être rappelé n'a pas connu la même fortune. Le souci de construire l'Etat a pris le pas sur la nécessité de mettre en place les principes de l'Etat de droit.

Le phénomène étatique en Afrique comme aléa à la construction historique d'un Etat de droit

La construction d'un Etat de droit supposait la maîtrise du phénomène étatique. Or l'Etat postcolonial était un problème pour la classe politique. Il fallait construire un Etat véritable. Le choix aura été de consacrer les énergies dans le sens de la construction d'une nation et assurer le développement sur les ruines du colonialisme. Tout ceci avait eu pour ressort l'institutionnalisation du parti unique. Deux principaux fondements justifiant l'adoption du parti unique : un fondement politique qui, résultant de la rémanence des luttes politiques internes et incessantes, a mobilisé la tendance vers l'unanimité politique. Pour prendre l'exemple du Cameroun, ainsi que le rappelle Ahmadou Ahidjo, l'unité nationale reste à construire : « nous allons nous atteler à la tâche indispensable de consolidation de l'unité nationale ». Une déclaration qui devait aussitôt présenter des failles dans les choix politiques.

L'unité nationale comme "impératif" devenait exigeante : « il nous faut insuffler une âme à cette nation qui affirme jour après jour sa personnalité ». La difficulté majeure résidait dans l'impossibilité pour la nation à exprimer sa personnalité. De ce point de vue, reconnaître à la nation la capacité d'exprimer sa personnalité aurait conduit à libérer les énergies et le génie propre de chaque peuple. L'autre fondement est économique. Il était question de promouvoir un développement rapide des sociétés au plan économique et social. Or, il n'en fut rien et l'échec de l'autoritarisme fut à la mesure de l'aggravation de la situation économique de la quasi-totalité des pays africains et des difficultés de survie qu'ont souvent connues les populations du continent.

En conséquence, la construction nationale s'opérait sui-

vant une redistribution discutable des ressources et un contrôle autoritaire de l'expression des sentiments qualifiés. La rétention autoritaire de la liberté et l'infortune de la constitution ont relégué aux calandres grecques toute idée de légitimité démocratique. L'avènement du multipartisme dans les années 1990 est une remise en cause des politiques unanimistes et un désaveu des politiques de développement. Car, on utilise ouvertement un mécanisme juridique pour mettre en place une politique qui nie le pluralisme et toute idée de démocratie. Le parti unique avait supplanté une expérience de multipartisme en cours aux premières heures des indépendances. Le paysage politique de l'époque révèle l'existence des formations politiques dans presque tous les pays d'Afrique.

Les justifications sur les bases des impératifs de développement économique consacraient cette déposition et sa confiscation par l'autorité établie. L'autre volet des fondements est juridique, puisqu'on utilise ouvertement un mécanisme juridique pour mettre en place une politique qui nie le pluralisme et toute idée de démocratie. L'Etat en Afrique était construit sur le modèle du pouvoir personnel en déphasage avec la logique constitutionnelle. Conséquence du parti unique, les membres de l'unique Assemblée nationale étaient élus sur une liste nationale unique. Indéfiniment rééligible, le président candidat unique n'avait jamais eu de difficultés à se faire réélire par des majorités massives. Il était en fait un monarque à vie, menacé seulement par un éventuel coup d'Etat militaire.

Les déconvenues de l'Etat de droit en Afrique

Le constitutionnalisme post indépendance était loin de ressembler au dessein porté par l'article 16 de la Déclaration française des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789. Bien qu'il s'agisse d'un texte de droit interne, ce texte est porteur d'un message important qui dépasse le cadre des frontières du territoire de naissance. Au terme de cette disposition, « toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de constitution ». Cette célèbre disposition rend compte de la dynamique du constitutionnalisme moderne autour de deux exigences complémentaires : la séparation des pouvoirs et la protection des droits fondamentaux. Nous nous laisserons guidé par cette double démarche.

Sur la séparation des pouvoirs, la doctrine de Montesquieu n'a pas reçu le même écho en Afrique où la

Une première forme de théorisation du monolithisme a été réalisée par Jean Buchmann, l'Afrique noire indépendante, Paris L.G.D.J., 1962, sur ce point les travaux d'Ahmed Mahiou sont déterminants : L'avènement du parti unique dans les pays d'Afrique noire d'expression française, thèse de doctorat, Nancy publiée par la L.G.D.J., 1969. A. Ahidjo, Message à la nation, 30/09/1962. V. Christopher Shalä, "Unité nationale : une dynamique vision d'espoir

pour le Cameroun", Cameroon Tribune n° 4914, mercredi 26/06/1991, p. 23. Voir également Augustin Kontchou Kouomégni, "Le droit public camerounais, instrument de construction de l'unité nationale", R.J.P.C., 1979, p. 416. Ahmadou Ahidjo, Message à la nation, Yaoundé, 1969. Lire P.F. Gonidec, A quoi servent les constitutions africaines ? op. cit. pp. 849-852.

conception du pouvoir tient compte d'autres paramètres. L'idée de séparation des pouvoirs fait référence à la liberté politique qui ne se trouve que dans les gouvernements modérés. Pour Montesquieu « c'est une expérience éternelle que tout homme qui a du pouvoir est porté à en abuser ». C'est donc pour cette raison que « pour qu'on ne puisse abuser du pouvoir, il faut que par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir ». La vocation à l'universalisme de l'article 16 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen n'a pas toujours trouvé preneur en Afrique. Cela ne signifie pas que les constitutions africaines ne consacraient aucune forme de séparation des pouvoirs. Mais, elles révèlent les particularismes qui ont d'ailleurs servi de nid au parti unique.

La déroute consommée de cette disposition s'est vite réalisée autour du contrôle total du pouvoir d'Etat, marqué par la magnificence du Président de la République, Chef de l'Etat. En Afrique, le pouvoir présidentiel obéit à une logique de hiérarchisation « de chef à subordonnés », le chef tout puissant dans un Etat total. Le professeur Gicquel l'avait exprimé, parlant du chef de l'Etat, qu'il qualifiait de « précepteur de la nation, inspirateur du parti et tuteur de l'Assemblée Nationale, l'ampleur de son autorité fait penser à l'arbre tropical dont l'ombre interdit autour la vie ». L'étude de la fonction présidentielle donne l'ampleur du statut et de la stature du titulaire de la fonction. Dans les constitutions africaines post indépendances, le chef de l'Etat n'y a donc pas le profil bas, ni un rôle minoré comme dans un régime parlementaire. Il n'a pas non plus épousé le modèle américain d'un chef d'Etat conçu d'une façon qui lui réserve un rôle important tout simplement. Il est davantage un monarque républicain aux pouvoirs très étendus et son rôle est exalté.

Le Chef de l'Etat dans les constitutions africaines est à la fois capitaine, arbitre, gardien et garant. Cette perspective est constante dans les lois fondamentales africaines. Le président est non seulement un président « au-dessus de la mêlée » mais également un chef dans la mêlée. C'est sa fonction de symbole de l'unité et de la continuité de l'Etat qui est exaltée, cela a pour objet de lui éviter « l'érosion inévitable de légitimité et d'autorité que n'a pas manqué et que ne manquerait pas de provoquer une trop fréquente intervention dans les affaires de tous les jours... ». Placé au-dessus des partis politiques, le chef de l'Etat est en mesure d'assurer la continuité de l'Etat et sa permanence. Mais en réalité le chef de l'Etat a conservé le lien politique formel avec son parti. Dans beaucoup de cas, il est demeuré le chef du parti majoritaire.

Voir J.F. Perrier, "Dictature et légitimité en Afrique noire", in *Dictature et légitimité, sous la direction de Maurice Duverger, Centre d'analyses comparatives des systèmes politiques, Paris, P.U.F., 1982, pp. 467-481*
 Mis en place en 1966, le parti unique n'a jamais eu de bases constitutionnelles, étant resté un parti de pur fait.
 Cf. Joseph Owona, "L'institutionnalisation de la légalité d'exception dans le droit public camerounais", R.C.D., 1975, également, Thierry Michalon, *Quel Etat pour l'Afrique ?*, Paris, l'Harmattan,

En réalité, les constituants des trente premières années de l'indépendance, à l'initiative du Chef d'Etat et sous prétexte de garantir l'efficacité gouvernementale et la stabilité politique en place s'efforçaient d'écarter les risques d'une compétition politique ouverte et de donner au Président tous les moyens constitutionnels pour hiérarchiser l'Exécutif et transformer l'Assemblée législative en une Chambre d'enregistrement. Le Président exerçait fort logiquement la double fonction de Chef d'Etat et de chef de gouvernement. Lorsqu'il était prévu un Premier ministre, celui-ci était en fait subordonné au Président, sorte de chef d'Etat-major chargé d'appliquer ses décisions et sous son autorité, de coordonner l'action du gouvernement dont les membres sont à la totale dévotion du Chef. L'unité de l'Exécutif et l'irrévocabilité du Président étaient des traits qui rapprochaient ces régimes du modèle nord américain. Mais ce n'était qu'une apparence. En fait ces régimes présidentielistes étaient totalement étrangers à l'inspiration libérale de la Constitution des Etats-Unis qui demeure le modèle du régime présidentiel.

En Afrique, la séparation des pouvoirs demeurait illusoire, le Président dominait le législatif. Il pouvait légiférer éventuellement par ordonnance, dissoudre l'Assemblée nationale sans en contre partie qu'il soit comptable devant la Représentation du peuple. C'était la négation même de la séparation des pouvoirs, principe qui est le trait dominant du régime présidentiel classique et toutes proportions gardées le critère de l'Etat de droit.

Sur les droits fondamentaux, notre analyse sera focalisée sur deux piliers de l'Etat de droit, à savoir la liberté et la légitimité.

D'abord, parlant de la liberté, la doctrine de l'origine contractuelle de l'Etat en a fait un des principes essentiels. L'idée de liberté occupe une place importante dans l'affirmation démocratique et dans la construction juridique de la société politique. Le principe de liberté est resté au cœur de l'approfondissement de l'Etat moderne de telle sorte que la double déclinaison, soit dualiste soit identitaire du couple Etat et droit a plutôt favorisé l'émergence de la participation de l'individu au pouvoir étatique, participation qui présuppose la liberté et exige une reconsidération du fondement du pouvoir nécessairement marqué de la légitimité démocratique principe consubstantiel à l'existence de l'Etat moderne. L'affirmation du principe constitutionnel laisse une grande place à ce que Hauriou appelait « une constitution sociale » à côté de la « constitution politique ». La "constitution sociale" est essentiellement une constitution des libertés. Chaque

Voir J.F. Bayart, *l'Etat au Cameroun, P.F.N.S.P., Paris, 1985, 348 p.* et également Pierre Flambeau Ngayap, *Cameroun, qui gouverne ?*, Paris, l'Harmattan, 1983.

Cf. Joseph Owona, "L'institutionnalisation de la légalité d'exception dans le droit public camerounais", R.C.D., 1975, également, Thierry Michalon, *Quel Etat pour l'Afrique ?*, Paris, l'Harmattan, - C'est le père de la doctrine, on lira à ce sujet son maître ouvrage, *l'Esprit des lois*.

système constitutionnel est marqué par le souci de soumettre les organes du pouvoir dans l'Etat, au respect des libertés depuis les grandes chartes anglaises, jusqu'à la Déclaration des Droits de l'Homme de 1789 en France en passant par les Déclarations américaines. En Afrique, cette articulation n'est pas évidente. La liberté est apparue davantage une vue de l'esprit qu'une effectivité. Les constitutions africaines ont presque toutes proclamé les libertés mais les institutions de sauvegarde étaient absentes. Dans le cas camerounais par exemple, il est clair que les constitutions successives, notamment celles de 1960 et 1972 ont proclamé un ensemble de droits au profit des citoyens. Paradoxalement le sort des droits et libertés était lié aux contraintes imposées par l'ordonnance de 1962 sur le délit d'opinion. Cette ordonnance avait fini par supplanter la constitution qui pourtant garantissait outre les droits civils, les droits politiques.

En ce qui concerne ensuite l'idée de légitimité, il s'agit d'un principe lié à l'Etat moderne. La légitimité finalise le rayonnement du consensus sociopolitique autour de l'idée de droit. Elle n'exclut pas d'autres formes de légitimité, mais son importance tient à la place qu'elle accorde au peuple et au-delà à la représentation. L'idée de légitimité démocratique induit que le pouvoir repose sur le consentement du peuple. Elle signifie profondément que celui-ci est la source du pouvoir. On parle sur ce point, du peuple comme « corps électoral c'est-à-dire ensemble des citoyens actifs ». L'universalité du principe de légitimité démocratique permet de conclure que l'Etat de droit moderne, au-delà de l'héritage de l'Etat de droit occidental pré-démocratique et la continuité de la primauté du droit, s'affirme mieux lors du nécessaire passage de la légitimité traditionnelle à la légitimité démocratique. Cette question de légitimité du pouvoir est restée une simple vue de l'esprit dans la quasi totalité des Etats africains. D'ailleurs, l'avènement du parti unique ne favorisait pas la contestation du pouvoir. Si on prend les exemples camerounais et ivoirien, déjà rappelés, le système de parti unique, y ayant eu cours pendant près de trente ans, n'avait aucun fondement constitutionnel, contrairement à d'autres Etats comme le Bénin, l'Algérie et le Congo-Brazzaville.

Sur un autre plan, la nature du régime instauré par les textes constitutionnels adoptés par certains Etats, aux premières heures des indépendances importait peu. Les Constitutions pour cohérentes, voire séduisantes qu'elles étaient sur le plan formel et sur celui de l'affirmation ou de la consécration des grands principes étaient dans la pratique réduites à leur plus simple expression. Cela était d'autant plus vrai que les régimes militaires qui succédèrent souvent aux pouvoirs civils dans un certain nombre

de pays n'éprouvèrent guère le besoin, du moins dans un premier temps, de parachever leur victoire politique, par l'adoption de nouvelles Constitutions.

De nombreux pays, comme le Bénin ou le Congo-Brazzaville, vécurent longtemps sous le règne des ordonnances provisoires qui pour l'essentiel conféraient le pouvoir à un homme ou à un groupe de militaires. La légitimité suppose la démocratie qui est le support naturel de l'Etat de droit. Il s'en suit que les éléments institutionnels du régime démocratique sont constitués par les élections régulières, la consécration du pluralisme politique et la réorganisation de l'idée de représentation suivant la double exigence de déposition par la dévolution du pouvoir et la fidélisation du pouvoir aux besoins collectifs. Toutes choses qui étaient exclues en Afrique postcoloniale.

La reconquête du champ constitutionnel par les droits fondamentaux, participe de ce souci de modernisation de l'Etat dans le sens d'un réaménagement des bases de la légalité. L'Afrique post guerre froide renoue avec les principes et les fondamentaux de l'Etat de droit.

La revitalisation de l'Etat de droit dans le constitutionnalisme africain post guerre froide

La disparition du climat de terreur entretenu par les deux blocs idéologiques a permis de reconstruire les pouvoirs africains sur la base d'un constitutionnalisme de confirmation. La nature des régimes politiques et l'ordonnement constitutionnel ont été depuis 1990 au centre des débats politiques en Afrique. Un peu partout sur le continent, il est question de créer les conditions de construction d'un nouvel édifice institutionnel garant de l'équilibre des pouvoirs et de l'instauration de l'Etat de droit. Convoquée sur ce chantier, la Constitution doit permettre d'assurer le respect des libertés fondamentales.

Mais le processus n'est pas achevé même si l'on peut se réjouir des évolutions en cours et des résultats obtenus dans certains cas.

Les contours perfectibles de l'Etat de droit en Afrique

La révolution espérée en Afrique aura été animée par les processus spécifiques de mutations politique. Deux séquences peuvent être rappelées : les modalités de définition de la nouvelle donne politique et les traductions juridiques du nouveau cadre de vie collective.

S'agissant des modalités de définition de la nouvelle donne politique, la transition politique devait être définie dans le cadre des conférences nationales. Les confé-

- Gicquel (J), article op-cit, p.773. Il cite à ce propos J. Lacouture, Quatre hommes et leur peuple, 1960, p.264.

- Olinga (A.D.), La Constitution de la République du Cameroun, p.421. - Ibidem.

rences nationales étaient porteuses d'une nouvelle ingénierie constitutionnelle. Présentée comme modalité de transition politique, la conférence nationale se rapprocherait des " états-généraux " en France qui avaient conduit au déclin de l'absolutisme du pouvoir royal . Reconnaissons que la conférence nationale n'est pas cette solution miracle mais bien «(...) un scénario parmi d'autres dans une phase critique pour les systèmes politiques africains... scénario original qui fait école, au moins dans son principe...»

L'exportation du modèle béninois n'a pas connu le même succès comme chez le géniteur au point que certains n'hésitèrent pas à se demander si la conférence nationale était vraiment la solution . Le succès du modèle béninois provient de la confession de l'ancien président Mathieu Kérékou qui eut ces propos particuliers " je suis venu me confesser, ce type de conférence est rare. La fierté du Bénin c'est d'avoir dans cette salle ses anciens présidents, tout changement politique, ailleurs, est sanglant. Les dommages subis sont-ils tellement énormes qu'ils ne puissent être réparés ? J'ai honte" . La conférence a sauvé l'unité nationale menacée par les oppositions entre le nord et le sud du Bénin. Elle a en outre renvoyé les militaires dans leurs casernes. La contagion qui a suivi la " grande table-ronde " de Bénin a touché le Congo, le Gabon, le Mali, le Togo, le Tchad et le Zaïre. Le Cameroun avait quant à lui choisi le recours direct aux urnes sans passer par la conférence nationale. Mais, l'organisation de la conférence Tripartite en 1991 avait des allures d'une volonté de décrispation face à un climat politique tendue.

S'agissant des traductions juridiques du nouveau cadre de vie collective, il avait été prévu de définir un nouvel espace juridique : des constitutions nouvelles et des lois électorales garantissant le libre choix des dirigeants et la liberté de la candidature. Ces dernières étaient inspirées des traditions multiples : le régime présidentiel, mis au point en 1787 par les constituants américains, le régime parlementaire connu sous le modèle de Westminster et le régime mixte, semi-présidentiel ou semi-parlementaire, porté par la France. Les constituants africains ont été commandés par des traditions juridiques et des considérations d'opportunité.

On note une influence nette du régime mixte à l'exception des rares cas comme le Bénin tenté par l'expérience nord américaine. S'il n'est guère surprenant de constater que, dans les autres États d'Afrique francophone, les constituants ont eu naturellement tendance à s'inspirer de la constitution française de 1958-1962, force est de

constater que la rédaction des constitutions n'est pas totalement identique et la pratique constitutionnelle semble s'éloigner de belle intention initiale. Les régimes politiques africains ne peuvent dès lors être rangés dans des catégories figées. Le constitutionnalisme qui résulte des mutations en cours traduit les dynamiques profondes des sociétés africaines.

L'amélioration du droit de l'Etat en Afrique

Le constitutionnalisme qui se développe en Afrique depuis la fin de la guerre froide s'inscrit dans la mouvance libérale . En encadrant les pouvoirs constitutionnels, la Constitution redevient la norme de référence en matière d'encadrement des mécanismes de désignation des titulaires du pouvoir ainsi que son exercice. Illustrons notre propos par la constitution congolaise du 18 février 2006, celle-ci réalise sur ce point une harmonieuse conciliation entre l'exigence d'Autorité sans laquelle aucun ordre n'est possible et la nécessité d'offrir un cadre d'exercice des libertés sans lesquelles aucun pouvoir n'a de sens. La Constitution doit donc allier la nécessaire stabilité et l'exigence d'évolution . La Constitution du 18 février 2006 est le fruit d'une longue maturation. Le temps constitutionnel réalise la prise en compte des aspirations sociales.

Les constitutions africaines post guerre froide sont le reflet des aspirations des peuples, en dehors de tout fétichisme constitutionnel . Certaines comme celle du Congo réalisent une sorte de démocratie consociative en mettant en valeur les compromis et les équilibres nécessaires d'abord dans les rapports centre périphérie, ensuite dans la prise en compte des relations Etat et collectivités et enfin en ce qui concerne le statut des droits collectifs. Elles apparaissent, sous ce rapport, comme la norme suprême forgée par les peuples et qui fixe le statut des gouvernants et énonce le régime de la garantie des droits. Si le constitutionnalisme naissant réduit l'emprise du Prince au moyen d'une identification au peuple et partant à l'Etat, il tend à mieux définir les principes d'organisation du pouvoir et par conséquent, les compétences des gouvernants et leurs relations mutuelles.

Les constitutions des États francophones d'Afrique reprennent, à l'exemple de la constitution des États-Unis, la division en trois pouvoirs, exécutif, législatif, judiciaire, ce dernier englobant toutes les juridictions y compris les juridictions constitutionnelles et administratives. Le choix de cette architecture trinitaire traduit le rejet de l'omnipotence et de l'immunité judiciaire totale des

V.J. Jacques Rousseau, *Contrat social*, II, 2.

V. Hans Kelsen, *op-cit* p. 85

V. Philippe Lauvaux, *op cit...* p. 15. Egalement Michel Troper, *op cit...* pp. 59-63.

Cf. Philippe Lauvaux, *op cit...* pp. 24-28.

Selon la construction webérienne du Triduum : « Légitimité traditionnelle,

légitimité charismatique, légitimité démocratique ». Lire notamment Max Weber, *Le savant et la politique*, 10/18, 1959.

Cf. Jean Louis Quermonne, *Le Gouvernement de la France sous la Vème République*, 3ème édit., Paris, Dalloz, 1987, pp. 89-101.

La notion de citoyen actif s'oppose à celle de citoyen passif caractéristique des sociétés politiques africaines.

chefs d'État. Malgré toutes les précautions prises pour préserver la fonction présidentielle et en affirmer la primauté au sein de l'Exécutif, voire dans les rapports avec le pouvoir législatif, rien pourtant n'exclut à terme une évolution dans un sens plus conflictuel des rapports entre le Président de la République et le Premier ministre, dans les systèmes politiques africains. La grande majorité des Constitutions africaines font élire le Chef de l'État au suffrage universel. Les pouvoirs constitutionnels du Président élu au suffrage universel varient selon que les constituants ont prévu un Premier ministre responsable devant le Parlement ou selon que le chef de l'État est doté de l'intégralité du pouvoir gouvernemental.

En plus de cette ingénierie, il faut souligner la création des juridictions constitutionnelles. Les juridictions constitutionnelles bénéficient d'un statut privilégié et autonome.



Les Cours et Conseils constitutionnels s'efforcent de donner un caractère plus effectif à l'État de droit. La plupart des Constitutions africaines accordent aujourd'hui une place autonome aux juridictions constitutionnelles qui fonctionnent en dehors de l'appareil juridictionnel ordinaire. Cette spécificité se retrouve aussi bien dans leurs compétences ou l'autorité reconnue à leurs décisions que dans leur composition, le statut de leurs membres

Philippe Lauvaux, op-cit. p. 17
Cf. Louis Favoreu, « La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et le Conseil constitutionnel ». V. également Henri Oberdorff, « A propos de l'actualité juridique de la Déclaration de 1789 », R.D.P., 1988, pp. 665-684. V. Michel Fromont, « Les droits fondamentaux dans l'ordre juridique de la République fédérale d'Allemagne », *Hommage à Charles Eisenmann*, pp. 49-64.

ou le mode de saisine. Aux compétences classiques, à savoir, le contrôle de constitutionnalité des lois, des engagements internationaux, des règlements intérieurs des assemblées parlementaires s'ajoutent selon les pays, le contrôle des actes réglementaires « censés porter atteinte aux droits fondamentaux de la personne humaine et aux libertés publiques » au Bénin et au Gabon et les règlements intérieurs de certains organes comme le Haut Conseil des collectivités ou le Conseil économique et social au Mali. Le contrôle électoral assuré par les juridictions constitutionnelles ne concerne pas toujours les seules élections présidentielles, législatives et référendaires. Il recouvre parfois les élections locales comme dans le cas du Niger. Les juridictions constitutionnelles se voient parfois confier des prérogatives plus étendues en matière électorale en coopération avec les organismes de gestion des élections. Le constitutionnalisme africain s'est enrichi d'un dispositif particulier de

gestion des élections prenant les formes variées. L'objectif est d'assurer l'approfondissement de la démocratie. Il s'agit des commissions électorales indépendantes ou non qui complètent utilement l'action du juge électoral.

Cet effort suppose un travail d'éducation, d'accompagnement bref une sorte de démopédie chère à Proudhon. Les constitutions africaines, en réalisant une harmonie entre séparation horizontale et verticale des pouvoirs et assurant par la même occasion une protection des droits fondamentaux, deviennent l'instrument de réalisation du destin collectif. Il reste aux acteurs du jeu politique de s'approprier cet instrument juridique pour construire des pays ruinés par des années d'instabilité, de pillage des richesses et d'ostracisme politique. La constitution entretient l'espoir d'une nouvelle aventure de la démocratie et de l'État de droit. Il faut simplement qu'en même temps que l'on est préoccupé par la construction des pouvoirs, que l'accent soit également mis sur la mise en place des contre-pouvoirs pour permettre une véritable résurrection du constitutionnalisme africain.

La viabilité des États d'Afrique centrale : essence et urgence

Lire Jacques Caillosse, « La modernisation de l'État », A.J.D.A., 20/11/1991, pp. 755-764.

V. Charles Eisenmann, « Le Droit Administratif et le principe de légalité », Etudes et Documents, 1955-1959, pp. 25-40, V. aussi Danièle Loschak, « Le principe de légalité, mythes et mystifications », A.J.D.A., n° 9, 1981, pp. 387-392.

La crise 50 ans après les indépendances : Vers une Afrique centrale des démocraties matrimoniales ?

Par Patrice MOUNDOUNGA MOUITY, politologue, Bordeaux (France)

Cette étude nous introduit dans l'analyse politique de la sociologie du pouvoir en Afrique subsaharienne. Elle n'est certainement pas inédite à la suite des travaux déjà très pertinents sur la question réalisés ailleurs mais elle apporte un éclairage au glissement insidieux opéré par les Etats africains contemporains dans le passage sans transition de la personnalisation du pouvoir à sa monarchisation. Ce qui pose d'emblée le problème de viabilité entendu ici comme la capacité de ces entités étatiques à survivre par tous les moyens. L'objet de discuter de la viabilité permet d'expliquer ontologiquement et sociologiquement les évolutions qui gouvernent la société d'Afrique centrale ; trajectoires qui ne sont pas déterministes, mais régissent sous incertitude des évolutions soumises à des contraintes spatio-temporelles. Tel semble être le cas du passage de la personnalisation à la monarchisation des régimes politiques. Ainsi, 50 ans après les indépendances, et au regard du caractère patrimonial des leaders africains, on ne peut s'attendre à aucune viabilité de leurs pays fondée sur le respect du « bon gouvernement ».



Formé à l'analyse politique de l'Afrique à l'école de science politique franco-bordelaise du néo-patrimonialisme wébérien, nous entendons traduire l'anatomie du pouvoir personnel en Afrique centrale par le néo-patrimonialisme, en rendant à Jean-François Médard un hom-

Elle est la version résumée et marginalement modifiée d'un ouvrage à paraître sur le titre de l'Afrique des démocraties matrimoniales. Nous remercions la FPAE d'avoir bien voulu accepter la reproduction de ce texte et Patrick Quantin qui l'a lu et a su me faire profiter de ses observations toujours utiles et bienvenues. Cette adresse est valable à Vincent Hugué. L'ensemble des partis pris et autres irrégularités discursives de cette contribution demeurent de notre seule responsabilité.

Lire, V. Hugué, Afrique. Tu régneras, mon fils, L'Express, n° 2974, du 3 au 9 juillet 2008, pp. 50-53 ; M. Duverger, Les monarchies républicaines, Pouvoirs n° 78, Les monarchies, septembre 1996, pp.107-120 ; J-F. Bayart, « La problématique de la démocratie en Afrique Noire : La Baule et puis après ? », Politique Africaine n° 93, Octobre 1991, pp. 5-20 ; J. Chesneaux, Habiter le temps : passé, présent, futur. Esquisse d'un dialogue politique, Paris, Bayard, 1996 ; M. Coumba Diop et M. Diouf, Les figures du politique en Afrique : des pouvoirs hérités aux pouvoirs élus,

mage non pas seulement de reconnaissance fidèle mais qui use surtout du concept de néo-patrimonialisme emprunté à l'analytique médardienne de la sociologie du pouvoir, pour interroger les conduites et les pratiques politiques par lesquelles certains « maîtres centraux présidentiels » ont décidé de conforter à tout jamais leur emprise familiale ou clanique sur les mécanismes institutionnels, politiques et sociaux de leur pays. Ce faisant, nous suivons logiquement la direction des auteurs de l'africanisme politique sur le gouvernement personnel (personal rule), pour sonder les phénomènes contemporains du politique en Afrique.

Pour cela, nous allons nous appuyer sur une littérature de sociologie historique des mœurs politiques inspirée de manière pertinente par les chercheurs allant du néo-patrimonialisme, en passant par le pouvoir personnel au gouvernement perpétuel à la dérive monarchique ou à la tentative dynastique.

Pour ainsi dire, parler de viabilité, l'inventer ou la refonder, c'est changer profondément les pratiques et les règles

politiques au sein de nos pays, pour parvenir à produire un « vrai » gouvernement, concret et solidement charpenté. La sous-région d'Afrique centrale a traversé de longs moments qui ont détruit les repères. Pour donner sens à la viabilité, il vous faudra de l'imagination, du courage et le retour à de valeurs souvent occultées ces dernières années.

Paris, Codesria-Karthala, 1999, p. 22 ; A. Hugues et K. May, "The Politics of Succession in Black Africa", Third World Quarterly, Janvier 1988, pp. 1-22 ; C. Jackson et C. Rosberg, Personal Rule in Black Africa, Berkeley, University of California Press, 1982 ; P. Janssen, A la cour de Mobutu. Fracassantes révélations du genre de l'ex-président zaïrois, Paris, éd. Michel Lafon, 1997 ; R. Joseph, « le renouvellement politique en Afrique subsaharienne : un défi pour les années 1990 », Afrique 2003 n° 3, novembre 1990, p. 52 ; P. Moundounga Mouity, Présidence gabonaise : « pourquoi je ne voterai pas », Jeune Afrique, n° 2534, du 2 au 8 août 2009, p. 111 ; et « Bongo Ondimba est mort, vive Bongo Ondimba ! », Jeune Afrique, n° 2536-2537, du 16 au 29 août 2009, pp. 184-185. Le thème du « personal rule » (pouvoir personnel) est un thème mis en exergue par les africanistes néo-weberiens comme Robert H. Jackson et Carl G. Rosberg dans Personal rule in black Africa Berkeley, University of California Press, 1982.

C'est pourquoi, aujourd'hui, nous croyons nécessaire et possible une offre de civilisation. Sans un projet de société qui redonne le goût du dépassement de soi, les efforts les plus ardents, parcellisés, seront conduits dans l'impasse. Pour écrire ce projet, l'Afrique centrale doit comprendre la préciosité et l'utilité de certaines valeurs. C'est « l'outillage mental » dont évoquait déjà Fernand Braudel.

De fait, il est donc possible de dire ici que tout pays viable est confronté à deux défis majeurs : l'urgence et l'essence. Aujourd'hui, « l'urgence c'est la nécessité de stopper des dégradations, des calamités, ou de corriger immédiatement des injustices humaines, des déséquilibres sociaux. L'essence, c'est la nécessité de construire pour les pays, l'équipement humain et matériel qui crée, assure, installe et pérennise leur développement ». Et en Afrique centrale, les soucis essentiels des pays, donc de l'essence, prennent désormais la forme de l'urgence. A tous ces enjeux, dont la nécessité est reconnue par les acteurs du développement et les partenaires sociaux et qui demeurent sociologiquement de l'ordre de « l'essence et de l'urgence », s'ajoute désormais une autre responsabilité, de celles qui font réussir ou échouer une civilisation. L'Afrique centrale postcoloniale a essayé de construire son idéal de progrès avec des cycles de succès et d'échecs. L'Afrique centrale d'aujourd'hui 50 ans après les indépendances doit amortir un autre choc : une croissance en panne sur une sous-région dont le mauvais gouvernement avec le « gouvernement perpétuel », l'arrêt du temps politique et la spoliation des ressources menace l'existence même. C'est ici tout l'enjeu politique de la viabilité des Etats et qui est, le moins que l'on puisse dire, le grand défi des pays gouvernés du XXIème siècle : assumer simultanément de manière intellectuelle et politique une vraie « révolution développementaliste » telle que déjà suggérée de manière appréciable par l'universitaire gabonais Marc-Louis Ropivia.

En effet, un bref détour par l'histoire nous enseigne que près de 50 ans après l'indépendance des Etats africains, le bilan du continent de manière générale est globalement négatif. Les guerres civiles, la pauvreté, la mauvaise gouvernance et la corruption des processus sont autant d'indicateurs qui accablent toujours cette partie du monde, caractérisée par un mal-développement, mieux le par un développement du sous-développement », malgré sa relative dotation en matières premières qui la place en première position au niveau mondial concernant certaines ressources. Aujourd'hui, en dépit de tous

ces atouts naturels, la vérité c'est que l'Afrique demeure un spectateur et non un acteur du système international. Comprendre et saisir cet état de choses ramené à l'Afrique centrale revient à poser la question de la viabilité des Etats par la problématique d'ensemble de la crise de l'Etat en Afrique, de sa vanité et de son inanité. Sinon comment comprendre qu'avec toutes ces matières premières mais également du pétrole, que ce continent ne se lasse de s'accrocher à l'aide publique au développement (APD) qui est estimée environ 10 % de son produit intérieur brut (PIB) alors que dans le même temps on peut aisément constater de nos jours que son PIB a largement chuté sous le seuil de sa valeur en 1960.

En effet, sans entrer dans de longs développements, il est possible de dire à l'évidence que la première explication de cet échec de la construction de l'Etat en Afrique relève principalement de la mauvaise gouvernance de ses dirigeants politiques, qui se sont enrichis illicitement et impunément au détriment des populations, alimentant les conflits armés et guerres civiles pour se maintenir à tout jamais au sommet de l'Etat. Cette trajectoire sombre du XXème siècle a été pour l'Afrique centrale médiocre en termes de performance au point que ces formations étatiques et souveraines ont été qualifiées de « failed-states ». Cette évolution historique, marquée par le fait colonial, permet de rattacher le fonctionnement de ces pays puissances occidentales coloniales, et dès lors se demander si l'Etat peut-il être viable en Afrique centrale comme ailleurs, c'est sonder les logiques du politique en matière de criminalisation de l'Etat en se demandant si ce processus est bien une spécificité, ou bien est-ce quelque chose de figer assimilable à un donné de la colonisation, ou au contraire, s'agit-il d'une construction sociale propre à l'imaginaire local dans l'exercice du pouvoir et de l'ivresse dont s'empare le détenteur ?

Cet article est à maints égards une contribution critique sur la sociologie du pouvoir en Afrique subsaharienne, notamment en Afrique centrale et donc une véritable autopsie des conditions de sociogenèse de l'Etat en Afrique centrale des indépendances à nos jours.

Dans cette perspective, il est question d'abord de caractériser sommairement le modèle de l'Etat africain post-colonial qui servira de cadre théorique général d'explication, par la suite, à la démocratie matrimoniale dans sa relation au pouvoir personnel et à la souveraineté héréditaire. Une telle approche générale, s'appuyant sur les chercheurs structuro-fonctionnalistes qui ont

Sur les concepts d'« Etat patrimonialisé » et de « système personnel de pouvoir », Cf. Jean François Medard, « L'Etat patrimonialisé », *Politique africaine* n° 39, 1991, pp.25-36.

Sur les concepts de « gouvernement perpétuel » et de « gouvernement sempiternel » appliqués aux politiques et stratégies d'éternisation gouvernante des leaders présidentiels africains voir Mathias-Eric Owona Nguini, « Le gouvernement perpétuel en Afrique centrale : le temps politique pré-

sidentialiste entre autoritarisme et parlementariste », *Enjeux* n° 19, avril-juin 2004, pp. 9-14.

V. Hugué, *Afrique. Tu régneras, mon fils*, *L'Express*, n° 2974, Op. cit. Pour de plus amples informations voir le projet politique de campagne de l'ancien candidat à l'élection présidentielle anticipée au Gabon, André Mba Obame.

travaillé sur l'Etat africain, prendrait appui sur les questionnements centraux suivants. Le patrimonialisme ou néopatrimonialisme peut-il réellement être le vecteur d'un projet national ou régional de développement politique et d'émergence de l'Etat ? Le « bon gouvernement » est-il compatible avec les logiques prédatrices et dictatoriales de l'Etat néopatrimonial ? Des oligarchies rentières concurrentes, partageant chacune à l'intérieur de leurs frontières une même vision patrimoniale de l'Etat, auraient-elles pu créer 50 ans après les conditions d'un échec vers la mouvance des « monarchies électives » ?

Trois principales articulations -malgré quelques axes subsidiaires- ressortent de l'architecture des développements qui vont suivre : d'abord en recherchant les causes de ce manque de viabilité, nous en étudierons le processus. De là, nous déterminerons s'il s'agit d'une particularité africaine, et de quel type elle relève. La mise en perspective de ce phénomène permettra de réfléchir en définitive aux enjeux du XXIème siècle de cette viabilité qui se posent en termes de « révolution développementaliste ».

A partir de la réponse à ces interrogations, nous tenterons d'évoquer les causes objectives qui invalident, avant un quelconque début de réflexion, le projet développementaliste de l'Etat-nation, posant ainsi de manière très claire le problème de sa viabilité. Il est à noter à ce propos qu'en dehors de l'Afrique du Sud, les autres pays africains et donc ceux de son noyau central, se distinguent par des révisions constitutionnelles visant à renforcer le gouvernement perpétuel et la spoliation des richesses nationales par les oligarchies rentières.

La temporalité politique post-indépendance : personnalisation du pouvoir et néopatrimonialisme à partir de la référence aux chercheurs structuro-fonctionnalistes

Le continent africain de manière générale a été marqué au XXème par une crise généralisée de l'Etat postcolonial et par l'avènement de la démocratisation. Ces deux faits majeurs accréditent la thèse d'un échec global de la construction de l'Etat et des politiques de développement des indépendances à nos jours. C'est dire d'un point de vue de la science politique, plus précisément de l'analyse institutionnelle, que la mauvaise gouvernance, caractérisation majeure des Etats d'Afrique centrale 50 depuis les indépendances, est consubstantiellement rattachée à l'incapacité des Etats à conduire des politiques publiques, et donc à diriger leurs souverainetés. C'est ici que les notions de démocraties matrimoniales et d'oli-

garchies rentières trouvent tout leurs sens. Elles sont liées à l'idéologie de l'Etat néopatrimonial et prédateur défini en termes de fusion entre l'Etat et la personne selon le modèle du « règne personnel » (personal rule) défendu, par des auteurs tels que Jackson et Rosberg, Richard Sandbrook et Didier Bigo . En effet, « si le multipartisme et l'élection se sont rapidement généralisés à travers l'Afrique, la succession et l'alternance sont encore rares. Ceci tient à l'histoire politique particulière du continent, marquée par des logiques de personnalisation. Paradoxalement, les alternances semblent possibles presque exclusivement quand s'annoncent des successions, ce qui confirme la persistance des logiques de personnalisation».

Cette description paradigmatique fait de l'Afrique centrale une sous-région dotée depuis lors pour l'essentiel d'Etats absolutistes et autocratiques, quoique libéralisés, mais gouvernés par des dirigeants autoritaires. Ces derniers usent depuis années de leurs relations familiales bâties sur le modèle d'une stratégie matrimoniale de gouvernement perpétuel pour assurer leur longévité politique. Ce type de dynastie débridée issu d'un travail de construction politique par les élites au pouvoir a érigé la personnalisation en valeur politique, garantissant ainsi la continuité des systèmes, mieux situant ceux-ci dans le registre des constructions politiques inédites, c'est-à-dire, entièrement à part de la logique de « bon gouvernement » et de l'institutionnalisation des procédures. Rappelons à juste titre que la personnalisation a pour contraire l'institutionnalisation. Le caractère néopatrimonial, et non pas légal-rationnel, pour emprunter à Max Weber, de leur domination, entraîne une confusion totale entre les décisions des dirigeants de ces pays et l'autorité de leurs Etats. Tous les pouvoirs sont aux mains de ces derniers qui assurent un contrôle de plus en plus grand des institutions, une véritable confiscation des Constitutions leur permettant de bâtir un modèle de société fondé sur l'hérédité, comme moyen de s'assurer la garantie d'un gouvernement perpétuel tel qu'envisagé par le socio-politiste Mathias-Eric Owona Nguini. Nous sommes dans des régimes à imaginaire électif caractérisé par un système de façade du pluralisme, de l'indépendance, de la compétition politique avec d'autres acteurs et courants politiques.

Le terme démocratie est en opposition historiquement constante avec celui de monarchie ou d'oligarchie, des systèmes de rapport entre pouvoir, hérédité et groupe. Il se résume plus simplement à travers la formule d'Abraham Lincoln : « le gouvernement du peuple, par le peu-

M-L. Ropivia, *L'Afrique et le Gabon au XXIème siècle. Révolution développementaliste ou développement du sous-développement*, Paris, éd. Mare et Martin, 2007, 350 p.
J-F. Bayart, *L'Etat en Afrique : la politique du ventre*, Paris, Fayard, rééd. 2006, 439 p ; du même auteur, « *La criminalisation de l'Etat en Afrique* »,

disponible sur <http://www.oboulo.com/criminalisation-etat-afrique-fruit-identite-continent-effet-pervers-neo-colonialisme-41981.html> ; B. Badie, *L'Etat importé. L'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris, Fayard, 1998 ; S. Smith, *Nérogologie. Pourquoi l'Afrique meurt*, Coll. Pluriel, Paris, Hachette, 2004, 252 p.

ple, pour le peuple », qui a été introduite dans les Constitutions de certains dispositifs étatiques formels. C'est un système politique (et non plus un simple régime) dans lequel la souveraineté est attribuée au peuple qui l'exerce de différentes manières : directe, indirecte, semi-directe. L'intérêt de la recherche sur la démocratie en rapport avec l'Afrique centrale a abondamment occulté la tendance à l'existence d'une distribution matrimoniale du pouvoir par certains dirigeants ayant une propension pour le gouvernement personnel et l'arrêt du temps politique présidentieliste. En effet, malgré plusieurs travaux effectués, ici et là, sur l'Etat ou le pouvoir en Afrique centrale, il existe, à notre connaissance que quelques rares travaux mettant en avant une conduite particulière de pouvoir personnel, d'ailleurs très destructrice pour l'Etat de droit : la succession néopatrimoniale aux sommets de l'Etat. La présente contribution se penche sur le cas précis de l'Afrique centrale au-delà de quelques comparaisons avec d'autres pays africains qui se distinguent par une logique néopatrimoniale de gestion de l'Etat caractérisée par une très forte personnalisation des institutions, c'est notamment le cas de ces pays, où nous entendons montrer l'extraordinaire abus de pouvoir savamment fabriqué par leurs pères en exercice à la plus haute fonction de l'Etat et donnant l'image d'une transmission familiale (transfert filial ou matrimonial) du pouvoir ou d'un partage convivial de l'Etat.

Les années 1960-1989 marquent le passage de l'héritage de l'ordre colonial à la fin de la guerre froide. Il n'est pas utile ici de revenir sur l'histoire de la formation territoriale mais l'accent sera mis sur les modes de structuration internes. Les stratégies de l'Etat depuis son indépendance ainsi que les transformations progressives enregistrées ont une origine coloniale si l'on en juge par la forme actuelle de l'Etat postcolonial d'Afrique centrale - qui rappelle incontestablement deux piliers du pouvoir : violence et autorité - pour cerner explicitement le processus d'acculturation imposé par le colonisateur, et qui s'est progressivement cristallisé dans la mise en place effective d'un pouvoir autour d'un mécanisme formel de gouvernement : le pouvoir personnel. Cette période de l'indépendance des pays d'Afrique centrale permet de comprendre que les uniques hommes qui ont dirigé - et sont en vie et en fonction pour certains - sans partage le pouvoir ont été formés à l'école coloniale. Ils sont les héritiers de cette acculturation dont l'évolution dans le cadre de la postcolonie et du retour au multipartisme est aujourd'hui un échec.

Pour ne citer que l'exemple gabonais, durant le pouvoir

M-L. Ropivia, *L'Afrique et le Gabon au XXI^{ème} siècle. Révolution développementaliste ou développement du sous-développement*, Op. cit.
C. Jackson et C. Rosberg, *Personal Rule in Black Africa*, Op. cit.
R. Sandbrook, *Personnalisation du pouvoir et stagnation capitaliste. L'Etat africain en crise*, disponible sur http://horizon.documentation.ird.fr/exldoc/pleins_textes/pleins_textes_7/polai/pdf/026015.pdf; ainsi que

du président Omar Bongo Ondimba, le gouvernement gabonais a usé sans précédent, de manière variable, de la coercition comme l'un des piliers d'implantation territoriale de son parti et donc de son pouvoir. Parallèlement, il a eu recours à l'autoritarisme - désormais modéré - pour imposer sa vision du gouvernement ainsi que pour diffuser certains comportements sociaux et politiques et pour légitimer d'autres pratiques indignes de la responsabilité politique. Ces deux ressorts fondés sur le processus d'acculturation, violent et autoritaire, sont jusqu'à ce jour les outils majeurs face à ceux qui s'écartent de la perspective néo-patrimoniale de la régulation de l'Etat. Le système colonial s'est à la base construit à partir de l'exploitation des ressources au moyen d'une violence exercée sur les peuples, la mise sous tutelle, et l'invention des chefferies locales sont une bonne illustration. Les chefs locaux appartenaient à l'échelle subalterne de l'entreprise des colons. Le travail forcé était la règle. A ce niveau, il est possible d'établir un lien entre les mécanismes de gestion des colons qui ont joué un certain rôle dans le contrôle des peuples et cette forme de gouvernementalité de l'activité du dirigeant gabonais qui reposait sur la pratique de pouvoir personnel. Le Président Bongo Ondimba hérite manifestement de ces pratiques, sa manière de gouverner s'inscrit dans la durée depuis la postcolonie, elle est la même aujourd'hui et emprunte beaucoup à la conception de Machiavel sur l'exercice du pouvoir. Celle-ci a permis au chef de l'Etat gabonais de se construire un protocole symbolique propre à celui d'un roi disposant d'une suite personnelle, et hérité des mythes d'origine coloniale. D'ailleurs, la création du PDG comme parti unique à cette période, relevait d'une réalité propre à la postcolonie. Cette trajectoire de la formation de l'Etat au Gabon peut également trouver son prolongement sous-régional dans les conditions d'institutionnalisation de l'Etat en Afrique centrale.

Le temps politique de l'espérance du politique : de la démocratie au sens général et de la démocratie matrimoniale en particulier

Les années 1989-1999 rappellent la décennie charnière de la démocratisation avec l'organisation en Afrique dans les années 1990 des conférences nationales en vue de refonder les pays. Ces grandes conférences adoptent le multipartisme. Malgré cela, depuis lors, les pays n'ont pas connu d'alternance outre la prise de pouvoir éphémère de Pascal Lissouba au Congo-Brazzaville. Toutes les élections sont remportées par les partis au pouvoir et contestées par l'opposition. Les seuls changements les plus notables depuis cette démocratisation fut la multi-

sur www.politique-africaine.com/numeros/pdf/018003.pdf.
D. Bigo, *Pouvoir et obéissance en Centrafrique*, Paris, Karthala, 1988.
V. Foucher, *Difficiles successions en Afrique subsaharienne : persistance et reconstruction du pouvoir personnel*, disponible sur <http://www.cairn.info>.

plication des partis qui n'accèdent que peu au pouvoir et la floraison de journaux d'opposition difficilement viables. Le quotidien des populations n'a pas lui beaucoup évolué, la situation économique se dégrade à cause de la patrimonialisation des ressources de l'Etat et sous la pression des bailleurs de fonds en même temps que le secteur privé peine à se développer.

C'est dire qu'on assiste à une simple continuité des systèmes. La situation ne semble pas favorable pour le moment à une alternance en totalité des anciens pouvoirs en raison du phénomène du gouvernement perpétuel. Mais comme le note Jérôme Lafargue, on assiste davantage à la persistance « des (...) mouvements de protestation, bien que relativement dispersés et manquant de cohésion ». Il y a aujourd'hui une certitude pour que ceux-ci forment au fil des ans par accumulation un esprit de conflictualité susceptible de constituer un danger pour des systèmes au pouvoir usés et affaiblis par un échec en matière d'organisation structurelle et bureaucratique. L'autoritarisme et le confinement du champ politique est porté par un ensemble d'hommes politiques, agissant dans une arène ou par opposition formelle face à des peuples déçus et appauvris par les difficultés des régimes néo-patrimoniaux en quête de reconnaissance internationale mais dont le gouvernement consiste à (ré)activer une pensée unique d'un genre nouveau.

La transition s'est amorcée en Afrique centrale. Elle s'était ouverte avec la démocratisation consécutive à la fin de la guerre froide, en 1989. Elle s'est refermée avec l'échec, sur fond de marasme économique et de dégradation sociale, des politiques de mauvais gouvernement. C'est ainsi, qu'a émergé lentement la logique du pouvoir à vie. Cette mouvance en cours qui s'opère en Afrique centrale, souvent sous des formes diverses, donne une impression de « chaologie » ou d'une sous-région en crise, la réalité n'y est pas moins compréhensible qu'ailleurs. On ne peut évidemment pas comprendre ces mutations que sous le prisme de simplifications médiatiques.

En effet, la décennie 1989-1999 a permis de remettre en cause la plupart des modèles économiques qui structuraient l'Afrique. Le Gabon, ancien régime autoritaire s'est converti à l'économie de marché en scellant la fin symbolique du monopartisme puisqu'un multipartisme formel s'y est répandu dans tout le pays. La remise en question temporaire de l'ancien système a permis d'ouvrir de nouvelles marges de manœuvre au sein de l'espace politique et social mais sans possibilité d'un véritable changement positif. Dans le cas du Gabon,

Régime dans lequel le peuple adopte lui-même les lois et décisions importantes et choisit lui-même ses dirigeants, c'est le système de démocratie directe.
Régime dans lequel le rôle du peuple se réduit à la désignation (élection)

on peut à partir de trois lignes de fracture comprendre ces ambivalences. D'une part, sa trajectoire historique montre bien que les thérapies néolibérales et leur échec ont, fait éclater le contrat social issu des indépendances. Cet événement déstabilisateur a constitué un moteur des conflits sociaux. Dans le même temps, il provoque un débat, sur la nécessaire redéfinition des politiques économiques. D'autre part, la démocratisation a élargi l'espace politique, mais de manière incomplète. En particulier, la tutelle des institutions financières internationales (IFI) laisse planer le doute sur la légitimité des autorités publiques. Enfin, l'émergence de nouvelles puissances africaines redessine la géopolitique du continent, laissant entrevoir une redistribution des cartes. C'est à ce niveau qu'il est possible d'établir un lien entre l'évolution du Gabon et ses prolongements externes. Les organisations internationales représentent les structures qui agissent sur les mutations actuelles, notamment en ce qui concerne l'évolution du gouvernement des sociétés en Afrique centrale.

Loin d'affirmations dépréciatives pouvant créer l'incompréhension de la complexité du continent, on peut dire que c'est en partie l'échec du « bon gouvernement » qui explique le manque de viabilité des Etats d'Afrique centrale.

Pour mieux comprendre cela, il est utile de circonscrire la notion de démocratie matrimoniale pour déclinier son intentionnalité théorique, ses vertus analytiques et explicatives. En effet, lorsqu'on aborde la question de la démocratie dans son ensemble, la première difficulté est celle qui tient à sa définition. Largement galvaudé par une littérature abondante -d'ailleurs très instructive-, le mot démocratie entretient souvent un flou du fait la variation des définitions qu'on lui affecte et qui finit par en faire un boulevard d'ambiguïtés même si l'on admet à l'évidence la formule de Lincoln comme fondatrice de la conception prétendument universelle de la démocratie contemporaine. Au sens premier, par démocratie il faut entendre le « gouvernement par le peuple », un système où seul le peuple exerce la souveraineté. Stricto sensu, le terme démocratie renvoie à un ensemble de principes philosophiques, éthiques, moraux et politiques, suivant lequel un groupe social d'individus organise son fonctionnement par des règles de jeux communément acceptées et modulées par les institutions.

Alors que la démocratie est a priori sans privilèges ni exclusions, par extension, la démocratie matrimoniale est une forme de glissement insidieux vers la dictature. En Afrique, l'adhésion à la démocratie ne fait pas l'objet

des représentants, c'est la démocratie représentative.
C'est un système dans lequel le peuple est appelé à statuer lui-même sur certaines lois, par voie référendaire, exercice de veto ou initiatives populaires.

d'un consensus unanime. Il s'agit d'un système fait de domination et d'autoritarisme fussent-ils décompressés ou libéralisés mais fait des inégalités et où perdurent les injustices sous des formes nouvelles, désactivant ainsi, l'égalité universelle, le libre accès de tous à l'expression publique et à la décision politique, souvent revendiquée par la démocratie. Cette exclusion du grand nombre de citoyens des lieux de décision où est sensée se manifester la volonté « générale » se fait désormais au bénéfice de sa famille et des proches. Ces différents modes d'exclusion ne sont jamais théorisés, ni même reconnus explicitement : l'on a affaire à une exclusion de fait, qui contredit la représentation que la société se donne d'elle-même. C'est, d'ailleurs, ce qui permet aux opprimés, aux exclus, de retourner ces principes contre la société qui s'en réclame et l'indétermination des règles d'exclusion joue ainsi un rôle positif dans la lutte pour l'égalité. Il convient cependant de s'interroger sur les limites d'un tel processus. Au lieu d'une inclusion positive, d'une bonne santé démocratique, nous avons affaire à une égalité imaginaire qui vient masquer la persistance de la domination et de l'injustice. De ce point de vue-là, la démocratie matrimoniale est proche par ses constituants de la démocratie désignant un régime qui, sous l'apparence d'une démocratie, fonctionne en réalité comme une dictature. Une constitution est en place, des élections ont lieu régulièrement, la liberté d'expression est garantie dans les textes, cependant les élites en place manipulent ces institutions afin de conserver leurs privilèges. Cela peut être aussi le cas lorsqu'il existe une collusion entre les médias et le pouvoir en place.

Dans ce sens, elle est un attribut du pouvoir personnel; mais c'est surtout, originairement, le désir de perpétuer un type de gouvernement par un groupe organisé en réseaux d'individus et d'individus en réseaux pour le confinement du pouvoir politique dans une même et unique arène. Au sens large la démocratie matrimoniale est assimilée à la personnalisation et est naturellement entendue comme la propension au dédoublement des structures institutionnelles de pouvoir en réseaux informels et personnels devenus de véritables oligarchies rentières parfois concurrentes et partageant une même vision patrimoniale de l'Etat.

L'hypothèse envisagée ici repose sur instrumentalisation de la démocratie à des fins personnelles et familiales, multiformes par leur nature, concurrentes et, essentiellement dictées par une logique de durée selon le modèle machiavélien et prédate des acteurs conformément à la tradition wébérienne du patrimonialisme. Dès lors, la notion de démocratie matrimoniale ne saurait définir

une quelconque forme d'irréversibilité, à l'image de la démocratie. La saine démocratie est irréversible. C'est un élément essentiel de la révolution développementaliste. La démocratie matrimoniale n'est pas un statut figé, c'est le construit d'un groupe souvent au pouvoir. Sa caractéristique fondamentale est précisément sa faculté à faire souffrir les institutions -contraire à la pérennité des dispositifs d'institutionnalisation suggérée par Foucault-, à désactiver la démocratie, traduite dans les faits à travers le développement du sous-développement récemment abordée Par Marc-Louis Ropivia autour de la dichotomie révolution développementaliste/développement du sous-développement pour comprendre l'état de sclérose, de vanité et d'inanité dans lequel se trouve plongé l'Etat postcolonial africain sur le plan structurel et fonctionnel.

La mobilisation de la transitologie et le récit des consolidologues aideront ici à donner plus de visibilité à cette tentative d'élaboration conceptuelle dont le but est de rendre plus visible une pratique singulière de la démocratie par des acteurs imprégnés d'un protocole propre à la monarchie, à l'oligarchie ou à l'autocratie. Ce champ réquisitionné permet de prendre en compte respectivement l'intentionnalité et les registres d'action à partir desquels opèrent les « présidents à vie » en Afrique. On remarquera ainsi, d'une part, que cette pratique de gouvernement est traduite dans la nomenclature de l'organisation des cabinets présidentiels africains à travers une variété d'identifications familiales et d'allégeance de proximité à l'image de la parenté, de la mécanique maçonnique ou de réseaux de solidarités de tous genres; d'autre part, on verra que cette conduite indigne et en indélicatesse avec la responsabilité d'un homme d'Etat est également perceptible par une instrumentalisation à caractère essentiellement fonctionnel, des attributs symboliques et matériels de l'Etat, et qui consacre la continuité des systèmes en accréditant la logique de gouvernement perpétuel.

De fait, le questionnement sociopolitique et anthropologique mis en évidence dans la présente contribution trouve son fondement dans la mise en œuvre d'un travail empirique sur les pratiques curiales de gouvernement en Afrique. Les logiques théoriques et empiriques du sujet en discussion ici, renvoient à un questionnement interdisciplinaire et donc davantage plus large et qui ne saurait réduire cet objet aux seuls champs de la transitologie et de la consolidologie, c'est un thème de science politique certes, mais plus largement des sciences humaines et sociales. Le souci méthodologique d'objectivation d'un fait de la société de cour est gou-

Au sortir de la colonisation l'un des défis de l'Etat gabonais était celui d'édifier ex nihilo un Etat. Ce qui explique en partie le recours à des méthodes d'importation exogène et expliquant dans une large mesure les

ambiguïtés d'une vie politique provoquée par des pratiques de domination usant parfois des croyances surnaturelles et des modes clientélistes complexes.

verné par l'idée de montrer qu'en Afrique centrale, le gouvernement perpétuel est devenu un effet de mode, présenté implicitement comme un gage de garantie de la paix dans les sociétés où l'alternance au pouvoir abouti généralement aux conflits et guerres civiles.

L'investigation menée repose sur un appareil méthodologique d'observation empirique à même d'élucider les problèmes complexes des figures du politique en Afrique contemporaine. Le cadre analytique et synthétique d'exploration de cette conduite de gouvernement qu'est la distribution matrimoniale ou patrimoniale du pouvoir suppose de restituer ses considérations et significations évolutives dans l'imaginaire politique africain. Cet exercice herméneutique et analytique nous amène à construire sociopolitiquement un « espace articulé de descriptions possibles » grâce à la réquisition pragmatique d'un outillage interprétatif et explicatif des sciences sociales appliqué à la démocratie.

Ainsi, s'intéresser aux Etats africains en tant que vitrines démocratiques, revient à réfléchir sur les contenus, les significations et les considérations politiques et géopolitiques de l'Etat patrimonial ou néo-patrimonial dans son ordonnancement et dynamique concrète, en s'appuyant sur les chercheurs structuro-fonctionnalistes qui ont travaillé sur l'Etat africain. Qu'il s'agisse des auteurs tels que Bayart, Médard ou Badie, les études de sociologie de l'importation, de l'hybridation institutionnelle et structuro-fonctionnalistes ont montré que les pays africains se distinguent par un dénominateur commun : les logiques prédatrices et dictatoriales de l'Etat néo-patrimonial.

Le continent africain est l'une des parties du monde qui apparaît le plus souvent en position dite marginale dans le système international. Dans ce rôle de spectateur, l'activité développementaliste et de construction de l'Etat s'est inscrite sans véritable succès dans la durée depuis les indépendances.

On s'intéressera ici à la question d'ensemble du gouvernement des sociétés africaines contemporaines et plus précisément sur le fonctionnement de la démocratie et des institutions telles qu'elles se donnent désormais à voir et à lire sous le prisme matrimonial et oligarchique débridé. Les termes voisins tels que « oligarchies rentières » ou « guerre de palais » permettent d'apporter des explications plus claires sur cette manière de gouverner au regard des alliances et des conflits larvés autour du processus successoral.

On s'interroge aussi et nécessairement sur le rapport pouvant exister entre, d'une part, ce qui est généralement entendu comme « démocratie matrimoniale » et, d'autre

part, ce qui est réellement produit au cours de l'exercice du pouvoir par les dirigeants et leur propension à s'en emparer continûment. On retiendra donc provisoirement par « démocratie matrimoniale » un processus consensuel et personnel de confinement de l'Etat à l'arène d'évolution très restrictive du chef de l'Etat autour des liens familiaux et filiaux et dont l'objectif principal est de perpétuer les mécanismes et les dispositifs pour le seul rayonnement d'un groupe.

Toutefois, afin de circonscrire un cadre analytique et donner du contenu à l'objet étudié, il est possible de dire aussi que le but de la démocratie matrimoniale met en évidence les concepts d'hérédité et de pouvoir, de patronage et de clientélisme, de succession et de personnalisation tout en cachant en arrière-fond une guerre de palais, mieux, tout en permettant une lecture actuelle et contemporaine de la sociologie du pouvoir et des dirigeants.

La démocratie matrimoniale peut être considérée à juste titre comme une propriété liée à la curialisation insistante du gouvernement et à l'avidité du pouvoir dans son exercice à travers le dédoublement des structures institutionnelles de pouvoir en réseaux informels et personnels et généralement familiaux. Elle est dominée par les principes de « longévité politique », de « gouvernement perpétuel », d'« arrêt du temps politique » et de « continuité des systèmes ». Cette pratique curiale de gouvernement et d'exercice du pouvoir met en relief des horizons de gains symboliques au profit des seuls proches du chef de l'Etat.

L'objectif de ce papier repose sur une disharmonie entre deux ordres de comportements politiques des dirigeants en Afrique depuis la fin du siècle précédent. Le premier se rapporte à un registre performatif qui institue un chef de famille aux commandes de l'Etat comme « instance principale et unique de décision » s'appuyant et se ressourçant auprès des membres de sa famille pour la gestion de l'action publique. Le second relevant du constatif discute de la pratique observable dans les faits grâce aux actes posés par ce chef de famille dans la direction de l'Etat. Ces différents niveaux en interaction dialogique dans l'interprétation du comportement des acteurs et des élites politiques permettent une lecture indiscutable du gouvernement de cour en Afrique.

Aussi, l'intérêt de la recherche n'est-il pas de dénoncer une supercherie de démocratie en rétablissant la vérité sur ce que recouvre réellement la démocratie en Afrique.

Notre posture est en opposition avec une certaine littérature de complaisance inscrite dans une logique abstraite

où l'espérance de vie à la naissance est retombée à son début des années 1970 et reste inférieure à 50 ans.

J. Lafargue, *Contestations démocratiques en Afrique. Sociologie de la contestation au Kenya et en Zambie*, Paris, Karthala, 1996, p. 36.
L'Afrique subsaharienne est la seule partie du monde en développement

d'afro-pessimisme d'un autre âge malgré l'absence de transparence et d'institutionnalisation de la démocratie qui empêchent la formation d'opinions nuancées, les élections libres et transparentes et les alternances au pouvoir. A ce titre, la thèse défendue ici est d'un intérêt capital à l'heure où l'Afrique centrale, en quête perpétuelle de stratégie efficace d'ascension vers son développement, ne se lasse pas de produire de nouvelles initiatives dans ce domaine, toujours présentées comme prometteuses mais dont le rapport à l'existence d'une dynamique véritable paraît évanescant en raison d'une désactivation de la démocratie (une des conditions nécessaires pour parvenir au développement).

Ce qui, finalement, éclaire la compréhension de la vitrine démocratique, en Afrique, est le dévoilement du comportement des acteurs et d'une vérité simple et souvent nuancée telle que la souffrance des dispositifs d'institutionnalisation ou le blocage de la démocratie. La démocratie matrimoniale peut trouver ainsi une certaine intelligibilité indiscutable à travers le long cheminement d'un demi-siècle d'insuccès de bon gouvernement.

L'arrêt du temps politique présidentieliste : la démocratie matrimoniale et la construction monarchique de la politique africaine

Gouvernement perpétuel, temps politique présidentieliste et guerre de palais représentent le triptyque conceptuel qui nourrit l'expression démocratie matrimoniale (dynastique). Depuis quelques années, en Afrique, le nouveau millénaire est marqué par une transmission familiale du pouvoir. Du reste, « le problème des monarchies électives » se trouve désormais au cœur de la configuration des cercles de pouvoir comme rapport sociopolitiques et génético-politiques.

Le gouvernement perpétuel, identifiable dans l'idée de longévité gouvernante est devenu un sujet de cour d'autant plus qu'il se déroule dans un contexte politique marqué par la propension des gouvernants à faire de la fonction présidentielle ou de la présidence « une affaire de famille » de manière à s'éterniser au pouvoir et à perpétuer la tradition gouvernante des pères. C'est la nouvelle formule adoptée par les fils avec ou sans la complicité des pères.

C'est les cas en République Démocratique du Congo (RDC), du Togo, du Gabon et imaginée et envisagée avec habileté et parfois maladresse au Sénégal, en Guinée Equatoriale, en Centrafrique, ou même en Afrique du Nord, notamment en Egypte et en Libye. L'enjeu du gouvernement perpétuel se rapporte ici à une machinerie de cour dont la figure troublante est la dynastie et ses effets sous-jacents.

J-F. Dupaquier, « de la Françafrique à la maffiafrique », Mouvements, 17 mai 2002.

La « succession en forme curiale » qui s'instaure en Afrique subsaharienne trouve son intellection dans ce que le politologue camerounais Owona Nguini qualifie de problème de « management du temps » accrus par les manœuvres gouvernantes orientées vers la pérennisation inconditionnelle par les fils du pouvoir légué implicitement ou explicitement par leurs pères et généralement après la disparition de ces maîtres et leaders présidentiels. Les successions déjà enregistrées dans trois pays subsahariens (RDC, Togo et Gabon) mettent en évidence la question de la reproduction des formations curiales après la mort de leurs ordonnateurs et montrent, si besoin est, la capacité de leurs progénitures à conserver la maîtrise hégémonique sur les commandes de l'Etat. Le cours à venir dans les sociétés étatiques africaines désormais confrontées à la question cruciale de la survie du mécanisme patrimonialiste et clientéliste de la « société présidentielle de cour » après la mort des maîtres centraux viagers Kabila, Gnassingbé Eyadema et Bongo Ondimba, pose la question d'ensemble de la consistance constitutionnelle, institutionnelle, organisationnelle, décisionnelle et opérationnelle de la formation étatique en Afrique subsaharienne.

De fait, cet ouvrage permet au lecteur de comprendre et d'évaluer la pertinence significative ou relative du lien déjà entre curialisation et tentation dynastique. Le champ de la succession présidentielle désormais en vogue -après l'épisode historique du passage du pontificat présidentieliste entre pères et fils- permet de mesurer l'incapacité des acteurs hégémoniques à dissocier la dynamique d'étatisation de la logique de curialisation et de patrimonialisation. C'est ce qui explique qu'aujourd'hui les successions présidentielles africaines par les fils qui s'opèrent après la longévité gouvernante exceptionnelle des pères comme leader central de leurs appareils d'Etat, se tiennent dans les limites des successions en forme curiale, mais conduites de manière quasi-démocratique sur la base de règles politiques révélatrices d'une « société civilisée » donnant ainsi l'image des pays ayant choisi une trajectoire pluraliste constitutionnelle d'« affinement des mœurs » éloignée de tout coup de force . Or qu'en réalité, on est loin des expériences de « rotation du leadership » (leadership turnover) comme au Ghana, la succession politique reste dominée par l'accès au sommet de l'Etat et au pouvoir politique des cas de fils leaders animés par « une remarquable longévité » (remarkably durable leaders) et l'idée de perpétuation d'un système paternel.

Le gouvernement perpétuel est dorénavant la règle si l'on en juge par la rareté des dynamiques de vraie alternance dans les expériences de démocratie des pays de l'Afrique subsaharienne, où la vie politique oscille

toujours « entre autoritarisme et parlementarisme ». Le remplacement des pères par les fils tend à garantir le pouvoir familial à vie. La mouvance des successions héréditaires dans ces pays d'Afrique est en effet confrontée aux logiques des logiques de guerre de palais pour le choix de l'héritier en interne.

Le contrôle des axes étatiques de pouvoir exige à ce sujet, que les potentiels candidats à la succession de soient capables de « capter les appareils politiques et les militants » en exploitant des visions conservatrices et rénovatrices de « changement politique » afin d'inscrire la longévité gouvernante dans une logique machiavélique de leur durée au pouvoir. L'examen des logiques politiques d'organisation des successions curiales apparaît dans la trajectoire historique des entités étatiques congolaises, togolaises et gabonaises, et révèle une certaine façon des pratiques d'« habiter le temps » et de « longévité gouvernante » reposant sur la temporalité politique et une organisation institutionnelle clientélaire et favorable à la perpétuation des dispositifs de domination permettant de développer les chances de survie au pouvoir en domestiquant les dynamiques de la politique démocratique.

Ce transfert de pouvoir, au regard des conditions de contestation confirme et valide la thèse de « l'inamovibilité dirigeante » sous-tendant la pérennisation au pouvoir de certaines familles africaines sous les différentes « formes de gouvernement personnel » (forms of personal rule). Finalement, « les tactiques et stratégies monopolistes qui se développent dans un contexte de démocratisation » inachevée et à parfaire ne participent pas à faire en sorte que « la démocratie entérine l'existence de gouvernements pour un certain temps, (pro tempore) ». Et ce d'autant plus que certaines familles dirigeantes en Afrique se conduisent comme des entreprises économico-politiques orientées vers le développement des pratiques de « monopolisation du pouvoir » à même d'installer les moyens de domination portés vers un gouvernement perpétuel ou quasi-perpétuel.

L'institution d'une stratégie matrimoniale dynastique d'exercice du pouvoir suprême : les sources de « monarchisation » dans une République

Les sources sont principalement liées à la perpétuation des dispositifs de domination et des systèmes de gouver-

nement de manière à s'assurer la garantie de la protection de l'héritage familial -souvent mal acquis- afin de se mettre à l'abri des poursuites et d'essayer de soigner l'image détériorée de sa descendance familiale. De cette manière, la démocratie est insultée. Ce n'est plus un véritable projet de contrat social qui se construit, dès lors qu'il l'est par désactivation (matrimonialisme et néopatrimonialisme) et non par activation (opposition structurée et doté de pouvoirs et donc un contre-pouvoir, alternance, élections claires et transparentes) du jeu serein des institutions.

Il est utile de rappeler que toute démocratie fondée sur une stratégie matrimoniale dynastique est une « monarchie » ou une « oligarchie », c'est-à-dire, le gouvernement d'un clan ou de quelques-uns. En suivant volontiers le juriste Maurice Duverger on se rendra vite compte que l'expression de « République », est contraire à l'hérédité et donc à toute forme de succession familiale savamment ourdie par un groupe et non par la transparence de la décision du peuple souverain. Dans toute République, le régime politique repose « essentiellement sur la souveraineté du peuple exprimée par des élections authentiques ». Or, dans les démocraties africaines contemporaines, on glisse insidieusement vers celui de « République monarchique » où la souveraineté juridique appartient à un clan héréditaire qui exerce un pouvoir hégémonique avec la soi-disant « onction » du peuple souverain, et pourtant, introuvable. La démocratie prend ici une forme désincarnée. Elle n'est plus pure mais altérée, dès lors, qu'elle devient hybride et comporte dorénavant des éléments monarchiques ou des éléments oligarchiques. La démocratie mélangée à la monarchie donne un régime politique inédit où dictature, démagogie, hérédité, République prennent corps pour donner un sens à la « République monarchique ».

Pour ne prendre que l'exemple du Gabon que nous connaissons le mieux, après l'élection d'Ali Bongo Ondimba, et même bien avant, l'opposition a dénoncé le « principe de succession héréditaire » alors que rien sur le plan constitutionnel n'interdisait le fils de l'ancien président de se porter candidat afin de ne pas soulever un autre problème lié à la « discrimination patronymique ». Cependant, lorsqu'on observe minutieusement la scène politique africaine, on peut valablement se rendre facilement compte que les élections « l'arbre qui dévoile la

N. Elias, *La civilisation des mœurs*, Paris, Agora-Pocket, 1995.
 H. Bienen et N. Van De Walle, "Time and Power in Africa", *American Political Science Review*, Vol 85 n°01, 1985 (18-34), p. 20.
 M-E, Owona Nguini, "Les rapports Etat-Société civile dans le processus politique en Afrique centrale : les montages civilisateurs et décivilisateurs du pouvoir et du droit", *African Journal of Political Science*, Vol 4, n°2, 1999, pp. 143-188. (P. 146).
 J. Santiso, "à la recherche des temporalités de la démocratisation" (Lectures critiques), *Revue Française de Science Politique*, n°6, Décembre 1994, (pp.1079-1085), p. 1085.
 J. Chesneaux, *Habiter le temps : passé, présent, futur. Esquisse d'un dialogue politique*, Paris, Bayard, 1996.

J-F. Bayart, « La problématique de la démocratie en Afrique Noire : la Baule et puis après ? », *Politique Africaine* n°93, Octobre 1991, pp. 5-20.
 Jackson, (R-H) et Rosberg, (C-C), *Personal rule in black Africa*, University of California Press, 1982, pp. 80-81.
 J. Santiso, "à la recherche des temporalités de la démocratisation" (Lectures critiques), *Revue Française de Science Politique*, n°6, Décembre 1994, p. 1083.
 M-E. Owona Nguini, « Le gouvernement perpétuel en Afrique centrale : le temps politique présidentieliste entre autoritarisme et parlementarisme », *Enjeux* n° 19, avril-juin 2004, pp. 9-14 ; R. Joseph, « le renouvellement politique en Afrique subsaharienne : un défi pour les années 1990 », *Afrique* 2003 n°3, novembre 1990, p. 52.
 M. Duverger, *Les monarchies républicaines*, Op. cit.

forêt démocratique en Afrique, avec son corollaire de fraudes massives et de tripatouillages hors du commun, justifiant ces contestations interminables ». Parmi les raisons évoquées, il semble que lorsque le père a été au pouvoir pendant longtemps et qu'il n'est arrivé à rien pour améliorer les conditions de des populations, la succession à tout prix par les fils devient comme une seconde nature. Et pourtant cette pratique du pouvoir inspire de la perversion. Elle est injuste pour le peuple souverain d'autant plus que son activation par le haut, en fait un projet assez cynique. Mieux, c'est révoltant comme phénomène.

Tout le problème aussi est que les « anciens partis uniques qui se sont reconvertis officiellement en partis administratifs, à la faveur notamment d'un multipartisme démonstratif retrouvé, ont su garder, contre tous, leur position de pouvoir. Pour survivre au parti unique, ils utilisent de manière vicieuse les moyens administratifs, financiers, coercitifs et médiatiques entièrement entre leurs mains pour mettre les différents Chefs d'Etat, leurs fils ou tout autre candidat investi par eux à l'abri d'un vote sanction prévisible ». Toutes choses qui cristallisent incontestablement une anxiété spécifique en raison de problèmes anthropologiques réels, liés à une curialisation du système de mœurs. Depuis, les replis identitaires s'accroissent. Pour notre part, le signe de cette conflictualité larvée est précisément l'effondrement de la pensée unique. Du reste, les sources de la mouvance des « Républiques monarchiques » relèvent d'une pathologie sociale, identifiable dans l'analyse durkheimienne en termes d'anomie, de désintégration sociétale, de suicide du politique, autant que d'une analyse marxiste, en termes de classes, avec des concepts de capital-socialisme ou d'émergence oligarchique.

En effet, l'institutionnalisation par le suffrage universel « truqué » du phénomène dynastique d'exercice du pouvoir est une régression pour les acquis de la démocratie en Afrique, mieux c'est une provocation insultante à la souveraineté du peuple. En se gargarisant du mot « peuple », pour justifier leur intronisation aux sommets de



l'Etat, les nouveaux chefs d'Etats africains qui succèdent à leurs pères, parlent, en effet, d'un peuple (introuvable) dont ils sont incapables de résoudre les problèmes économiques du pays. La société africaine contemporaine est très perdue par cette phénoménologie de la dynastie. On est dans la décadence. Et il faut désormais craindre l'institution du registre de l'habitude dans ce « langage codé » qui active « le gouvernement perpétuel », devenu quasiment un réflexe conditionné en Afrique contemporaine. Beaucoup de dirigeants africains manifestent d'ailleurs l'entrée dans un système social et politique nouveau, qui correspond à une dérive vers la continuité des systèmes anciens, dont certains traits rappellent la montée au pouvoir de l'autoritarisme. Il reste que l'habileté du « monarchisme républicain » est de fonctionner sur deux pôles : d'un côté tripatouiller les élections ou ces

résultats pour être porté au pouvoir par le suffrage universel, pour la légitimité populaire; de l'autre la mise en scène d'actes en faveur du changement et du développement. La réalité, c'est que dans tous les cas la thématique ethnique de la rupture est utilisée pour faire oublier les thématiques par le socio-politiste camerounais Mathais-Eric Owona Nguini, en termes de « longévité gouvernante », de « gouvernement perpétuel » et de « temps politique présidentieliste ».

Ainsi, en plus d'une décennie de retour du « renouveau démocratique » et « de consultations électorales pluralistes en Afrique francophone, les vertus reconnues du suffrage universel ont-elles fait place à des joutes dont l'issue est toujours prévue largement à l'avance. A l'aide de moyens de plus en plus sophistiqués, les « machines » à frauder se sont consolidées progressivement et ont transformé les espoirs d'une libre expression du suffrage universel en de véritables « farces électorales ». De modes de régulation politique et d'alternance qu'elles devraient être à l'intérieur des Etats prétendument engagés dans la voie de la démocratisation, les compétitions électorales sont devenues, à force de manipulations, de véritables instruments de légitimation des pouvoirs en place ».

Le titre du présent article est objectif, en constatant que certaines démocraties africaines contemporaines elles-mêmes comportent une part de monarchie et que cette part tend à s'accroître dans les Républiques subsahariennes.

nes depuis le début de ce nouveau siècle où elle parvient grâce à elle à retrouver une efficacité qu'elle tendait à perdre depuis les années 1990. Voici près de vingt ans, qu'on fait scandale en mutant des « Républiques démocratiques » vers des « monarchies républicaines », dont la RDC, le Togo et le Gabon développent un modèle nouveau, différent de celui établi par leurs « défunts papas » plus tôt, durant la période du parti unique et au-delà.

C'est dire que le pouvoir suprême est assuré dorénavant par un président-monarque élu pratiquement par le peuple. En général, le « vrai peuple » n'a pas soutenu une telle évolution, comprenant intuitivement ce que Karl Popper démontra plus tard rationnellement: la démocratie consiste avant tout dans le pouvoir des électeurs de choisir le chef réel du gouvernement, or ici le choix est imposé par tous

les moyens possibles à contresens des principes de transparence, en écartant éventuellement toute opposition. Les fils-présidents à l'image de leurs pères refusent en vérité l'idéologie traditionnelle de la démocratie, foncièrement opposée au néopatrimonialisme et à la personnalisation du pouvoir. Pour l'heure, aucun de ces « nouveaux rois » est issu de la transparence sans contestation ni truquage du vote populaire. L'expression « stratégie matrimoniale dynastique » a été tenue pour une cohérence dans les termes qui la rend difficilement instrumentalisable dans les débats politiques.

Par ailleurs, la stratégie matrimoniale dynastique commence à développer un modèle nouveau, où l'élection

Lire Casimir Oyé Mba : « Dans une République, il n'y a pas de succession dynastique », interview, par Marwane Ben Yahmed, Jeune Afrique, 11 août 2009.

Aboya Manassé, « Une succession héréditaire n'est pas envisageable au Cameroun », 06 Octobre 2009, disponible : www.camnews24.com/fr/politique/cameroun/1161-dr-aboya-manasse-lunesuccessionhereditaire-est-pas-envisageable-au-cameroun-?format=pdf.

Aboya Manassé, « Une succession héréditaire n'est pas envisageable au Cameroun », idem.

au suffrage universel donne à l'avance gagnant le candidat du parti au pouvoir et, généralement un proche du président à succéder. C'est en ce sens qu'une réforme constitutionnelle de l'élection à un tour et majorité a été savamment conçue et appliquée pour la première au Gabon fois en août 2009. Beaucoup d'autres pays, à l'image du Sénégal et du Congo-Brazzaville et de la partie nord-africaine entendent s'engager simultanément dans la même voie. Surgie d'abord de sa faiblesse, finalement la stratégie matrimoniale dynastique témoigne de sa force vis-à-vis des chefs d'Etat aux desseins de « faiseurs de rois ». Si elle parvient à occulter la démocratie en Afrique subsaharienne, elle met également en lumière l'incapacité des populations africaines à produire une modernité propre « susceptible de féconder simultanément la modernité universelle » en impulsant en interne une « vraie

civilisation » des mœurs telle que développée de manière notable par Norbert Elias.

C'est dire que la démocratie s'avère inexportable, elle ne suit pas une évolution analogue, notamment en Afrique du Sud et dans la partie

anglophone du continent africain, où finalement elles n'ont pas eu la même influence. La monarchisation des régimes politiques subsahariens tend à détruire l'évolution de la société moderne dans l'Afrique contemporaine.

Développant l'idéologie du « gouvernement perpétuel » dont les premiers éléments formulés par Kabila furent approfondis en sourdine par Gnassingbé Eyadema, renforcée par la pensée bongoïste selon laquelle : « en Afri-



N. Elias, La civilisation des mœurs, op. cit.

M-L. Ropivia, L'Afrique et le Gabon au XXIème siècle. Révolution développementaliste ou développement du sous-développement, Op. cit, p.13.

M-L. Ropivia, Op cit, p. 14.

Cité par E. Hacheu Tchawe, « Gérer le développement au Cameroun après l'ajustement : Et si le modèle venait de l'Est! in Revue africaine de sciences économiques et de Gestion, Vol VI n° 2, Juillet-Décembre 2004, Presse universitaire de Yaoundé, 2004, pp. 70-90.

que on n'organise pas une élection pour la perdre », enracina la légitimité démocratique fondée sur la simple continuité des systèmes. Ainsi, certains pays subsahariens parvinrent à transposer l'idée de direction monarchique de la coexistence de deux souverainetés : celle de la famille du président défunt désignée par la volonté du parti au pouvoir et celle du suffrage universel. Les pouvoirs africains perpétuent désormais leurs systèmes dans la personne de « l'héritier naturel » par la grâce des partis gouvernants et la volonté du peuple », faisant ainsi, coexister une légitimité partisane/héritaire et une légitimité électorale pour disposer au final d'une légitimité en dents de scie.

Progressivement, l'Afrique de la démocratie, où la légitimité devrait se fonder sur le suffrage universel est remplacée -à défaut de modifier la Constitution- par celle fondée sur la lignée familiale dont le protocole est typique de la royauté. Ce qui désagrège la saine démocratie malgré la présence d'un chef d'Etat républicain (et démocrate) disposant lui même de tous les pouvoirs de l'Etat. Malheureusement, ce schéma ne participe de l'équilibre naturelle des forces politiques ni de l'achèvement de la démocratie dans certains régimes encore en transition, ni de construire un régime démocratique en face de l'autocratie et de l'arbitraire.

Ainsi comme l'a si bien montre Duverger « le droit fondamental des électeurs devient illusoire dans une démocratie authentique : désigner ceux qui vont légiférer et gouverner, et les sanctionner à la fin de leurs mandats respectifs ». Toute l'histoire du bongoïsme ne devrait pas négliger qu'en plus de quatre décennies, la société a connu la désagrégation progressive d'un dirigeant monarche réduit à une fonction symboliquement royale et se montrant hostile à toute opposition qui correspondait à la nature contraire de son pouvoir de domination. Pire encore, l'idéologie servile de la généralisation de l'élection à majorité simple et à un tour sur le continent tend naturellement à conforter un multipartisme « nominal » empêchant l'organisation des oppositions stables et homogènes et la structuration de « vraies sociétés civiles ».

Les sources de la perversion de la démocratie sont donc à rechercher dans le besoin d polariser la vie politique autour d'une famille ou de son grand parti sans ambition réelle d'alterner le pouvoir, tout en permettant à quelques partis d'obtenir une représentation parlementaire, pour faire bonne figure de démocratie. Le scrutin majoritaire à un tour de type tend à favoriser un monopartisme parfait et confine désormais le parlement dans l'anarchie plutôt que de le rénover. Mieux, les deux pouvoirs politiques définis par Locke et Montesquieu : législatif et exécutif ne sont plus dans un rapport d'indépendance ou de « conflictualité » mais

de dépendance et de continuité, confirmant ainsi, les sources de la croyance en une légitimité héréditaire, même si leur « élection » organisée par le vote « institutionnaliser » malgré tout leurs victoires. L'exemple du Gabon ne peut déroger à cette règle, si l'on en juge par l'expression de rejet suscitée et de contestations.

L'analyse intelligible sur les nouveaux chefs d'Etat mériterait probablement d'être plus enrichie pour comprendre fondamentalement les origines de la souveraineté héréditaire développée depuis peu, mais qui remonte selon l'histoire, durant l'époque féodale, dans le cadre d'un suffrage restreint, avant que puisse être établie, depuis l'époque moderne, la souveraineté populaire fondée sur le suffrage universel.

Conclusion

La viabilité de l'Afrique centrale : pour quelle espérance et traduction politiques 50 ans après ?

La dernière décennie du XXème siècle a été celle d'intenses bouleversements politiques, institutionnels et économiques, qui ont irrémédiablement changé le paysage politico-institutionnel de l'Afrique. Depuis la fin des années 1980, l'Afrique centrale connaît une crise profonde de la pensée unique et de l'autoritarisme qui prévalaient comme forme de gouvernement, laissant présumer de l'échec de la construction de l'Etat, posant ainsi la viabilité en débat, avec pour enjeu la prise et l'exercice du pouvoir allant jusqu'à son ivresse.

Face à cette pratique, certains ont parlé de l' « agonie de d'un continent » et ont prédit que cette partie du monde s'acheminait inéluctablement vers le désordre et l'anarchie. Si on est dubitatif face à un tel diagnostic, il demeure certain, que la mouvance de la familiarisation de la souveraineté territoriale des Etats, n'en est pas moins fautive. L'Afrique centrale semble aussi et désormais plongée dans cette crise aux dimensions multiples, qui tient surtout à une panne de civilisation et à l'abandon des valeurs réelles de la démocratie, condamnant l'Etat d'Afrique centrale à un danger pour son avenir, dans la mesure où ce manque de viabilité des souverainetés étatiques est susceptible de saper les fondements du contrat social entre les gouvernants et les gouvernés. Aujourd'hui, l'opinion publique est consciente de la déliquescence de l'Etat en Afrique centrale, si l'on en juge par la souffrance des dispositifs d'institutionnalisation.

L'essentiel ici est non seulement d'en décliner les causes fondamentales et objectives qui invalident toute idée de viabilité, mais et d'analyser les risques que cela engendre pour le devenir de la sous-région, mieux du continent et d'en proposer de nouvelles avenues. L'essentiel encore, c'est que l'importation du modèle étati-

que occidentale a été un échec, entraînant une grave crise de la fiabilité en son sein. L'essentiel toujours, est alors toute la question de la viabilité de l'Etat dans la sous-région qui se pose 50 ans après son indépendance.

Même s'il ne faut y voir nécessairement un lieu naturel de manque de viabilité, il n'en demeure pas moins que l'autoritarisme, l'illégitimité ou la fragilité du pouvoir en place, la corruption, le népotisme sont autant de raisons qui expliquent encore aujourd'hui son sous-développement. Leur permanence est liée à ces différents problèmes induits par le mal développement et sur lesquels prennent racine les manipulations politiques. Et d'ailleurs, ce continent est façonné « depuis son émancipation du joug colonial à partir de la deuxième moitié du XXème siècle, par des ambivalences, des contrastes et une antinomie dans le rapport entre l'exploitation de ses abondantes ressources et la diffusion de la prospérité qui aurait dû en résulter ». De fait, l'Afrique apparaît d'emblée comme un site étrange à la fois avantageux et désavantageux, et donc dans une trajectoire paradoxale qui explique largement la complexité historique du continent. Et l'Afrique centrale n'échappe pas à ce constat morose.

Cette situation nous amène à aborder la question de la responsabilité des Africains dans le sous-développement et le développement de leur continent. Certes, les potentialités de l'Afrique au Sud du Sahara sont immenses pour les ressources naturelles comme humaines. Les populations africaines vivent tout de même dans une impasse totale. Ce désarroi peut s'expliquer à la fois par le besoin d'éducation des jeunes africains et par l'espoir et l'incertitude d'une partie de son élite politique et intellectuelle, inscrite dans un refus de la résignation avec l'idée que le devenir des Etats africains reste ouvert malgré la multitude des maux. A l'instar de nombreux intellectuels africains, le doctorant, sans vouloir prendre en compte le long cheminement d'un demi-siècle d'insuccès de l'intégration africaine, on reste néanmoins persuadé, voire convaincu, de la fiabilité des organisations africaines et de leur capacité à concevoir un modèle de développement endogène du continent au XXIème siècle. Ceci passe par la prise en compte des mutations mondiales, pour construire un nouveau contrat social de gouvernement digne d'une nouvelle société africaine, actrice et non plus spectatrice du système international. Il s'agit là d'une volonté sous-régionale d'édification d'une « renaissance africaine », identifiable à évolution intellectuelle et idéologique, qui peut s'apparenter à ce que Marc-Louis Ropivia nomme une « révolution spirituelle

propédeutique » utile au développement.

Les potentialités de l'Afrique centrale sont immenses pour les ressources naturelles et humaines. Les premières sont mal valorisées et ne peuvent impulser une dynamique véritable de développement, tandis que les secondes sont à peine prises en compte. On peut reconnaître avec J.P. Warnier que le développement de « l'Afrique ne se fera pas à coup de programmes d'ajustement et par transfert d'ethos et de procédures de gestion importées et ignorant les réalités et les capacités du terroir... Les civilisations comme le développement sont les produits d'un bricolage incessant. Personne au demeurant n'a jamais réussi à faire table rase d'aucune civilisation, rien ne change que par reprise de l'héritage.

C'est dire, en termes d'analyse prospective, les orientations stratégiques et institutionnelles pouvant permettre aux Etats africains d'avoir un cadre institutionnel sécurisé sont les suivantes : réaliser progressivement certains défis comme l'affirmation de l'Etat de droit, amorce « réelle » de réformes institutionnelles et économiques, revaloriser le capital humain en favorisant l'évaluation des politiques par l'opinion publique, prendre en compte la participation politique des acteurs non-étatiques est un gage de « bon gouvernement », développer l'Etat par les institutions c'est rompre avec le pour projet politique primordial de la permanence des mêmes systèmes. Car, lorsqu'on y regarde de près la crise constatée de l'Etat, avant d'être un échec structurel et institutionnel, c'est d'abord une crise des valeurs morales, mieux, une « vraie » panne de civilisation. Ce faisant, il est possible d'envisager une alternative en se demandant si finalement, le fonctionnement véritable des dispositifs d'institutionnalisation dans les pays d'Afrique centrale au cours de ce millénaire ne nécessiterait-il pas une « révolution de palais » autour des acteurs, des comportements et des idées politiques pour parvenir à un environnement institutionnel sécurisé et digne d'Etats gouvernés (où les institutions fonctionnent) ?

Indications bibliographiques

- Badie, (B), L'Etat importé. L'occidentalisation de l'ordre politique, Paris, Fayard, 1998.
- Bayart, (J-F), « La problématique de la démocratie en Afrique Noire : la Baule et puis après ? », Politique Africaine n° 93, Octobre 1991, pp. 5-20.
- Bayart, (J-F), L'Etat en Afrique : la politique du ventre, Paris, Fayard, rééd. 2006, 439 p.
- Bayart, (J-F), « La criminalisation de l'Etat en

Afrique », disponible sur <http://www.oboulo.com/criminalisation-etat-afrique-fruit-identite-continent-effet-pervers-neo-colonialisme-41981.html> -

- Bienen, (H) et Van De Walle, (N), "Time and Power in Africa", *American Political Science Review*, Vol 85 n°01, 1985 (18-34), p. 20.
- Bigo, (D), *Pouvoir et obéissance en Centrafrique*, Paris, Karthala, 1988.
- Chabal, (P), « Pouvoir et violence en Afrique postcoloniale », *Politique Africaine*, n° 42, Violence et pouvoir, Paris, Karthala, 1991.
- Chesneaux, (J), *Habiter le temps : passé, présent, futur. Esquisse d'un dialogue politique*, Paris, Bayard, 1996.
- Clapham, (C), « Failed states and non-states in the modern international order », *Conference of Failed States*, Florence, 2000.
- Coumba Diop, (M) et Diouf, (M), *Les figures du politique en Afrique : des pouvoirs hérités aux pouvoirs élus*, Paris, Codesria-Karthala, 1999, p. 22.
- Dijkema, (C), Gatelier, (K), Samson, (I) et Zagainova, (A), papier présenté au colloque « L'Etat malgré tout ? Acteurs publics et développement », Mons, 14-16 mai 2007.
- Duverger, (M), *Les monarchies républicaines*, *Pouvoirs* n° 78, Les monarchies, septembre 1996, pp.107-120.
- Dupaquier, (J-F), « de la Françafrique à la maffiafrique », *Mouvements*, 17 mai 2002.
- Elias, (N), *La civilisation des mœurs*, Paris, Agora-Pocket, 1995.
- Foucher, (V), *Difficiles successions en Afrique subsaharienne : persistance et reconstruction du pouvoir personnel*, disponible sur <http://www.cairn.info>.
- Hugué, (V), *Afrique. Tu régneras, mon fils*, *L'Express*, n° 2974, du 3 au 9 juillet 2008, pp. 50-53.
- Hugues, (A) et May, (K), "The Politics of Succession in Black Africa", *Third World Quarterly*, Janvier 1988, pp. 1-22.
- Jackson, (C) et Rosberg, (C), *Personal Rule in Black Africa*, Berkeley, University of California Press, 1982.
- Janssen, (P), *A la cour de Mobutu. Fracassantes révélations du gendre de l'ex-président zaïrois*, Paris, éd. Michel Lafon, 1997.
- Joseph, (R), « le renouvellement politique

en Afrique subsaharienne : un défi pour les années 1990 », *Afrique 2003* n° 3, novembre 1990, p. 52.

- Lafargue, (J), *Contestations démocratiques en Afrique. Sociologie de la protestation au Kenya et en Zambie*, Paris, Karthala, 1996, p. 36.
- Manassé, (A), « Une succession héréditaire n'est pas envisageable au Cameroun », 06 Octobre 2009, disponible : www.camnews24.com/fr/politique/cameroun/1161-dr-aboya-manasse-lunesuccessionhereditaire-nest-pas-envisageable-au-cameroun-r?format=pdf.
- Medard, (J-F), « L'Etat patrimonialisé », *Politique africaine* n° 39, 1991, pp.25-36.
- Moundounga Mouity, (P), *Présidentielle gabonaise : « pourquoi je ne voterai pas »*, *Jeune Afrique*, n° 2534, du 2 au 8 août 2009, p. 111 ; et « Bongo Ondimba est mort, vive Bongo Ondimba ! », *Jeune Afrique*, n° 2536-2537, du 16 au 29 août 2009, pp. 184-185.
- Owona Nguini, (M-E), « Le gouvernement perpétuel en Afrique centrale : le temps politique présidentiel entre autoritarisme et parlementarisme », *Enjeux* n° 19, avril-juin 2004, pp. 9-14.
- Owona Nguini, (M-E), "Les rapports Etat-Société civile dans le processus politique en Afrique centrale : les montages civilisateurs et décivilisateurs du pouvoir et du droit", *African Journal of Political Science*, Vol 4, n°2, 1999, pp. 143-188. (P. 146).
- Oyé Mba, (C), « Dans une République, il n'y a pas de succession dynastique », interview, par Marwane Ben Yahmed, *Jeune Afrique*, 11 août 2009.
- Ropivia, (M-L), *L'Afrique et le Gabon au XXIème siècle. Révolution développementaliste ou développement du sous-développement*, Paris, éd. Mare et Martin, 2007, 350 p.
- Sandbrook, (R), *Personnalisation du pouvoir et stagnation capitaliste. L'Etat africain en crise*, http://horizon.documentation.ird.fr/exldoc/pleins_textes/pleins_textes_7/polaf/pdf/026015.pdf; ainsi que sur www.politique-africaine.com/numeros/pdf/018003.pdf.
- Santiso, (J), "à la recherche des temporalités de la démocratisation" (Lectures critiques), *Revue Française de Science Politique*, n° 6, Décembre 1994, pp. 1079-1085.
- Smith, (S), *Négrologie. Pourquoi l'Afrique meurt*, Coll. Pluriel, Paris, Hachette, 2004, 252 p.

Le jeu politique en Afrique centrale : la dialectique historique entre centralisme et clientélisme

Par **Alawadi ZELAO**, sociopolitiste, Université de Yaoundé I (Cameroun)

D'emblée, procéder à une lecture à reculons de l'histoire socio-politique des Etats de l'Afrique centrale- au moment où ceux-ci cherchent à célébrer, dans la grisaille institutionnelle, leur cinquantenaire d'accession à l'indépendance- peut relever de la gageure. Et pour cause : au même titre que ceux logés dans d'autres sites géographiques du continent, les Etats de l'Afrique centrale sont soumis à une série des difficultés à la fois politiques, économiques, développementalistes et structurelles qui mettent sérieusement à mal leur capacité à s'inscrire et à se projeter dans la longue durée. Après cinq décennies de « souveraineté internationale », les Etats de l'Afrique sommeillent encore dans la léthargie institutionnelle, végètent dans des conflits intra-communautaires, reconduisent des pratiques autoritaires, peinent à faire du « développement » une variable majeure de leur historicité et manquent à l'élaboration de la « raison stratégique » (Owona Nguini, 2009 : 130-168) de sortie des crises multisectorielles auxquelles ceux-ci sont confrontés presque de façon chronique et endémique.

A coup sûr, pour prendre la mesure de cette situation dans laquelle se trouvent aujourd'hui empêtrés la plupart des pays de l'Afrique centrale, il faut retourner le regard dans le contexte historique qui a présidé à leur émergence et à leur structuration. Une telle position analytique n'est pas dénuée de sens ni de fondement ; mais elle ferait abstraction des « dynamiques internes », c'est-à-dire des conduites des groupes politiques au pouvoir au lendemain de l'indépendance. Davantage, une telle posture analytique d'énonciation (justement décalée du contexte historique) donnerait à considérer l'Etat en Afrique centrale comme une « greffe » (Bayart, 1996), ou encore un « Etat ailleurs » (Sindjoun, 2002) gangrené par « sa fragilité matérielle » (ibid. p. 3). Loin s'en faut, cette réflexion n'a pas pour objectif de s'intéresser à la configuration morphologique ni à la formation historique de l'Etat en Afrique. Dans la perspective d'une lecture rétrospective, qui ne saurait toutefois se ramener à une « appréhension évaluative » de « l'histoire se faisant » (Le Goff), il nous a semblé opportun de revenir, à partir de quelques intuitions saillantes, sur ce qui apparaît comme le « paradoxe

primordial » de l'action politique qui imprègne le champ étatique dans la région Afrique centrale à partir de la modulation par les classes gouvernantes de « l'idéologie unitaire » et de la « politique d'équilibre régional ». Le dévoilement d'un tel « paradoxe » constitue le prétexte de cette argumentation qui ne se veut pas surtout appréciative.

Synthèse unitaire et centralisme : socle idéologique des Etats de l'Afrique centrale

La dynamique unitaire inscrite dans le corps institutionnel de l'Etat africain au lendemain de l'accession à l'indépendance est extrêmement corrélée, et cela doublement, à l'histoire des sociétés colonisées et à leur anthropologie. La construction de l'Etat-nation relevait désormais du registre des défis à relever et à surmonter par les fractions sociologiques gouvernantes advenues au « sommet de l'Etat » (Birnbaum, 1971) en situation post-coloniale. Institutionnellement invoquée, politiquement valorisée et économiquement rentable, l'Etat-nation fut à la fois une urgence politique et une opportunité économique. Surgi dans des contextes sociaux frappés du sceau du pluralisme ethnique, culturel et religieux, l'avènement de l'Etat-nation en Afrique s'inscrivait ainsi dans la perspective de la construction de la puissance publique et d'un régime de domination politique de facture monopolistique. Les sociétés jadis colonisées et aujourd'hui accédées au stade de la souveraineté internationale ne pouvaient affirmer et raffermir leur « personnalité étatique » qu'à partir du moment où ils auront réussi à édifier en leur sein cette figure de l'Etat-nation qui traduit une rupture avec les sociétés ethniquement atomisées et idéologiquement fragilisées.

Dans la plupart des Etats de l'Afrique centrale, aussi bien à l'indépendance qu'en contexte monolithique et pluraliste, l'idéologie unitaire a constitué l'une des thématiques sinon la plus mobilisée, du moins la plus convoquée dans et par la rhétorique officielle. L'instrumentalisation d'une telle thématique apparaissait d'autant plus urgente qu'elle venait à donner crédit aux régimes politiques nouvellement installés et à doter l'Etat d'une « morphologie institutionnelle »

Socio-politiste, chargé de Recherche, enseignant associé à l'Université de Yaoundé I et à l'Université protestante d'Afrique centrale (UPAC). Ce qui renvoie ici à ce qui dure et perdure dans l'articulation combinée de la « politique d'équilibre régional » et de « l'idéologie unitaire ». Ces « variables » qui n'en forment plus qu'une, déterminent la structuration du « possible politique » dans les sociétés africaines post-coloniales. La

construction spécifiquement « africaine » (davantage dans l'espace francophone) de l'Etat-nation a d'abord reposé sur la mobilisation de ces « variables ». Ce qui n'a pas toujours donné lieu à des résultats escomptés. Cf. Mwayila Tshiyembe, Etat multinational et démocratie africaine. Sociologie de la renaissance politique, Paris, L'Harmattan, 2001.

relativement identique à celle des pays occidentaux. L'hymne rendu à l'Etat-nation dans les pays africains rentrait dans cet horizon d'innovation institutionnelle et de développement politique (Badié, 1980). L'idéologie unitaire est aux antipodes des particularismes ethniques et socio-culturels propres aux sociétés indigènes ; elle annonce et énonce l'arrimage des sociétés post-coloniales à la philosophie des ex-puissances tutélaires. Elle symbolise le passage à la modernité politique. En parallèle, l'avènement de l'idéologie unitaire donne naissance à la fabrication des régimes forts et autoritaires qui frappent de nullité toute culture de contestation et de contradiction sur la marche des sociétés étatiques en construction.

A juste titre, il est à souligner que l'idéologie unitaire connote en territoire africain l'unanimité dans la gestion politique et alimente concomitamment la culture politique de sujétion (Bourmaud, 2006). Dans ce contexte, l'opposition politique fut frappée d'anathème alors même que la chape de plomb s'abattait sur les citoyens interdits de tout « discours subversif » sur la marche de la cité. Hier, sous le prétexte fallacieux de condamnation du « pluralisme politique et social » posé comme contraire à l'édification de l'Etat-nation, les régimes d'Ahmadou Ahidjo du Cameroun, de Hissein Habré du Tchad, de Bedel Bokassa de la Centrafrique, de Omar Bongo du Gabon ont fait usage des pratiques autoritaires pour imposer et asseoir des régimes dictatoriaux appelés à conditionner une culture politique de sujétion, de consensus et de communion au sein des populations encore assujetties aux allégeances ethniques et tribaux. Dans la mythologie politique post-coloniale, « l'Etat-théologien » dont a parlé Mbembe et qui revendiqua pendant plusieurs décennies le « monopole » dans la structuration et l'articulation de la « vérité » sur l'histoire des sociétés constitue une figure emblématique de l'idéologie unitaire. Elle sapa de plein fouet toute autre « vérité » non officiellement reçue et admise. Dans le contexte actuel, caractérisé du reste par l'idéologie libérale, la puissance étatique en Afrique centrale fait toujours appel à l'idéologie unitaire comme d'une valeur non échangeable dans la construction des institutions et de la citoyenneté.

Le défi de la « synthèse unitaire » étant toujours à l'ordre, les pratiques unanimistes fleurissent toujours dans

Dans ces régimes politiques où l'illusion de l'unanimité est de mise et le conformisme une valeur institutionnellement consacrée, la fraction dirigeante s'es toujours refusée à admettre le pluralisme d'options et d'opinion. Outre la dé-légitimation de l'opposition politique comme force de contre-poids, ces régimes ont toujours gardé le contrôle sur la « réalité historique » de leurs pays. La « vérité officielle » n'est donc pas celle qu'expriment les citoyens et les forces sociales anticonformistes. Cf. Achille Mbembe, « La palabre de l'indépendance : les ordres du discours nationaliste au Cameroun (1948-1958) », Revue française de science politique, Vol. 35, n° 3, 1985, pp. 459-487 ; André Eckert, «

le management politique en ces régions. Aujourd'hui comme par le passé (certes avec quelques variantes par endroits), l'agir politique des catégories gouvernantes reste globalement affecté par cette époque où « l'idéologie unitaire » sonnait encore comme « une mystique » (Ela, 1990), les pratiques politiques ne s'étant pas véritablement libéralisées encore moins démocratisées ; au contraire après la vague « euphorique » des mouvements de démocratisation des années 1990 portés par les « sociétés en colère » (Monga, 1994), le temps est aujourd'hui au retour des vieilles pratiques du parti unique, à la re-monopolisation de la scène politique par les anciennes équipes longuement établies, à la « restauration autoritaire » des régimes en déshérence. De fait, la quête de l'unité nationale apparaît comme le pendant de la « stabilité durable » des régimes politiques plutôt que celle des Etats (voir le dossier de la FPAE n° 38, consacré à la fragilité des Etats en Afrique centrale). La mobilisation rhétorique quasi-obsessionnelle de l'idéologie unitaire n'a pas donné lieu à l'Etat-nation en Afrique centrale, elle accouché tout au plus des régimes « forts » au service des « pères de la nation » comme Ahmadou Ahidjo du Cameroun, Obiang Nguema Mbasogo de la Guinée équatoriale ou Omar Bongo du Gabon.

Le langage politique de l'équilibre régional et de la géopolitique : un instrument de la politique unitaire

La problématique d'équilibre régional est consubstantielle à la conduite politique des classes dirigeantes dans la région Afrique centrale. Celle-ci fut expérimentée au lendemain des indépendances. A l'origine, la philosophie de la « politique d'équilibre régional » repose sur une option toute vertueuse : promouvoir le développement intégré et proportionnel des communautés composant la République. Une telle politique vise à configurer la gestion des charges publiques sur le modèle « archipélique » des sociétés ethniquement atomisées et fragmentées. Ainsi donc, le régime de gouvernance politique à l'œuvre dans la plupart des Etats de l'Afrique centrale tend à se calquer sur la forme « plurale » des sociétés indigènes qui les composent. Il s'est agi de faire admettre dans le corps social le caractère fondamentalement « multiethnique » des régimes politiques nouvellement installés. Testée et attestée dans la mouvance de construction des Etats post-coloniaux, la « politique d'équilibre régional »

Eviter un sujet brûlant : la décolonisation au Cameroun et la recherche historique », Actes du colloque, La recherche en histoire et l'enseignement de l'histoire en Afrique centrale francophone, Provence, 1997, pp. 217-228. Sur ce registre Kamto a pu noter justement que : « Dans les régimes unanimitaires, le monologue du parti fait écho au soliloque présidentiel. La vérité y est une et unique : elle coule de la fonte de la colline du pouvoir. L'amour présidentiel- quelquefois sincère, plus souvent feint- y est obsessionnel, envahissant. Il emplit l'espace du politique. Il pénètre le champ du social » (1993 : 27).

telle que modulée par les fractions au pouvoir rentrait, à beaucoup d'égards, dans le registre de la dynamique de « l'idéologie unitaire », de la construction de l'Etat-nation. Le contexte socio-politique d'alors, marqué, du reste, du sceau du monolithisme y a fortement contribué.

De fait, l'observation réaliste du management politique de cette période révèle que l'articulation de la « politique d'équilibre régional », au-delà de ce qu'elle intègre toutes les composantes sociologiques dans le périmètre étatique, portait davantage sur l'assimilation par les différentes communautés de l'idéologie unitaire. Aussi, la « politique d'équilibre régional », en ce qu'elle distribue les positions de pouvoir et de commandement aux « barons régionaux » ou aux « acteurs ethno-politiques », permet également à leurs groupes d'appartenance de faire corps avec la « conscience nationale » qui est à l'opposé de la « conscience ethnique ». La base idéologique de la « politique d'équilibre régional » est celle de l'unité nationale, de l'Etat-nation, c'est-à-dire de cette entité qui fait abstraction des particularismes ethniques, des allégeances communautaires, et qui pose les « communautés » comme des citoyens agissant au sein de la République. Rarement, elle-ci fut projetée par la phraséologie officielle (légitime) comme l'anti-thèse ou l'anti-code de l'idéologie unitaire, de l'édification de la nation. Les groupes socio-ethniques étaient appelés à se fondre dans la communauté nationale à partir du moment où elles se trouvaient déjà intégrées dans la gestion des affaires par le biais de leurs représentants ethniques, régionaux ou locaux associés dans la bureaucratie étatique.

Les Etats de l'Afrique centrale d'extraction francophone ont été fortement influencés par le modèle français de construction nationale qui fait table rase des segments ethniques et linguistiques propres aux communautés pour mettre en relief l'idéologie nationale. La politique d'assimilation modulée en contexte colonial francophone y a sa part d'assignation. Dès lors, la « politique d'équilibre régional est une technologie savamment exploitée et judicieusement investie par les « blocs » au pouvoir pour instiller l'idéologie

Ainsi, dans le contexte camerounais, par exemple, le président Ahmadou Ahidjo, justifiant la pratique du favoritisme (qui sous-tendait la politique d'équilibre régional) dont ont bénéficié les ressortissants de sa région natale (Grand Nord), déclare à un journaliste : « Je crois (...) qu'il n'y a pas de complexe à se faire, c'est une question d'efficacité et d'équité. Je dis d'efficacité » car dans un pays comme le nôtre, qui est grevé de tant de diversités, de différences, l'administration camerounaise, l'armée du Cameroun ou la police où seraient exclues totalement ou presque totalement telle ou telle province, ceci serait dommage pour le renforcement de notre unité. Je dirais pour l'existence de notre Etat », Henri Bandolo, La flamme et la fumée, Yaoundé, éd. SOPECAM, 1986, p. 386. Une telle option, aux yeux des dirigeants camerounais, était plutôt à l'avant-garde de la construction nationale qui les préoccupait de prime abord. Dans la même veine Bourmaud a pu écrire : « L'Afrique des indépendances n'a rien inventé, reprenant à son compte le discours commun

unitaire dans la conscience des groupes sociaux ethniquement composites. Sous le décor apparent de la répartition « équitable » des postes et des positions de pouvoir aux diverses composantes communautaires, il fut imposé par des pratiques autoritaires la figure de l'Etat-nation dans des régions et des sociétés jusqu'ici étrangères à un tel système d'organisation politique (Mwayila Tsiyembe, 2001). La modulation de la politique d'équilibre fut d'abord un instrument au service de l'idéologie unitaire plutôt qu'au service d'une gestion « intégrée et proportionnelle » du pouvoir politique. Amorcée dès le début des indépendances, les régimes politiques nouvellement installés expérimentaient la « politique d'équilibre régional » pour donner un contenu et un ancrage « sociologique » à des figures de pouvoir qui semblaient peser comme des valeurs exogènes sur la tête des sociétés indigènes.

De toute évidence, c'est la configuration plurale et plurielle des sociétés pré-coloniales qui se serait imposée aux catégories dirigeantes, et inspiré, par ricochet, des modes de gestion politique qui tiennent compte désormais de telles réalités sociologiques. Une gestion de type mono-ethnique aurait sérieusement mis en échec toute issue de construction nationale, même sous la forme autoritaire et violente. En dépit du caractère monopolistique qui configure la plupart des systèmes politiques en Afrique centrale, il reste à souligner que la base de ces régimes reste loin d'être « mono-ethnique ». Afin de justifier la prise en compte du « pluralisme socio-ethnique » des communautés, les régimes politiques ont arrimé, fut-il d'apparence, le partage du pouvoir sur la forme « plurale » des entités anthropologiques. La politique d'équilibre régional venait ainsi à la rescousse de la dynamique unitaire tout en sculptant un régime particulier de gouvernance politique. Elle symbolisait une gestion « atomistique » du pouvoir politique qui ambitionnait d'ouvrir les vannes à toutes les composantes sociologiques. L'ancrage de l'idéologie unitaire dans les « habitus » des segments ethniques en dépendait largement. En misant sur une telle équation politique, les classes au pouvoir, cherchaient à doter chaque fraction sociologique de la « conscience nationale » qui était à même de mutiler les allégeances de facture 'ethnique', 'tribale' ou 'clani-

au fondement de toute contestation coloniale. Le nationalisme des élites dirigeantes est à la mesure du vide ressenti devant ces nouveaux espaces politiques, hérités des découpages coloniaux. Chacun pressent les difficultés à produire de l'unité avec des sociétés nationales très largement formelles, sans enracinement dans l'Histoire et donc sans véritable identité commune », « Aux sources de l'autoritarisme en Afrique : des idéologies et des hommes », Revue internationale de politique comparée, n° 4, Vol. 3, 2006, p. 629.

Cela ne peut signifier toutefois que toutes les composantes sociologiques furent associées et intégrées à l'espace de pouvoir politique de la même manière et au même degré. Au contraire, les chefs de l'Etat se sont d'abord appuyés sur les ressortissants de leurs localités ou de leurs régions qu'ils plaçaient à des postes stratégiques. La politique d'équilibre régional ne peut donc occulter les poches de discrimination et d'exclusion dont certains groupes sociaux firent les frais.

que' qui régissaient encore les comportements et les conduites des populations périphériques.

Dans un système politique où le pluralisme socio-ethnique est de mise, l'association plus ou moins « effective » des communautés par la « médiation élitiste » permet de cristalliser en leur sein l'idée d'appartenance nationale, la conscience de participer à la gestion des affaires de la cité, l'illusion de faire partie intégrante de la « communauté nationale ». Bien que codifiées dans la plupart des cas dans la violence et la brutalité, la longévité et la stabilité de certains pays de l'Afrique centrale tiennent en partie grâce à ce régime d'assimilation réciproque des élites régionales ou ethniques. Plus que cela, la politique d'équilibre régional servit dans cette perspective au masquage des stratégies de monopolisation des positions de pouvoir par des fractions gouvernantes, ce « bloc hégémonique » dont parle Bayart (1989). Mais une telle technologie de management politique des entités ethniques pouvait-elle installer des régimes durablement stables et démocratiques ?

La politique de « l'équilibre régional » et « l'idéologie unitaire » : des pôles en tension

La construction de l'Etat-nation dans les sociétés africaines postcoloniales apparaît aujourd'hui comme un vaste chantier qui peine à s'achever, cinq décennies après. L'expérience historique de l'Afrique montre que « l'Etat » a précédé la mise en œuvre de la « nation ». Ainsi, ce sont les Etats nés dans la mouvance des indépendances qui vont se consacrer à l'édification de « l'unité nationale ». « Cherchez d'abord le royaume politique, et tout le reste vous sera donné par surcroît » a déclaré à l'époque, le premier président ghanéen Kwamé Nkumah. Dans la perspective de l'Etat post-colonial deux options vont s'offrir aux acteurs politiques, il s'agit notamment de « l'idéologie unitaire » et de la « politique d'équilibre régional ». Dans la visée des catégories dirigeantes, la conjugaison de telles options allait sous-tendre la mise en pratique de l'Etat-nation. Elle fut expérimentée dans la plupart des pays de l'Afrique centrale avec quelques variantes près. Plus qu'un instrument dans la construction de l'Etat-nation, la combinaison de « l'idéologie unitaire » et de la « politique d'équilibre régional » n'a pas, loin s'en faut, accouché d'une « communauté des citoyens » (Schnapper, 1994) dans les sociétés africaines. A l'observation des faits sociopolitiques s'effectuant, « l'idéologie unitaire » et la « politique d'équilibre régional » constituaient deux « angles opposés », deux «

variables antithétiques » qui ne pouvaient faire corps dans la perspective de la formation de l'Etat-nation tel que vécu aujourd'hui dans les pays d'Europe occidentale.

Conduite essentiellement dans des régimes politiques forts et autoritaires, l'idéologie unitaire n'a fait qu'agglomérer, juxtaposer les populations locales sans susciter en leur sein une véritable conscience citoyenne et républicaine. Les classes gouvernantes ont certes fait de « l'unité nationale » un leitmotiv dans leurs discours, mais la pratique politique vibrait plutôt à l'encontre de cette option. Quant à la politique d'équilibre régional, celle-ci ne pouvait soutenir l'idéologie unitaire que si elle reposait sur une philosophie libérale de type « habermasien » qui tend à admettre la « pratique délibérative » dans les choix politiques et la répartition des charges publiques à l'ensemble des couches sociologiques (Habermas, 1992 : 311-354). Or dans le contexte historique de Etats de l'Afrique centrale d'alors, et en raison de la culture politique adossée sur l'autoritarisme, une telle orientation dans la gestion politique des particularismes était difficilement envisageable. Davantage, la politique d'équilibre régional visait ainsi à répondre à une préoccupation fondamentale qui était celle des « blocs » au pouvoir, dont l'ambition principale résidait dans la quête de la légitimité, fut-elle par la force ou la violence. Saisie de la sorte, la politique d'équilibre régional est un puissant facteur de distillation de la « violence symbolique » dans la « tête » des diverses communautés, notamment celles dont la représentativité était rendue possible par la présence de leur « élite » dans les arcanes du pouvoir.

Quoiqu'il en fut, la modulation de cette « technologie politique » fut en bien de ses aspects aux antipodes de l'idéologie unitaire. Bien plus, ajustée à la gouvernance politique de facture « néo-patrimoniale », la « politique d'équilibre régional » exacerbe et perpétue ce que Owona Nguini appelle à juste titre le « clientélisme d'Etat » (2009) en faisant des barons régionaux ou ethniques des « clients », c'est-à-dire des affidés au service des régimes politiques en place. Aujourd'hui comme par le passé, la modulation de la « politique d'équilibre régional » manifeste la volonté des fractions dirigeantes à se construire des « fiefs régionaux » dont la loyauté et la fidélité ne devaient souffrir d'aucun fléchissement. Pis, les chefs de l'Etat en région Afrique centrale ne se sont jamais offusqués de sculpter, sous prétexte de la « politique d'équilibre régional », sur le modèle « néo-patrimonial » où priment favoritisme,

Jean Mfoulou, « Equilibre régional et désunion nationale au Cameroun : leçons du passé et perspectives d'avenir », David Simo (dir.), *Constructions identitaires en Afrique*, Yaoundé, éd. CLE, 2006, pp. 109-120.

L'on devra, sans peine, convenir avec Bayart pour qui justement, l'équilibre régional offrait : « la possibilité d'une voie médiane organisant autour

du centre politique la diversité géographique des assises sociales de l'Etat et le rapprochement des sédiments historiques de l'élite » (1989 : 194). Sans toutefois succomber à la tentation homogénéisante de cette logique politique qui fonctionnait à l'occultation idéologique.

passé-droits, clanisme, tribalisme, etc. Le pouvoir politique va désormais se confondre à la région ou au clan du président de la République. Ainsi au Tchad on parle du pouvoir Zaghawa en référence au groupe ethnique du président Idriss Deby Itno, au Cameroun c'est le pouvoir Beti, groupe ethnique auquel appartient le président Paul Biya, au pouvoir depuis 1982, alors qu'en Guinée équatoriale où règne depuis 1979 Obiang Guema Mbasogo, c'est le groupe Fang d'où il est originaire qui est affublé comme détenteur du pouvoir politique. Une telle représentation de la gouvernance politique dans les pays d'Afrique centrale est la résultante de la « politique d'équilibre » qui sert rarement les objectifs s'inscrivant dans la promotion de l'unité nationale.

Pour mettre en exergue la problématique de l'effondrement des Etats africains, William Zartman n'hésite pas à évoquer la « rupture d'harmonie sociale » (1995 : 7) qui serait l'un des traits caractéristiques du contexte politique et qui mettrait à mal toute perspective de cohésion nationale. Analysant la situation sociopolitique au Tchad, gangrenée du reste par des conflits factionnels, William Foltz laisse admettre que : « La religion, le groupe ethnique (à différents niveaux d'inclusion), la fidélité personnelle, le niveau de formation, l'opportunisme et la région, tous ces éléments ont fourni des motifs aux clivages sous-tendant l'existence des factions et alliances entre elles » (1995 : 17). En Centrafrique, la logique « clientéliste » modulée par l'élite politique va également court-circuiter la dynamique unitaire et radicaliser la conflictualité sociale de type communautaire ou ethniciste. C'est cet état de fait que tente de rendre compte Mozouloua, lorsqu'il note que : « On assiste alors à l'émergence d'une espèce de complexe de violence exprimé au quotidien par les clivages ethniques, politiques, communautaires (nordistes et sudistes notamment entre les deux ethnies dominantes proches du pouvoir), qui étouffent les véritables clivages entre les classes sociales des privilégiés et des appauvris » (2009 : 80). S'intéressant au cas du Congo-Brazzaville, Yekoka établit de façon très nette l'antinomie qui sous-tend « l'idéologie unitaire » et la « politique d'équilibre régional ». Il écrit justement : « Le processus de mobilisation ethnique commence généralement par un regroupement de quelques individus autour d'un homme politique et d'intérêts territoriaux où les individus forgent une conscience ethno-régionale. Ainsi, les privilèges qui allaient revenir en priorité à la nation sont donnés plutôt à l'ethnie » (2009 : 70). Au sujet du cas camerounais en la matière, Mfoulou, dans un texte

L'équation anglo-saxonne « winners take all » a toujours été à la base des déchirements intercommunautaires dans la plupart des pays africains où les élections font l'objet de contestation de la part des « perdants » et de leurs groupes d'appartenance. Pour obvier à de tels dérapages, la consti-

au titre évocateur, a écrit : « (...) l'équilibre régional est une politique tribale qui ne veut pas dire son nom et que, loin de contribuer à l'intégration nationale, elle mène tout droit à la fragilisation de l'Etat et à la désintégration de la nation » (2006 : 111). Au Gabon, « les ministres de la République redevenaient légalement les « ministres ethniques » dans un souci d'équilibre géopolitique et ethnolinguistique en vue de préserver, une fois de plus, la paix sociale et l'unité nationale » (Nguema Minko, 2008 : 33). A quelques exceptions près donc, dans la plupart des Etats logés dans l'enceinte de l'Afrique centrale, la « politique d'équilibre » conduite dans la perspective d'installation et de construction des régimes forts, autoritaires, prébendiers, va produire des effets également identiques d'un pays à l'autre. La fragilisation institutionnelle et politique qui gangrène ces pays aujourd'hui en constitue la conséquence immédiate. La monopolisation des rentes étatiques par les groupes ethniques appartenant au « camp présidentiel » a toujours constitué un catalyseur de la conflictualité communautaire, un frein à la cohabitation pacifique des entités sociales en interaction. La politique d'équilibre régional, en exacerbant la conscience ethno-régionale des segments ethniques prend le contre-pied du « paradigme unitaire », elle désagrège les tendances congruentes et donne libre cour aux comportements bellicistes. Une attitude de défiance réciproque régit désormais les conduites des fractions communautaires dont le rapport au politique reste inégalement assigné.

Politique d'équilibre régional, « assimilation réciproque » et technologie de management politique de la diversité socio-ethnique

La modulation de la « politique d'équilibre régional » soulève la question de la gouvernabilité dans les sociétés plurales en contexte postcolonial, c'est-à-dire de la mise en acte institutionnel du système de management politique qui puisse leur éviter une inéluctable dislocation ou une instabilité permanente (Sindjoun, 2000 : 19-40). Une telle appréhension permet de cerner l'efficacité de l'équilibre régional dans l'articulation d'un régime de gouvernance qui s'inscrit harmonieusement dans la configuration différenciée et diversifiée des formations socio-politiques africaines. La géopolitique de la plupart des Etats en Afrique centrale est travaillée par des multipolarités de plusieurs ordres : géographiques (Nord/Sud), ethniques (pluralisme ethnique, communautaire ou socio-culturel), linguistiques (francophones/anglophones, francophones/arabophones, hispanophones), religieuses

tution des équipes dirigeantes prend souvent la forme, selon les pays, de « gouvernement d'union nationale », « gouvernement de large ouverture », « gouvernement de salut public », de « démocratie apaisée », etc.

(chrétiens/musulmans), etc. A l'évidence, ces polarités influent sur le rapport de force des groupes en interaction et inspirent par conséquent le modèle de gouvernance que les classes au pouvoir sont appelées à mettre en œuvre dans la perspective de la quête de leur légitimité et de leur ancrage dans la conscience des communautés .

De la sorte la mobilisation de la politique d'équilibre régional par les blocs au pouvoir en Afrique centrale vise à configurer les régimes politiques sur le modèle de la cartographie scio-ethnique des composantes sociologiques. Concrètement, la politique d'équilibre régional va se traduire par l'association des élites (politiques, intellectuelles, traditionnelles, etc.) dans les arcanes de pouvoir central, l'objectif étant de chercher l'unité nationale ou l'intégration nationale, ne fut-ce que sur le plan politique, construite à partir du haut. Au plan institutionnel, la structuration gouvernementale devra désormais épouser les multiples polarités qui configurent la géopolitique de différents pays composant l'Afrique centrale. La formation des gouvernements repose depuis les indépendances jusqu'à ce jour que sur ce que Flambeau Ngayap appelle « les macro-dosages régionaux » et les « micro-dosages ethniques » (1983 : 80-83). En effet, selon Bayart (1989 : 193-226), la politique d'équilibre régional a donné lieu à « l'assimilation réciproque de l'élite » dont le but ne relevait pas exclusivement de la quête de l'hégémonie, mais elle portait également sur la quête de la stabilité dont la traduction concrète était indispensable à la gestion du pouvoir dans une société dont la nature hétérogène reste foncièrement établie.

Par ailleurs, la politique d'équilibre régional n'a pas seulement consisté à associer les élites politiques des communautés ou des régions dans la gestion des charges publiques, elle fut aussi une technologie d'allocation des ressources et des infrastructures devant sous-tendre le développement à l'échelle locale ou régionale. La création des unités administratives dans les régions ou localités périphériques induisait concomitamment des effets d'entraînement en matière de développement dans ces mêmes régions ou localités ; de même que la dotation en infrastructures éducatives, sanitaires, routières ou hydrauliques pouvait de façon optimale améliorer les conditions de vie des populations. Certes, la politique d'équilibre régional avait son élan à l'occultation des disparités orchestrées par une institutionnalisation différentielle des segments ethniques, mais au-delà elle avait également son côté vertueux. Largement instrumentalisée,

Conduite à partir d'en haut, la politique d'équilibre régional avait également induit un effet d'entraînement sur les communautés dont le rapport à l'Etat central était médiatisé par la présence d'élite administrative ou bureaucratique. La gouvernance politique se devait désormais de tenir

et idéologiquement assignée, une telle technologie de gestion politique, mise en œuvre dans des sociétés ethniquement atomisées, a évité aux régimes politiques néo-patrimoniaux d'Afrique centrale toute probabilité de dislocation géopolitique. La stabilité des régimes politiques en Afrique centrale, bien que codifiée dans la violence coloniale et post-coloniale doit également à la politique d'équilibre régional. Elle fut en bien de ses aspects (normatifs et institutionnels) un facteur d'apaisement des tensions entre les groupes politiques dont le chef d'orchestre qu'est le président de la République pouvait allègrement se jouer de la stratégie machiavélique de « diviser pour régner ».

Mise en œuvre à l'entame des indépendances des années 1960, la politique d'équilibre régional est toujours d'actualité dans les pays de l'Afrique centrale. Elle épouse aujourd'hui l'air du temps libéral. En effet, dans la mouvance de démocratisation en cours, elle prend la figure des coalitions politiques ou des alliances politiques à l'issue des élections marquées du sceau du « communautarisme » (Menthong, 1998 : 40-52) ; montrant ainsi que la politique est loin d'être un « jeu à somme nulle » entre les acteurs qui y sont engagés . La ritualisation du « micro-dosage ethnique » ou du « macro-dosage régional » relève de la conduite stratégique des strates gouvernantes à asseoir la légitimité des régimes politiques institués dans la psychologie des communautés et non plus seulement chez les élites. La présence de « tel fils de terroir » dans les arcanes du pouvoir central a toujours eu un effet d'assignation sur les groupes d'appartenance ou les localités d'origine ; ce qui donnerait à voir l'effet pratique de l'association des élites à la gestion des affaires publiques sur l'imaginaire collectif des sociétés périphériques. La vertu de la politique d'équilibre régional s'exprime notamment lorsqu'elle permet aux groupes socio-ethniques d'être représentés dans la sphère du pouvoir par la médiation de leurs leaders respectifs. Dans ce cas, c'est l'économie morale de la régionalisation des positions de pouvoir que les gestionnaires des charges publiques cherchent à mettre en exergue. Vue de la sorte, la politique d'équilibre régional ne fut pas autre chose qu'un instrument « d'assimilation des communautés » dans l'espace institutionnel, idéologiquement codifié et projeté par l'Etat post-colonial en Afrique centrale .

Apport et support de l'équilibre régional dans la construction du «vivre ensemble» dans les Etats «multiethniques»

compte du « pluralisme socio-anthropologique » qui configurerait l'ensemble des communautés en vue de la constitution d'un gouvernement ethniquement et régionalement multicolore.

La littérature est aujourd'hui diversifiée qui met en exergue la « politique d'équilibre régional » comme un facteur de segmentation et de désagrégation sociologiques dans la plupart des pays africains (Fogui, 1990 ; Kamto, 1999 ; Simo, 2006). Une telle postulation fait valoir l'antinomie qui existe ou peut exister dans la perspective de faire reposer la construction de l'Etat-nation sur les composantes socio-anthropologiques. Et pourtant, cela est un biais sérieux qu'il faut éviter et transcender. Car, ce qui fait problème aujourd'hui, dans les sociétés à configuration sociologique hétérogène, ce n'est pas tant le cosmopolitisme ethnique que la manière dont est géré le « vivre ensemble » (Touraine, 1997) des composantes socioculturelles. En effet, la politique d'équilibre régional modulée aujourd'hui comme hier par l'ensemble des pays de l'Afrique centrale, s'inscrit dans ce que Lijphart appelle la « gestion consociative du pouvoir politique » (Lijphart, 1987 : 35) propre aux sociétés plures (au plan ethnique, linguistique, religieux, philosophique, idéologique, etc). En soi donc, la politique d'équilibre régional ne peut être posée comme un obstacle irréductible à la construction de l'Etat-nation en Afrique. Pour y parvenir, les régimes politiques se doivent de configurer leur modèle de gouvernance sur la base du « pacte républicain » dont parle le sociologue Farrugia (1995), et qui dénote de la capacité/volonté des dirigeants à élaborer des politiques publiques qui doivent profiter à l'ensemble des groupes sociaux de façon juste et équitable.

La politique d'équilibre régional devra ainsi se traduire par une allocation proportionnelle des services publics en direction des régions et des communautés à la base en vue de favoriser leur parfaite intégration dans la République (Mbonda, 2009 : 31-49). Il s'agit pour l'Etat, d'avoir une vision plus « républicaine » dans la répartition et la dissémination des biens collectifs. Il doit s'opérer un passage de la « gestion patrimoniale » (pour l'intérêt des blocs dirigeants) à la « gestion républicaine » (pour l'intérêt général) ; ce qui va impliquer la cristallisation de la conscience nationale dans le corps social et concomitamment l'affaiblissement des tendances irrédentistes ou ethnicistes. Par conséquent, l'impulsion des politiques publiques en direction des localités ou des régions ne doit plus être abandonnée à l'élite (en tant que porte-parole local ou régional), mais doit plutôt relever du ressort de l'Etat, entant qu'organe impersonnel, réalité « légal-rationnelle », entité au-dessus de la mêlée et des intérêts particularistes. Il s'agit, en clair, de faire en sorte que le régime de gouvernance rompe définitivement avec

Au Cameroun, par exemple, les revendications sociales sous le mode des « mémoranda » révèlent en effet une certaine marginalisation dont sont victimes certaines régions ou certaines communautés dans la République. Pour taire de telles velléités et favoriser l'harmonie sociale,

la gestion patrimoniale et factionnelle des ressources publiques ou nationales jusqu'ici à l'œuvre. Dans cet ordre d'idées, la politique d'équilibre régional constitue un élément d'instrumentation et d'implémentation de la mise en œuvre pratique des projets étatiques et publics vers les régions, sans esprit de transaction clientéliste ni de marchandage élitaire. Si jusqu'ici, la politique d'équilibre régional n'a pas permis une véritable cohésion nationale, c'est parce que justement elle fut d'abord modelée et modulée dans le but d'asseoir un régime particulier de domination politique fondée essentiellement sur le clientélisme et le courtage des positions et des postes de commandement dans l'Etat. Or, conçue et attestée dans la perspective de la construction « républicaine » de la gestion du pouvoir, la politique d'équilibre régional peut contribuer à l'agrégation des diverses composantes sociologiques, grâce notamment aux différents services et ressources que l'autorité publique met à leur disposition pour leur épanouissement physique, moral, intellectuel et spirituel. Ce qui, au plan institutionnel relève de « développement national » ne peut prendre corps que dans ce contexte où l'autorité publique définit, élabore et oriente l'allocation et la circulation des ressources en direction des régions, des communautés ou des localités en fonction des besoins réels et des opportunités inhérentes.

De la sorte, l'Etat, en répartissant de façon « équitable » les « biens publics », permet à chaque composante de faire partie intégrante de la communauté nationale et d'agir dans ce sens. Les ressentiments particularistes vont de moins en moins s'exprimer et la cohésion nationale va se renforcer au gré des réalisations et des investissements publics. Et, progressivement, l'Etat-nation va prendre corps et s'incruster dans la psychologie des collectivités locales. La citoyenneté ne peut émerger que d'un environnement institutionnel où les gestionnaires publics oeuvrent et promeuvent effectivement un système de gouvernance qui se trouve être à l'avant-garde de l'intérêt général (Enguéléguélé, 2006). La modulation de l'équilibre régional soulève ainsi la problématique de la gestion des « chaînes d'interdépendance » des communautés dans des sociétés plures dans l'optique de construction de l'Etat-nation et de formation d'un lien social citoyen.

En somme, il s'est agi de mettre en exergue la dynamique historique de la combinaison de la politique d'équilibre régional et de l'idéologie unitaire dans les pays d'Afrique centrale. Attestée dans les sociétés étatiques sociologiquement plures, la politique

l'autorité publique se doit de promouvoir un système d'allocation des ressources qui profitent aux entités sociologiques, au-delà de leur clivage régional, linguistique, religieux ou ethnique.

d'équilibre régional a alimenté le clientélisme d'Etat en favorisant l'association des leaders régionaux ou ethniques dans les arcanes du pouvoir. La vertu d'une telle « raison pratique » (Bourdieu, 1994) a consisté d'abord à susciter l'adhésion des populations périphériques aux régimes politiques installés au lendemain des indépendances. La politique d'équilibre régional, en cristallisant la conscience d'appartenance nationale, va éviter aux Etats d'Afrique centrale toute perspective de fragmentation structurelle. A tout le moins, la gestion politique des communautés configurée par la politique d'équilibre régional a permis ainsi aux régimes politiques postcoloniaux d'assurer leur pérennité dans la longue durée tout en s'adossant à un centralisme politico-institutionnel de facture présidentialisée (Conac, 1983 : 121-130). Sa transmutation dans le contexte de libéralisation politique des années 1990 participe de cette vision politique qui conçoit les sociétés africaines comme des entités sociologiques atomisées et éclatées. Toutefois, ficelée dans le contexte monolithique d'alors, où l'idéologie unitaire constituait encore le « paradigme fort » des Etats africains, la politique d'équilibre régional a largement contribué à la construction des régimes politiques néo-patrimoniaux et autoritaires. C'est dire combien le dosage « équilibre régional/idéologie unitaire » relève moins d'un accident de l'histoire que d'une imagination politique dont ont fait preuve les fractions dirigeantes des Etats de l'Afrique centrale au cours des cinq dernières décennies de leur souveraineté internationale.

Indications bibliographiques

- Badie, Bertrand, *Le développement politique*, Paris, Economica, 1980.
- Bandolo, Henri, *La flamme et la fumée*, Yaoundé, éd. SOPECAM, 1986.
- Bayart, Jean-François (dir.), *La greffe de l'Etat*, Paris, Karthala, 1996.
- Bayart, Jean-François, *L'Etat en Afrique. La politique de ventre*, Paris, Fayard, 1989.
- Bourmaud, Daniel, « Aux sources de l'autoritarisme en Afrique : des idéologies et des hommes », *Revue internationale de politique comparée*, Vol. 3, n° 4, 2006, pp. 625-641.
- Conac, Gérard, « Portrait du chef de l'Etat », *Pouvoirs*, n° 25, 1983, pp. 112-130.
- Eckert, André, « Eviter un sujet brûlant : la décolonisation au Cameroun et la recherche historique », *Actes du colloque, La recherche en histoire et l'enseignement de l'histoire en Afrique centrale francophone*, Presses universitaires de Provence, 1997, pp. 217-228.
- Engéléguélé, Maurice, « Notes sur l'idéologie de l'intérêt général au Cameroun », *Activités scientifiques FPAE « La société camerounaise »*, en ligne le 20 octobre 2006.
- Farrugia, Francis, *Archéologie du pacte social. Des fondements éthiques et sociopolitiques de la société moderne*, Paris, L'Harmattan, 1994.
- Fogui, Jean-Pierre, *L'intégration politique au Cameroun*, Paris, LGDJ, 1990.
- Foltz, William, « La reconstruction de l'Etat au Tchad », William Zartman (dir.), *L'effondrement de l'Etat. Désintégration et restauration du pouvoir légitime*, Lynne Rienner Publishers, Nouveaux horizons, 1995, pp. 15-33.
- Habermas, Jürgen, *Droit et démocratie. Entre faits et normes*, Paris, Gallimard, 1992.
- Kamto, Maurice, *Déchéance de la politique. Décrépitude morale et exigence éthique dans le gouvernement des hommes*, Yaoundé, éd. Mandara, 1999.
- Kamto, Maurice, *L'urgence de la pensée*, Yaoundé, éd. Mandara, 1993.
- Lijphart, Arend, *Democracy in plural societies*, New Haven, Yale University Press, 1987.
- Mbembe, Achille, « La palabre de l'indépendance : les ordres du discours nationaliste au Cameroun (1948-1958) », *Revue française de science politique*, Vol. 35, n° 3, 1985, pp. 459-487.
- Mbonda, Ernest-Marie, « Pour un Etat juste et efficace en Afrique », Mbonda, Ernest-Marie (dir.), *La refondation de l'Etat en Afrique. Justice, efficacité et convivialité*, Yaoundé, éd. Terroirs, 2009, pp. 31-49.
- Menthong, Hélène-Laure, « Vote et communautarisme au Cameroun : « un vote de cœur, de sang et de raison », *Politique africaine*, n° 69, 1998, pp. 40-52.
- Mfoulou, Jean, « Equilibre régional et désunion nationale au Cameroun : leçons du passé et perspectives d'avenir », David Simo (dir.), *Constructions identitaires en Afrique*, Yaoundé, éd. CLE, 2006, pp. 109-120.
- Mozoulou, Dieudonné, « Fragilité et sous-développement en Centrafrique », *Enjeux*, n° 38, 2009, pp. 75-84.
- Mwayila Tshiyembe, *Etat multinational et démocratie africaine. Sociologie de la renaissance politique*, Paris, L'Harmattan, 2001.
- Ngayap, Pierre Flambeau, *Cameroun, qui gouverne ?*, Paris, L'Harmattan, 1983.
- Nguema Minko, Emmanuelle, « Géopolitique et anthropologie du pluralisme culturel au Gabon : stratégies de longévité politique et techniques gouvernantes clientélistes-clanistes », *Enjeux*, n° 37, 2008, pp. 31-36.
- Owona Nguini, Mathias Eric, « Equilibre régional au Cameroun : une technologie politique controversée de stabilisation », *Colloque international : « Stabilités et instabilités en Afrique centrale : logiques et dynamiques d'une configuration régionale complexe »*, Yaoundé, 17-19 novembre 2009.
- Owona Nguini, Mathias Eric, « La raison stratégique africaine : entre rétrospective et prospective : prolégomènes », *Prospective africaine. Revue panafricaine de projection stratégique*, n° 003, 2009/2010, pp. 130-168.
- Schnapper, Dominique, *La communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de nation*, Paris, Gallimard, 1994.
- Sindjoun, Luc, *L'Etat ailleurs. Entre noyau dur et case vide*, Paris, Economica, 2002.
- Sindjoun, Luc, « La démocratie est-elle soluble dans le pluralisme culturel. Eléments pour une discussion politiste de la démocratie dans les sociétés plurales », *Afrique politique*, 2000, pp. 19-40.
- Tourraine, Alain, *Pourrions-nous vivre ensemble ?*, Paris, Fayard, 1997.
- Yekoka, Jean Félix, « Mobilisation ethnique et fragilité territoriale au Congo-Brazzaville », *Enjeux*, n° 38, 2009, pp. 70-74.
- Zartman, William (dir.), *L'effondrement de l'Etat. Désintégration et restauration du pouvoir légitime*, Lynne Rienner Publishers, Nouveaux horizons, 1995.

Les décolonisations subsahariennes : à la conquête de la deuxième indépendance

Par **Georges COURADE**, Géographe, Directeur honoraire de recherches IRD, Coordination pour l'Afrique de Demain (CADE) (France)

Voici cinquante ans ou plus près de nous, une bonne partie des territoires subsahariens colonisés, pour la plupart par la France, la Grande-Bretagne, la Belgique et le Portugal, accédèrent à la souveraineté politique constituant la cinquantaine d'États actuels. Une majorité y est arrivée sans dimension tragique ; une minorité importante par leurs ressources (Angola, Cameroun, Guinée portugaise, Mozambique, République Démocratique du Congo, Zimbabwe, Afrique du Sud) connut des guerres où se commirent les puissances étrangères, leurs mercenaires, leurs harkis ou leurs services secrets, mais aussi des armées et des milices africaines.

Là où un peuplement européen de quelque importance s'était établi (Kenya, Rhodésie du Sud, Afrique du Sud et pourtours, îles de l'Océan Indien), le processus de remise du pouvoir nominal à la majorité africaine de la population fut plus lent, tant les intérêts d'une minorité blanche s'y opposaient. Significative, fut ainsi la déclaration unilatérale d'indépendance blanche de Ian Smith pour la Rhodésie du sud en 1965 - avant l'accession au pouvoir de Mugabe en 1980 - sous condition de redistribution des bonnes terres arables des 4500 fermiers blancs disposant de 70% des leur superficie. Il est difficile de dater à proprement parler l'indépendance sud africaine. Pour beaucoup, c'est en 1994 que celle-ci eut véritablement lieu avec la nomination de Nelson Mandela à la tête du pays.

Si l'on s'efforce d'en tracer les contours. la notion d'indépendance pose problème S'agit-il de la transmission d'un pouvoir administratif et politique à des élites africaines - formées parcimonieusement par les pouvoirs coloniaux - ou aux élites anciennes (chefferies authentiques ou chefs administratifs - warrant chiefs - pour prendre des exemples au Nigeria) ? Les commandants de cercle, les districts officers, les administrateurs des colonies, peu nombreux, ne sélectionnèrent-ils pas ceux qui leur paraissaient les plus proches d'eux dans les mouvements nationalistes modérés, parmi les clerks et évolués, aux des autorités dites traditionnelles qui relayaient leurs pouvoirs auprès des populations pour les faire accéder à un pouvoir largement théorique, l'indépendance du drapeau ?

L'aide était inscrite au programme et l'endettement avec, quand les capitaux à recycler abondaient. Il fal-

lait accompagner les jeunes Etats à créer leur administration, leur permettre de s'équiper sur les bases de la mise en valeur coloniale (traite, drainage vers la côte des produits tropicaux, monopoles de certaines sociétés coloniales). Si le champ du politique fut investi par les politiciens africains et rapidement africanisé (mobilisation des populations et des ressources matérielles et symboliques, alliances et partage du national cake pour conserver le pouvoir), le champ économique et technologique resta entre les mains de firmes extérieures relayées ou rachetées par Libanais, Grecs, Indiens et groupes « dynamiques » de la population, selon les pays, lors du départ des firmes occidentales ou lors des procédures de privatisation conduites pendant l'ajustement structurel Dans les années 60 et 70, des pays comme la Côte-d'Ivoire ou le Kenya furent les vitrines de cette indépendance-là. On sait dans quel état ces deux pays sont en 2010.

Cinq décennies plus tard, on se rend compte qu'il était illusoire d'attendre beaucoup de ces accessions à l'indépendance sous contrôle. Elles étaient sans moyens et ne pouvaient s'appuyer sur un puissant mouvement national. Les revendications, les émeutes ou un maquis pour mener la lutte pour arracher cette indépendance avaient été mis hors jeu, dans la plupart des cas par les forces répressives coloniales ces mouvements éliminant physiquement les leaders comme ce fut le cas au Cameroun (voir encadré). Dans les colonies portugaises, les mouvements nationalistes les plus radicaux (Frelimo ou MPLA au Mozambique ou en Angola) ont triomphé au terme de 14 ans de guerre civile, mais ont hérité en 1974 de territoires détruits par une guerre intestine entretenue par la guerre froide.

On peut donc ne voir aujourd'hui que des Etats en faillite, des économies exsangues, des classes moyennes déboussolées participant à la corruption et des populations condamnées à la survie et à la débrouille, tout cela suscitant chez les Blancs compassion et intervention humanitaire aéroportée et médiatisée. Les contraintes se desserrent pourtant au plan militaire, politique et sociétal depuis une ou deux décennies avec parfois des retours à une situation antérieure. L'environnement extérieur a changé: fin de la guerre froide, fatigue des gendarmes européens désargentés, tutelle économique des institutions de Bretton Woods à partir des années 1980, libé-

ralisation des échanges, arrivée des puissances asiatiques dans les prés carrés, mondialisation par le haut et par le bas, etc. De très nombreux signes avant-coureurs plus ou moins visibles montrent que la véritable indépendance, politique et économique, sociétale et culturelle est en marche : celle où les habitants des pays – cadets et femmes surtout – commencent à agir collectivement pour faire avancer leur sort, mieux négocier le prix de leurs produits en affirmant leur identité dans une créativité culturelle foisonnante et en puisant dans leurs soi-disant archaïsmes des technologies utiles pour un développement répondant à leurs vœux.

Nous proposons dans ce texte un survol rapide et simplifié de ces cinq décennies en Afrique subsaharienne pour comprendre comment à partir d'un héritage colonial impossible à gérer et une croissance démographique qu'aucun autre continent n'a connu, s'est enclenché le mouvement pour la deuxième indépendance. Nous situons le point d'inflexion à 1990-97, période où le sous-continent a pleinement subi la tutelle du FMI et de la Banque mondiale et où il a commencé à écrire son histoire sans être tenu par la main.

Des procédures d'accession à l'indépendance formelle volontairement improvisées, habiles ou abruptes (années 60)

Dans le cas le plus général, les indépendances en Afrique subsaharienne dans les années 60 semblent avoir été acquises, sans drame, si l'on met à part le cas du Congo Belge. La Grande Bretagne fit preuve de souplesse et d'habileté pour se décharger du fardeau colonial tout en préservant les intérêts de ses firmes, de ses marchands et des colons installés sur les hautes terres africaines. Cette histoire occulte évidemment toutes les révoltes et luttes réprimées qui eurent lieu sur le terrain, au Sénégal (à Thiaroye en 1944), à Madagascar (en 1947-48), au Kenya (révolte Mau Mau de 1952 à 1956) ou au Cameroun (1955-71) et tout le travail de l'ensemble des mouvements nationalistes comme des intellectuels africains au pays, à Paris ou à Londres afin de rendre cette indépendance inéluctable aux yeux des métropoles. Les pressions des puissances hégémoniques d'après la deuxième guerre mondiale et l'esprit de Bandung obligeaient les pouvoirs coloniaux à s'acheminer vers les indépendances. La France gaulliste et la Grande Bretagne s'y attelèrent, selon leur idéologie coloniale affichée et pratiquée, tout en y préservant leurs intérêts bien compris.

Pour les Français comme pour les Britanniques, pas question de toucher à l'économie maîtrisée en dernier ressort par des firmes comme United Africa Company (UAC), SCOA (Société Commerciale de l'Ouest Africain) ou CFAO (Compagnie Française d'Afrique de

l'Ouest) pour l'Afrique de l'Ouest et du centre. La formation des cadres compétents, pour prendre la relève des administrateurs coloniaux, fut sans doute plus ancienne chez les Britanniques (enseignement local de haut niveau dans des universités et écoles professionnelles créées après la deuxième guerre mondiale, promotion des grandes langues nationales comme le Swahili ou le Hausa) que chez les Français et surtout chez les Belges qui n'avaient pas anticipé l'évènement. Tout est à relativiser cependant : la scolarisation de l'ensemble de la population était loin d'être très avancée où que ce soit ! Même les constitutions et hymnes nationaux furent pensés très souvent par des Européens ! Et certains pays comme le Gabon de Léon M'ba souhaitaient la départementalisation qu'ils ne purent obtenir à la différence de Mayotte détachée des Comores qui devint française en 1975.

Si les Britanniques avaient tenté d'appliquer le gouvernement indirect là où cela s'avérait possible et efficient (Nigéria du Nord), ils savaient réprimer et installer comme les Français leurs propres chefs administratifs là où la chefferie n'était pas collaborationniste (delta du Niger au Nigeria, etc.) et là où les sociétés locales n'avaient pas d'administrateur évident (sociétés qui étaient qualifiées d'acéphales). Les Français de l'école coloniale bien qu'assimilationnistes en théorie, ont aussi tenté, selon les lieux, d'obtenir la collaboration des chefs, quitte à éduquer les fils d'esclaves quand l'aristocratie locale refusait d'envoyer ses propres enfants à l'école des Blancs. Le destin du président Ahi-djo au Cameroun s'est trouvé ainsi tracé, les lamido foubé du Cameroun septentrional refusant d'envoyer leurs enfants à l'école coloniale. Les enfants d'esclaves ont pu parfois accéder au pouvoir alors que les anciens maîtres étaient marginalisés. On en voit les effets dans les pays sahéliens où les anciens patrons Touaregs sont en rébellion...

Chaque système colonial avait un système répressif bien rôdé, un exercice de la domination usant d'une violence de tous les instants et sa chicotte pour ceux qui désobéissaient au Blanc. Il mobilisait massivement une main-d'oeuvre rare pour mettre en valeur les territoires, collecter le latex, installer grandes plantations et chemins de fer, exploiter les mines, peupler les zones côtières ou entretenir les pistes et routes de terre poursuivant ainsi l'esclavagisme d'une autre manière. Les métropoles ne voulaient pas véritablement s'investir et financer les équipements jugés nécessaires si bien que la population paya un très lourd tribut à cette mise en valeur manuelle hautement directive des territoires. Tout ceci a été dénoncé par André Gide ou Albert Londres pour le côté français, Joseph Conrad ou Conan Doyle pour ce qui est du Congo belge. En ont résulté des pertes humaines considérables et la nécessité pour

les puissances coloniales de mener des campagnes massives de vaccination et de contrôle des grandes épidémies qui, combinées à une très forte natalité, ont eu pour effet de propulser la population subsaharienne de 180 millions d'habitants en 1950 à 863 millions en 2010, avec une perspective de 1, 7-8 milliard en 2050 !

Fort de l'expérience indienne (1947), la Grande Bretagne prit rapidement la mesure du désir d'indépendance de ses colonies d'exploitation comme le Ghana ou le Nigeria sous la pression de leaders comme N'Krumah ou Azikiwe. Elle sut ainsi donner le pouvoir aux natives (indigènes) qui lui était proches (Igbo du Nigeria, par exemple) avec une grande habileté procédurale. Elle fut cependant moins adroite là où de fortes minorités blanches avaient récupéré les meilleures terres agricoles, au Kenya, en Afrique du Sud ou en Rhodésie du Sud. Les intérêts de ces minorités furent défendus et la réforme agraire reste en Afrique anglophone, un sujet lourd de conflits présents et futurs...

Bien qu'il fut peu soucieux de transformer les colonisés en petits Britanniques, le Royaume-Uni fut cependant imité consciencieusement dans toutes les sphères des Etats indépendants. Le Commonwealth a permis de garder des liens, mais il n'eut pas le poids du système franc-africain ou de la francophonie. La monnaie n'était pas commune, l'éducation des élites plus diversifiée et la langue moins unifiante. Qui plus est, il fallut attendre l'arrivée des néo-travailleurs pour voir l'armée britannique intervenir au Sud du Sahara, en Sierra Léone notamment. L'Afrique subsaharienne n'était pas un joyau de l'empire britannique et le groupe de pression néocolonial eut moins de poids qu'en France auprès de l'Etat français pour conserver des liens autres qu'économiques. De nos jours, il n'est pas rare de voir Nigériens ou Kenyans se moquer des Africains francophones qu'ils estiment moins affranchis qu'eux de leur ancienne métropole.

Côté français, l'accession à l'indépendance de l'Afrique subsaharienne participa de la geste gaulliste, dans sa théâtralisation, sa raideur et ses zones d'ombre. N'oublions pas que l'homme du 18 juin put s'appuyer sur certaines colonies (Congo, Cameroun, Oubangui Chari, Tchad) pour constituer la France libre et participer à la libération de l'hexagone administré par Vichy. La division Leclerc remonta de l'Afrique noire avec des troupes coloniales, les fameux tirailleurs sénégalais, pour prendre sa part de la lutte contre le régime nazi. Et Brazzaville fut de ce point de vue un lieu symbolique majeur. Capitale de la France libre en 1940, elle accueillit, en 1944, la Conférence des forces de la France libre avec des représentants des colonies africaines et il y fut question de repenser les relations

franco-africaines après la guerre. Si De Gaulle offrit à l'Afrique subsaharienne de se prononcer sur une forme d'autonomie limitée, puis sur l'indépendance au sein du giron monétaire, économique et politique français, il rejeta en 1958, Sékou Touré et la Guinée qui dirent non au référendum, vers une indépendance solitaire et refusa la départementalisation au Gabon. Les 14 Etats nouvellement indépendants de l'Afrique francophone furent chapeautés par l'ancienne métropole qui les accompagna pendant une génération. Membres de la zone Franc Cfa (Colonies Françaises d'Afrique devenues Communauté Financière Africaine), tous ces pays sont restés dépendants du Trésor français.

Celui-ci a gardé cette fonction jusqu'à aujourd'hui, même s'il a remis au Fonds Monétaire International en 1994, sous Balladur, le soin d'assainir leurs finances et leurs économies en situation de faillite, par suite d'un endettement supposé propulser leur croissance économique.

Quadrillés par un nombre de coopérants plus nombreux que les anciens colons, ces pays ont vécu littéralement sous un protectorat français qui ne disait pas son nom. Baptisé Françafrique par F. Houphouët Boigny mort en 1993, ce système animé par Foccard de 1953 à 1997 a continué avec Omar Bongo et le soutien du groupe pétrolier Elf-Total jusqu'à sa mort en 2009. Au point que l'on est tenté de ne voir que les dépendances de l'ombre dans les relations entre la France et l'Afrique subsaharienne. C'est passer sous silence les solidarités qui furent créées depuis les années 1940 par des militants communistes, des francs-maçons ou certains milieux ecclésiastiques... Ceci explique la longévité de cette longue marche commune, mise à mal par la politique des visas, des camps de rétention et des charters, inaugurée par E. Cresson et poursuivie par tous ses successeurs.

Cameroun : P. Messmer assure l'accession à l'indépendance par le glaive

Le Cameroun fut l'un des rares territoires francophones où l'accession à l'indépendance ne se passa pas sans une longue guerre anticoloniale et civile de 1955 à 1971. Celle-ci, engagée par Pierre Messmer, l'un des hauts représentants de l'école coloniale française, utilisa le napalm sur les hauteurs de l'Ouest et à regrouper les populations civiles de toute une région du pays pour mieux la contrôler. L'Union des Populations du Cameroun (UPC), sous la conduite de leaders formés à l'école marxiste par des militants communistes comme Gaston Donnat, créa dès 1955, des maquis dans le sud et l'ouest (pays bassa et bamiléké), après l'échec d'une tentative de soulèvement à Douala. La « pacification » eut lieu rapidement avec la mort de Ruben Um Nyobé, leader de l'UPC, tué par les troupes coloniales en 1958, mais fut plus longue à obtenir dans l'ouest

du pays avec l'aide des supplétifs locaux. Le conflit dura jusqu'à l'exécution d'Ernest Ouandié en 1971 à Bafoussam devant les siens. A. Ahidjo, J. Foccard et les lamido du Nord triomphèrent. A. Ahidjo put alors unifier Cameroun anglophone et francophone en 1972 au grand dam de son allié J. N. Foncha. Le bras de fer des années 1990 entre « anglo-bami » et « béti-nordistes » montre cependant que les clivages de cette époque perdurent.

C'est au Congo Belge, vaste territoire de 2,3 millions de km² et scandale géologique, que la précipitation tint lieu de politique. Colonie du roi des Belges de 1877 à 1908, ce territoire fut exploité de manière intensive, en utilisant des méthodes expéditives et tragiques entre 1880 et 1920 pour la cueillette du caoutchouc, si bien que l'on a pu parler d'« holocauste oublié » - 50% de la population ayant péri selon certaines estimations (A. Hochschild, 1998). Pris en main par l'Etat belge au début du XX^e siècle, il fut une vitrine du savoir-faire colonial de ce pays, dans l'exploitation des vastes richesses que son sous-sol recélait sans que la métropole ne se préoccupe de former des cadres dirigeants et intermédiaires africains pour une possible décolonisation. Colonie modèle pour les coloniaux, elle fut fracassée par les Congolais si bien que les Occidentaux (Américains, Belges et Français) intervinrent via leurs services spéciaux et leurs mercenaires pour éliminer P. Lumumba en 1961 et y installer J.D. Mobutu en 1965 qui régna de manière despotique et surréaliste jusqu'en 1997. Cette décolonisation abrupte et tragique montrait que les Belges avaient été pris de court. Ils estimaient en effet qu'il leur aurait fallu 30 ans pour former les cadres d'un Etat indépendant.

Ces trois exemples montrent que cette indépendance du drapeau ne fut ni préparée, ni portée par les sociétés africaines, mises hors course ou éliminées quand elles avaient la prétention d'intervenir dans un processus commandé par les colonisateurs. Les Etats indépendants s'inscrivirent dans la continuité des Etats coloniaux et ils héritèrent de tous les conflits antérieurs, étouffés souvent jusqu'à aujourd'hui par des régimes personnels autoritaires et corrompus, n'ayant pas construit des nations de citoyens, mais assurant leur pérennité par tous les moyens coercitifs jusque-là employés par les colons.

La postcolonie héritière de la colonie (1960-1994)

Rien ne ressemble plus dans les profondeurs, que la postcolonie à la colonie, s'agissant de l'arbitraire, du despotisme, du simulacre ou de l'usage de la violence tous azimuts. Si les dirigeants sont africains, derrière eux, aux commandes se trouvent souvent des

conseillers européens ... Dans certains pays, le nombre d'Européens fut plus important après qu'avant les indépendances. Dans d'autres (Afrique orientale, Ghana ou Nigeria), les intermédiaires habituels ont continué à faire de l'import-export dans les comptoirs et factoreries. Il fallait que tout change pour que tout reste pareil. Et l'on retrouve jusqu'à la grande crise de la dette des années 80-90, une économie qui a peu changé. Sauf que la population y a augmenté vite, très vite, débordant par tous les interstices existants, les digues normatives et les frontières territoriales fragiles, si bien que le pays légal s'est largement dissocié du pays réel. Aussi, territoires urbains et ruraux sont surchargés et, de plus en plus, incontrôlés. Le groupe des adultes actifs n'a jamais connu une telle pression, sans le secours des références d'antan - que l'on appelle cela traditions, expériences ou héritages.

La rhétorique de la mise en valeur théorisée en 1922 et 23 par Lord Lugard et Albert Sarrault reste largement d'actualité sous l'habillage du terme de développement. Il faut d'abord produire pour exporter, payer l'impôt et asseoir un Etat sans ressources si ce n'est douanières, quitte à afficher le souci de sécurité alimentaire, voire d'autosuffisance sans véritablement se préoccuper des millions de ruraux soucieux de nourrir leur famille. Et pour cela, les recettes du développement poursuivent ce qui avait été engagé avant : périmètres hydro-rizicoles, complexes agro-industriels mobilisant des manoeuvres au travail taylorisé, colonisation de terres soi-disant vacantes au mépris de droits et usages fonciers superposés et petites plantations de cacao de coton ou de café, etc. Il a fallu attendre l'impulsion de centres internationaux de recherche pour que les céréales, tubercules et légumineuses africains soient considérés comme objet d'améliorations possibles dans les stations agronomiques nationales.

La mise au travail de la population et son déplacement vers les zones utiles se sont poursuivis. L'aide au développement a grossi la dette et son « service » est devenu dans les années 90 le premier poste du budget du pays au détriment des secteurs sociaux. C'est que tous ces prêts ont été absorbés par des projets intégrés, participatifs ou régionaux et nombre d'éléphants blancs supposés industrialiser les filières, comme l'aciérie inutile d'Ajaokuta au Nigeria (une réalisation de Suez). Face à l'afflux de ruraux, on a produit de la ville à tour de bras, déguerpissant les squatters au bulldozer, traçant routes et roades pour permettre à l'Etat, au chef de l'Etat, de parader.

Les fondements de l'économie coloniale sont toujours là. Au plan macro-économique, perdurent bien des traits: protectionnisme plus ou moins fort, monopole

de quelques compagnies, investissements orientés vers les secteurs marchands, infrastructures réorientant les échanges de l'intérieur vers les côtes, faiblesse d'une industrialisation exogène (import-substitution par exemple, à la rentabilité douteuse) et banques mobilisées, essentiellement, pour financer la collecte des produits d'exportation. Au plan micro-économique, si le travail forcé a disparu, toutes sortes de forme de recrutement de casual workers subsistent. Les cultures d'exportation s'intègrent un peu mieux à l'exploitation agricole, considérée depuis peu comme multifonctionnelle. Dans les pays anglophones (Kenya, Zimbabwe, Afrique du sud), les bonnes terres restent encore entre les mains des Blancs. En Afrique du Sud, depuis le Native Land Act de 1913, 7% du territoire sont attribués à 67% de la population noire. Et au Kenya, 17.000 Européens détiennent une bonne part des terres, les plus fertiles des Highlands. Si l'africanisation des entreprises progresse, elle se fait par à-coups et parfois dans de mauvaises conditions.

Dans les « prés carrés », ces zones d'influence des anciennes métropoles en postcolonie, la continuité étatique est assurée dans l'infrastructure administrative, calquée sur le modèle métropolitain avec une dose de volontarisme affiché dans la planification ou la régulation. Le développement ne supportant pas la compétition politique, les partis uniques ont été encouragés et il fut de bon ton de procéder à une redistribution ethno-régionale des postes gouvernementaux, garantie de stabilité. L'Afrique n'est pas prête pour la démocratie selon J. Chirac. C'est que l'ethnicité a été survalorisée, souvent inventée par les administrateurs des colonies pour mieux la manipuler. Des régimes répressifs violents sont donc institués, avec souvent, à leur tête des personnages incontrôlables comme Bokassa, Idi Amin Dada, Arap Moi, Mobutu ou Eyadema que l'ancienne métropole doit parfois destituer ou faire débarquer en sous-main. Mais on montre volontiers les réussites néocoloniales de l'aide : la Côte-d'Ivoire pour la France, le Kenya pour la zone anglophone. La recette de ces pseudo-réussites sont hélas peu ou prou les mêmes : assistance technique pléthorique, endettement massif, élites choisies, déguerpissements, cadastre et accaparement des terres vacantes et éléphants blancs. La balkanisation issue des indépendances et du découpage colonial de la fin du XIXe siècle a permis de mettre en place de longue date une division africaine du travail entre le Burkina Faso (l'ancienne Haute Volta), le Mali et la Côte-d'Ivoire, entre le Lesotho, le Mozambique et l'Afrique du Sud, entre le Niger et le Nigeria, notamment.

Le luso-tropicalisme tragique du dictateur Salazar

Les Portugais ont fermé tragiquement le ban de l'épiso-

de colonial en abandonnant à leur sort Cap Vert, Guinée Bissau, Mozambique et Angola après une guerre de 14 ans conduite par le régime dictatorial de Salazar qui engagea dans celle-ci jusqu'à 50% du budget public. L'idéologie colonisatrice mettait en avant le métissage culturel et racial qui était largement un mythe, pour justifier le maintien de l'impérialisme colonial, dans les 2 millions de km² d'un empire africain trop grand pour ce pays. Avec la révolution des œillets en 1974, il abandonna son empire, 1,2 millions de pieds noirs portugais affluant en Afrique du Sud et 500 000 se repliant au Portugal. La guerre se poursuivit en Angola et au Mozambique avec des interventions extérieures (Afrique du Sud et Cuba).

C'est sans doute dans le domaine sociétal que les effets de la colonisation ont été considérables. Les changements induits par la colonisation et la démographie ont poussé les sociétés à réinventer leurs traditions, à bricoler leurs identités religieuses ou les modernités inadaptées. Ils ont rendu normes et repères peu lisibles pour l'ensemble du corps social qui n'a pas réussi à trouver en lui des références stables. Les fondements de cette situation sont à chercher dans une instruction généralisée inadaptée, dans les manipulations politiques permanentes de plusieurs décennies, dans les mobilités géographiques, dans la diffusion massive de comportements et valeurs mercantiles, mais aussi dans la stimulation de la croissance démographique, l'instauration du cadastre et de l'Etat Civil ou les pénétrations religieuses diverses. Tout cela est difficile à mesurer, mais on le ressent fortement.

Se manifestent aussi de plus en plus, des questions pendantes à résoudre, dans le cadre de la redistribution de la population, dans le domaine de l'emploi et dans l'accès de la population aux ressources agricoles. Des conflits fonciers surgissent de plus en plus avec l'émergence du discours de l'autochtonie (Côte-d'Ivoire, Kenya, Cameroun) et les oppositions aînés-cadets, hommes-femmes, autochtones-allochtones ou éleveurs-agriculteurs qui font sens un peu partout. Des règlements de compte actuels trouvent aussi leurs sources à l'époque esclavagiste entre auxiliaires des traites arabes ou européennes et populations razzées. La délinquance sous toutes ses formes s'accroît logiquement partout (coupeurs de routes, arnaqueurs, corruption des Grands et des Petits) à la mesure de la sortie des normes d'une masse de gens et l'on voit s'afficher des identités meurtrières de terroir, survalorisées (Kalenjin au Kenya, par exemple). Ceci traduit aussi les changements dans les modèles pour la jeunesse où, le plus souvent, l'arnaqueur (le feyman au Cameroun) ou le footballeur remplace le scientifique ou Nelson Mandela aux yeux des cadets.

La déclinaison de l'imaginaire postcolonial pourrait être particulièrement pessimiste si l'on s'en tenait aux tendances lourdes héritées et rarement corrigées, par ceux qui en ont la possibilité. Rien n'est cependant totalement prédéterminé et bien des indicateurs donnent à penser qu'une autre piste peut être suivie par le sous-continent subsaharien, celle de la deuxième indépendance. Avec des avancées et des reculs, mais dans un contexte international qui oblige à s'y diriger...

La marche chaotique vers la souveraineté réelle

Avec le recul dont on dispose aujourd'hui, il est possible d'apercevoir que l'Afrique subsaharienne a connu un tournant géopolitique interne et externe autour des années 1990.

En interne, on voit une évolution dans les colonies de peuplement avec l'accession au pouvoir de Nelson Mandela et l'immense espoir qu'il a suscité, dans le même temps que l'on montre R. Mugabe utilisant ses latifundistes blancs pour asseoir une légitimité interne entamée par une gestion économique catastrophique. Paradoxalement, l'ajustement structurel conduit par le FMI et son inamovible président français Michel Camdessus (1987-2000) - en balayant les embryons d'Etat postcoloniaux et en paupérisant une vaste frange de la population - a contribué à faire surgir une vague de luttes militantes en même temps qu'il a installé un désarroi profond conduisant nombre d'Africains à vouloir fuir leurs pays. La faillite des Etats subsahariens a aussi entraîné une forte pénétration des réseaux mafieux, islamistes et sectaires tout comme l'apparition de pirates en Somalie ou au Nigeria.

La vague de mondialisation des échanges commerciaux et informationnels qui a succédé à la chute du mur de Berlin a entrouvert le jeu d'alliances et de dépendances offrant au continent subsaharien une plus grande autonomie. L'émergence d'économies du Sud (Chine, Inde, Brésil) et leur recherche de matières premières, de terres agricoles et de marchés, a rendu l'Afrique subsaharienne désirable et convoitée. Si les régimes y trouvent leur intérêt, qu'en est-il de la population ?

On peut dater de 1994, le changement d'atmosphère avec, un peu avant, l'instauration de la conditionnalité démocratique (La Baule pour F. Mitterrand) qui a lancé le mouvement des conférences nationales souveraines et l'exigence d'un nouveau contrat social entre électeurs et élus et, un peu après, le départ de Mobutu (1997) avec la première guerre intra-africaine dans le bassin du fleuve Congo, démontrant ici que l'Afrique écrit, elle aussi, son histoire sanglante. 1993 fut marqué par la mort d'Houphouët-Boigny, pilier de la Françafrique, et par la fin de l'ouverture de la nation ivoirienne

aux autres Africains (la Côte-d'Ivoire de Bédié lance le concept d'ivoirité et le pays s'achemine vers la situation actuelle). C'est aussi l'année où l'Erythrée a eu son indépendance, marquant ainsi la fin du dogme de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation. Cette année-là, les Américains de l'opération Restore Hope furent contraints à réembarquer leurs troupes de Somalie, suite à leur échec dans le rétablissement de la paix dans ce pays rompu.

En 1994, trois événements essentiels arrivent : la dévaluation du Franc cfa pour l'Afrique francophone marquant l'apogée de l'ajustement structurel, l'accession au pouvoir de Nelson Mandela affichant la prise en main du pays par la majorité noire sans chasse aux sorcières blanches et enfin le génocide rwandais, apocalypse africaine de la folie meurtrière ethnicisée.

Cette période a donc vu se mettre en place l'Afrique du pire et celle du meilleur et, dans les deux cas, la marge de manœuvre des sociétés africaines ou de leurs dirigeants a été plus grande qu'à l'accoutumé, malgré une recherche permanente de responsabilité à l'extérieur. Les mesures d'austérité ont été acceptées dans les lettres d'intention (avec le FMI) par des gouvernants aux abois dressant contre eux des populations citadines qui ne touchaient plus de salaires, ne pouvaient plus mettre d'essence dans leurs voitures, ni envoyer leurs enfants étudier dans des écoles de qualité. Les guerres et le génocide rwandais ont montré les capacités africaines à se détruire, à s'autodétruire sous l'œil parfois des Nations Unies ou des troupes des anciennes puissances coloniales impuissantes, complices et/ou spectatrices. Et si l'on a exigé repentance à la communauté internationale pour les 800 000 morts du Rwanda, rien n'a été demandé pour les 3 millions de morts du Congo.

La montée en puissance de l'Afrique du Sud a été aussi un profond changement dans le continent. Il fut un temps où l'on pensait que le géant de l'Afrique subsaharienne devait être le Nigeria, qu'il pouvait devenir le gendarme du sous-continent : ses élites nombreuses, ses ressources pétrolières immenses, sa population importante (un cinquième du continent), ses diasporas hors de ses frontières, le prédisposaient à jouer un rôle géopolitique, du moins en Afrique de l'Ouest. Or, ses interventions au Libéria ou au Sierra Léone (1990-91) furent décevantes, ses troupes mettant parfois en coupe réglée la population civile. En fait, sa propre stabilité pose question tant sa gestion de la ressource pétrolière laisse à désirer depuis 1974. Il lui faut aussi sortir du conflit du delta du Niger - qui n'en finit pas - et des affrontements fréquents entre chrétiens et musulmans dans le nord et le Middle Belt - espace sous-peuplé parcouru par les fleuves Niger et Bénoué. La structure fédérale supposée le consolider, reste éminemment fragile

et quant au leadership fédéral, il reste à le construire sur une autre légitimité politique qu'actuellement.

En contraste, l'Afrique du Sud arc-en-ciel a une base économique qui lui donne naturellement un rôle à jouer. Les grandes firmes sud-africaines recherchant des matières premières, les sociétés de services comme les sociétés téléphoniques se sont déployées sur une partie du continent sans remettre en question les firmes françaises comme Bolloré ou Orange ou les mastodontes canadiens ou suisse. Sur le plan géopolitique, l'Afrique du Sud s'est montrée prudente et réticente pour jouer un rôle à la mesure de l'attente qu'elle avait suscitée : pas d'intervention militaire, diplomatie active aux résultats limités. Elle avait besoin de se reconstruire pour permettre l'accession du plus grand nombre à un niveau de vie suffisant et détruire les stigmates du développement séparé. Il y en a pour une génération au minimum. De nombreuses actions positives permettent l'émergence d'une classe d'affaires africaine. Beaucoup reste à faire cependant dans la redistribution des terres à la majorité noire encore confinée dans des ghettos (anciens homelands). Les errances verbales de Thabo M'Béki ont retardé la prise en charge de la pandémie du hiv-Sida qui touche une grande frange des habitants, si bien que la population nationale va diminuer. On attendait que le grand frère sud-africain sorte le petit frère zimbabwéen de l'impasse où il s'était mis. Il n'en a rien été et l'on attend maintenant la disparition de Mugabe pour voir. Il faut dire que la décolonisation britannique, réalisée par Margaret Thatcher en 1980 (après le coup de force des Ian Smith en 1965) est ici questionnable : 4 à 5 000 colons blancs ont longtemps conservé la haute main sur la majorité des terres cultivables faisant du Zimbabwe un grand exportateur de blé, de coton et de tabac. Depuis 2001, ce pays, potentiellement riche, est sous perfusion du Programme Alimentaire Mondial et trois millions de personnes l'ont quitté : réforme agraire mal conduite et gérée par les « vétérans », hyperinflation et blocage politique ont mis le pays en marge de la communauté internationale. Si cette situation s'explique par l'entêtement du régime, les conditions de sa décolonisation ne l'ont pas aidé.

Le continent subsaharien va passer à la moulinette du consensus de Washington, ce programme de libération des économies, impulsé par Margaret Thatcher et Ronald Reagan dans les années 80. Adopté par le Fond Monétaire International et la Banque mondiale – organisations internationales aux mains des pays riches de la planète - il a servi de crédo aux divers programmes dits d'ajustement structurel, devant permettre aux pays en quasi faillite de retrouver une crédibilité internationale pour pouvoir emprunter à nouveau. D'essence strictement financière, ces programmes appliqués à partir de 1979 - le Sénégal fut l'un des premiers clients

du FMI - auront des effets systémiques bien au-delà de cette sphère. Ils se proposaient de réduire les budgets des Etats en commençant par la fonction publique, le fonctionnement de l'Etat et les investissements sociaux. Sur le plan monétaire, il s'agissait de rétablir un régime de change plus favorable aux producteurs qu'aux consommateurs et donc de faire des dévaluations supposées compétitives pour les exportateurs. Ceci devait aussi augmenter les prix des denrées alimentaires importées qui alimentaient les villes africaines et offrir aux producteurs locaux l'occasion de reconquérir leur marché intérieur. Il y eut même des experts du FMI ou de la coopération française pour estimer qu'une révolution sociale était ainsi engagée, les pauvres paysans des campagnes allaient prendre leur revanche sur les privilégiés des villes bénéficiant du riz asiatique bon marché ! La thérapie appliquée sans nuances et sans tenir compte des contrats sociaux régissant les différents pays eut des effets de ce fait sociaux, politiques et institutionnels qui se sont prolongés jusqu'à aujourd'hui. Si la reconquête du marché intérieur eut lieu dans quelques pays, en raison d'une paysannerie encore dynamique et surtout d'un système commercial et de efficient sans être trop prédateur, beaucoup d'Etats en construction perdirent le nombre minimal de fonctionnaires pour administrer le pays, reculèrent sur le plan sanitaire et éducatif et attendent encore les forts taux de croissance annoncés par les modèles économétriques du Fonds. Les instituteurs et les infirmières non payés pendant des mois, en sont arrivés à exiger des compensations de leurs élèves et de leurs patients, perdant ainsi toute notion de service public. Plus grave sans doute, l'armée ou la police non prises en charge, ont basculé dans la rébellion, le coup d'Etat ou la délinquance ordinaire. A ce stade, la petite corruption se généralise au point d'entraver la bonne marche et la reconstruction de l'Etat. On assiste donc, selon les cas, à la fragilisation des Etats, voire à leur faillite et à une montée concomitante des mesures répressives et prédatrices des régimes autoritaires qui voient venir leur fin de règne. La paupérisation renvoie l'embryon de classes moyennes qui s'était constitué à la survie et à la débrouille. Et l'on n'est même plus surpris de voir Paul Wolfowitz, patron de la Banque mondiale, ériger la lutte contre la corruption alors qu'il pratiquait la chose lui-même. Le climat international est à l'enrichissez vous par n'importe quel moyen... et paradoxalement, ce climat déverrouille suffisamment le dispositif pour qu'enfin, les premières revendications démocratiques prennent forme. L'encadrement politique des sociétés se desserre, la solidarité-réciprocité africaine (famille providence) se rétrécit et de très nombreuses formes de lutte apparaissent sans qu'elles soient relayées politiquement ou médiatiquement.

D'un autre côté, les gendarmes de l'Afrique subsaha-

rienne sont fatigués. Ils le sont d'autant plus que les budgets sont à la baisse et que les opinions publiques occidentales ne veulent plus voir de soldats, voire d'humanitaires, de journalistes ou de touristes morts ou kidnappés pour des causes exotiques ou incompréhensibles. Et il devient de plus en plus impensable de faire bouger les paras français pour sauver un régime mis à mal par une rébellion, même s'il existe des exceptions au Gabon de Bongo père ou au Tchad de Deby comme on l'a vu récemment. Sous la colonisation, seuls les Blancs étaient comptés dans les recensements. Aujourd'hui, il est interdit d'en perdre puisque leur natalité est faible si bien que les légionnaires et parachutistes de carrière sont plus utilisés pour exfiltrer et sauver des civils pris au piège d'une guerre civile à Abidjan ou à Brazzaville que pour foncer à Kolwezi et sauver la mise à Mobutu comme ce fut le cas en 1978. En lieu et place, Français et Américains, avec des difficultés considérables, tentent de professionnaliser les troupes africaines destinées à assurer le maintien de la paix. Les troupes de l'Unité Africaine utilisées au Darfour et en Somalie semblent dépassées par les événements faute d'équipement adéquat et de professionnalisme. Toutefois, la France avait, sur ses bases prépositionnées et ses contingents sous drapeau onusien, pas loin de 10 000 hommes et les Etats-Unis envisageaient d'installer une base baptisée Africom dans le golfe de Guinée pour surveiller la route du pétrole et lutter contre les infiltrations islamistes. La guerre par mercenaires interposés est terminée, et l'Afrique des chefs de guerre et des milices vient ici affirmer son autonomie comme au Libéria, au Kivu (RDC) ou en Sierra Léone.

Si l'on assiste à des formes d'émancipation dans la conduite des guerres, il en va de même des luttes économiques, sociales, écologiques et politiques. N'oublions pas que 90% de la population africaine est née après la colonisation et a plus de mal à être embrigadée dans des organisations type parti unique et syndicat officiel de la postcolonie. La fronde et la critique s'expriment dans une presse indépendante de plus en plus lue. Dans un pays comme le Cameroun où règne depuis 28 ans Paul Biya, le Popoli (sorte de Canard enchaîné) ou le Messenger montre une qualité et une indépendance méritoires quand on connaît l'aplâtrisme de bien des personnes... même si Pius Njawe, le directeur du Messenger a pu être incarcéré pour atteinte à la personne du chef de l'Etat (il avait osé indiquer le malaise de ce dernier dans le stade de la capitale). Enfin, des journaux comme la voix du paysan dans ce même pays, s'en prennent à des aberrations économiques comme l'importation de poulets congelés français qui viennent concurrencer les poulets fermiers locaux.

Les vitrines postcoloniales (Côte-d'Ivoire ou Kenya) ont

bougé ces dix dernières années. En Côte-d'Ivoire, la xénophobie y a été affichée dès 1998 dans un texte sur les limitations à la propriété foncière et elle a été théorisée par des milieux intellectuels auparavant ouverts. L'ethnicisme s'y est exprimé puissamment, si bien que la lutte pour le pouvoir de factions particulières, a conduit à la cassure en deux du pays et l'ivoirité a fait refluer vers le Burkina Faso une masse considérable de gens (plus de 500 000). La crise de la dette a déséquilibré la Côte-d'Ivoire rendant difficile le maintien d'une politique ouverte pour les nationaux de la sous-région. Les rapports avec la France, très sensibles, se sont tendus avec l'intervention militaire française censée éviter un massacre à la rwandaise, de telle sorte qu'il a fallu évacuer près de 9 000 Français en toute hâte en 2004. La revendication de pleine souveraineté, présente depuis la mort d'Houphouët-Boigny en 1993, s'en est trouvée renforcée par la présence de la force licorne et bien des rancœurs se sont exprimées. Au total, la France marche actuellement sur des œufs dans ce pays où des élections présidentielles sont reportées par la volonté de Gbagbo.

Dans la lutte pour reconquérir le droit à exploiter localement les ressources du sous-sol (pétrole, uranium par exemple) sans en subir les effets sanitaires et écologiques (radioactivité au Niger, pollution des nappes phréatiques au Nigeria), des guerres ont éclaté dans ces pays, faute de relais dans les sphères étatiques. Le delta maritime du Niger ne reçoit que 13% des revenus pétroliers terrestres du Nigeria. Dans ce delta, le peuple ogoni qui subit depuis 1952 l'exploitation pétrolière polluante de la Royal Dutch Shell, revendique une autonomie plus importante mais aussi une taxation plus juste des bénéficiaires pétroliers ainsi qu'une réparation des dommages écologiques créés. Animé par l'écrivain Ken Saro Wiwa, soutenu par des manifestations de plusieurs centaines de milliers de personnes et des mouvements altermondialistes, le mouvement ogoni obtient la cessation d'activité de la multinationale sur son territoire. « L'exploration pétrolière a transformé le pays ogoni en un immense terrain vague. Les terres, les rivières et les ruisseaux sont en permanence entièrement pollués ; l'atmosphère est empoisonnée, chargée de vapeurs d'hydrocarbures, de méthane, d'oxydes de carbone et de suies rejetés par les torchères qui, depuis trente-trois ans, brûlent des gaz vingt-quatre heures sur vingt-quatre tout près des zones d'habitation » (K. Saro Wiwa, Genève, 1992). Accusé de meurtre sous le régime du dictateur Abacha, il fut exécuté en 1995. Cette contestation de l'exploitation pétrolière s'est généralisée dans les 25 000 km² (chez les Ijaw, les Itsekiri, les Ibibio, etc.) que compte ce delta malgré l'intervention de la police et de l'armée fédérales et s'est manifestée par des enlèvements d'Européens ou de Chinois des compagnies pétrolières et des sabota-

ges de pipe-lines, des attaques de plateformes offshore ou de pétroliers, au point d'avoir fait baisser la production nigériane d'un quart à un tiers. Et les majors pétrolières sont obligées de négocier leur tranquillité avec les communautés voisines de leur lieu de production, sans être sûres de ne pas être rackettées et/ou menacées. Au Niger, autour d'Agadez et des mines d'uranium concédées à Areva et à des firmes Chinoises, de mêmes revendications sont assorties de menaces. Les Touaregs, menacés dans leur existence de nomades, se sont rebellés contre le pouvoir de Niamey, sur fond de revendications sur les ressources uranifères. A cette bataille, pour une meilleure utilisation des mines et des retombées locales positives, viennent s'ajouter tous les conflits de basse intensité autour de la possession et de l'usage des terres. Enfin, le redécoupage des frontières a commencé autour de l'empire éthiopien, révélateur d'un mouvement que va s'amplifier sans doute.

Avec la montée en puissance d'une société civile, on voit, après une longue période, se mettre en place un syndicalisme, nouvelle manière de prendre véritablement en charge les intérêts des paysans ou des salariés. Des syndicats indépendants de producteurs revendiquent localement et internationalement de meilleurs prix à la production. En septembre 2003, à Cancún (Mexique), lors de la conférence de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), 250 000 producteurs de coton ont remis au Directeur général de l'OMC une pétition, bloquant ainsi celle-ci. Les pays africains producteurs, leurs organisations paysannes africaines regroupées au sein du ROPPA (Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest), ainsi que les ONG internationales (Oxfam notamment) qui les soutiennent, sont présentés comme les principaux acteurs de ce blocage. Cet ensemble revendique la classification du coton comme « produit spécial », vu son poids chez les producteurs africains, et la suppression progressive des subventions européennes et américaines à l'exportation, ainsi qu'une indemnisation financière. L'intransigeance américaine ne permet pas de déboucher sur une solution favorable, mais les producteurs ont mesuré le poids d'une initiative de ce genre et la leçon ne sera pas perdue.

Au plan politique enfin, un peu partout dans les pays, des groupes manifestent pour plus de démocratie ou de respect des droits humains, comme à Conakry récemment où la répression a été féroce, faisant plus de 150 morts et 1200 blessés.

La montée en puissance de la Chine en Afrique depuis 2000 et son accession au rang de deuxième partenaire commercial du continent a aussi changé la donne géopolitique. Si ce pays recherche des débouchés pour ses marchandises et un accès aux matières premières,

au pétrole et au gaz, aux terres agricoles et au bois, il se propose de réhabiliter ou de construire des équipements qui avaient subi des coupes sombres lors des ajustements structurels, qu'il est l'un des seuls à prendre en compte. Si la Chine permet aux pays marginalisés par l'Occident d'avoir des prêts sans conditions, elle apporte à bien des régimes une bouffée d'air tout en se comportant bien souvent comme les anciennes métropoles coloniales, même si les discours officiels n'en laissent rien paraître. L'importation d'une main-d'œuvre chinoise pour réaliser les travaux, la défiance vis-à-vis de la main-d'œuvre locale ou son emploi dans des conditions discutables, n'est pas du goût de la population et l'installation de petits commerçants chinois reste diversement appréciée – surtout s'ils produisent des beignets moins chers que ceux vendus par les nationaux comme au Cameroun - . Dans bien des cas, on peut parler de la mise en place d'un système type Chinafrique.

La première indépendance fut une déception pour beaucoup d'Africains d'autant que les décolonisations avaient mal préparé les pays à se prendre en charge. Les héritages postcoloniaux n'ont pas permis de sortir des séquelles néocoloniales et il a fallu attendre 1994 pour que s'achève la domination blanche en Afrique australe et orientale sans la redistribution attendue des terres confisquées. Il faudra du temps dans bien des pays mal décolonisés (RDC, Zimbabwe, Angola ou Côte-d'Ivoire) pour accéder à cette deuxième indépendance dont on pressent les linéaments et la route sera longue et chaotique pour que celle-ci soit atteinte. Il n'empêche qu'au Nigeria comme au Niger, les luttes s'organisent, avec des déséquilibres évidents. Dans les vitrines postcoloniales, les miroirs se sont brisés depuis les ajustements structurels. Un peu partout, des conflits occultés et des tensions insupportables surgissent qui obligent les acteurs politiques à se repositionner. Les interventions extérieures directes fléchissent. Les Africains écrivent seuls leur histoire qui est déjà chaotique. Les régimes dictatoriaux verrouillent toujours pour que tout reste comme avant, mais l'explosion démographique rend les migrations incompressibles en Afrique même comme dans les continents proches, Europe et Moyen-Orient, riches et moins peuplés. La route vers la deuxième indépendance sera pavée de chausse-trappes. Certains groupes d'Africains s'y sont aventurés. Il sera difficile de revenir en arrière.

Pour en savoir plus : lire les travaux d'Achille Mbembe et d'Elikia M'bokolo ;
G. Courade (2006), *L'Afrique des idées reçues*, Belin.

Cinquantenaire des (in)dépendances africaines : un inventaire critique

Cinquantenaire des (in)dépendances africaines : un inventaire critique

Par **André YINDA**, philosophe et chercheur politique, Université Libre de Bruxelles (Belgique)

Le principal acquis de l'accèsion des pays africains à l'indépendance n'est pas, à mon sens, l'acquisition du droit pour chaque peuple à disposer de lui-même. Certes, l'autodétermination, concept promu à l'aube du XX^{ème} siècle par Woodrow Wilson, au lendemain de la fin de la 1^{ère} guerre mondiale, dans le droit fil de l'héritage kantien, est au fondement des luttes anti-coloniales. Mais il n'en est que le fondement théorique, ou plus exactement la motivation philosophique. Dans les faits, au cours de l'exercice effectif du pouvoir, le produit de l'indépendance ne s'est pas tout à fait inscrit dans le prolongement de cette belle trajectoire philosophique.

En effet, l'autodétermination comme projet politique dont l'indépendance constitua une forme d'aboutissement relève d'un mythe au regard de ce qui s'est passé après la proclamation des indépendances. Ce mythe a pourtant contribué à structurer le processus de décolonisation et par la suite les politiques publiques des nouveaux Etats africains, justifiant ainsi dans la plupart des cas des décennies d'autocratie, de ploutocratie, de barbarie et, aujourd'hui, de pseudo-démocratie. Au nom de la toute nouvelle et déjà sacrée souveraineté nationale, acquise au prix du sang des leaders nationalistes, de la compromission des valets du pouvoir néo-colonial, de la balkanisation de plusieurs entités ethniques homogènes, du sacrifice du destin continental sur l'autel de la guerre froide, la naissance de nouvelles nations constituait la promesse d'une suite différente. Moins douloureuse que la séquence précédente, la suite était au contraire porteuse d'espoir et de rêves. En réalité, au lieu de cela, l'Etat en tant que forme politique séparée de la nation s'est acharné à fonder et à accroître son propre pouvoir, dévoyant ainsi la mission qui lui était dévolue : construire une nouvelle nation, autrement dit une communauté autonome de citoyens, libres et maîtres de leurs destin commun, habités par l'idée que chacun doit être préparé à se prendre en charge soi-même tout au long de sa vie, indépendamment aussi bien de la structure de l'Etat en tant que telle que du système international. Le fruit de cette promesse non tenue est une sorte de catégorie politique bâtarde qui n'a nulle part donné naissance à de véritables nations. Il renvoie au contraire à des associations humaines asservies, à des multitudes écartelées par une double dépendance : vis-à-vis du pouvoir

d'Etat d'un côté et vis-à-vis du système international de l'autre. S'il faut en faire le bilan aujourd'hui, c'est bien à proprement parler le bilan d'une bâtardise qu'il s'agit de dresser, et il n'est possible de le faire qu'à l'aune de l'analyse de cette double dépendance dont les générations actuelles sont, malgré elle, héritières et solidaires.

Pouvoir d'Etat et dépendance

Le pouvoir d'Etat s'est construit en Afrique contre les gens, contre l'idée fondamentale selon laquelle la légitimité d'une autorité procède de l'adhésion de la communauté des citoyens. Certes, le problème de l'existence d'une communauté s'est posée à l'origine. Quelle valeur accordée à un agrégat de petites entités ethniques n'ayant, dans bien des cas, rien d'autre en commun que l'érection arbitraire d'un pouvoir et des frontières ? En étant réaliste, d'inspiration machiavélique, je n'ai aucune difficulté à reconnaître que, au départ, la construction des communautés nationales a dû être une marche forcée en Afrique. Cet effort était nécessaire mais aurait dû rester provisoire. En le rendant permanent, en s'en servant comme alibi pour se légitimer durablement, les pouvoirs d'Etat africains ont transformé un moyen en finalité. Sans but, sorti de sa trajectoire initiale, le pouvoir d'Etat était voué aux errements politiques dont l'Afrique continue à être le sinistre théâtre de nos jours.

A la lecture des écrits et témoignages diverses, notamment les biographies, les mémoires et autres documents historiques sur les premières années de l'indépendance, l'impression qui se dégage est que les premiers acteurs des constructions nationales des Etats africains se comportaient, pour le plus grand nombre, en conquérant du pouvoir d'Etat et se montraient accessoirement attentifs au souci de créer une véritable communauté de citoyens. L'appétit grisant du pouvoir ainsi que ses avantages matériels et symboliques ont malheureusement pris le pas sur l'idéal des nations à inventer. Il y avait surtout, et c'est vraiment le plus important, un raisonnement politique qui portait cette démarche : la création d'une nation passant par la mise sur pied d'un Etat stable, il était nécessaire de consolider le pouvoir sur lequel celui-ci reposait. Il est évident que ce raisonnement n'est pas absurde. Le problème est que la plupart des dirigeants sont restés bloqués au premier

Cf. Margaret Macmillan, *Les artisans de la paix. Comment Lloyd George, Clémenceau et Wilson ont redessiné la carte du monde*, Paris, J.-C. Lattès,

2006 et Charles Zorgbibe, *Wilson, un croisé à la Maison blanche*, Paris, Les Presses de sciences po, 1998.

niveau de ce raisonnement. C'est l'erreur communément partagée par nombre de leaders africains, y compris parmi les plus crédibles comme Nasser, Kenyatta, Bourguiba, etc.

A partir de cette analyse, on ne peut plus être surpris de constater aujourd'hui jusqu'à quel point les générations entières d'africains ont intériorisé l'idée que rien d'essentiel ne dépend d'eux-mêmes. S'il y a quelque chose de décisif à faire, c'est toujours la responsabilité des autres, de l'Etat, des partenaires étrangers, et jamais de soi. Qui n'a pas été frappé, en sillonnant les ruelles de Kinshasa, de Bamako ou de Lagos ou même au détour d'une simple escale dans un aéroport africain, par le fatalisme, la résignation, l'absence de détermination des africains par rapport à la prise en main du destin de leur pays ? N'est-il pas assez étonnant de constater que cet état d'esprit perdure au sein des pays qui se proclament souverains depuis des dizaines d'années ? Par contraste, au moment même où il n'y avait pas de liberté ni de droits pour les indigènes, des jeunes africains faisaient preuve de ce sens de la responsabilité qui fait cruellement défaut aujourd'hui. Qui n'a pas été impressionné par la jeunesse et surtout la noblesse du sentiment d'être maître de son destin qui animait les vrais héros des indépendances africaines comme Patrice Lumumba, Ruben Um Nyobé, Amilcar Cabral, Ahmed Ben Bella, et plus tard Thomas Sankara ? L'Etat par sa logique égocentrée s'est acharné à effacer ce sentiment pour asseoir son autorité. Le fruit de cet effacement est constitutif de la fabrication de citoyens ectoplasmes, passifs, des individus extrêmement sensibles à la futilité, que l'on peut gouverner facilement avec « du pain et des jeux ».

Mis à part quelques individualités menant une vie quotidienne héroïque sur place, ne pouvant atteindre une masse critique nécessaire pour produire une remise en cause de cet ordre des choses, la plupart des africains ont été dépouillé de détermination, de courage, de tout sens de responsabilité dont a besoin un pays pour se prendre en main, se construire, produire des richesses et faire vivre la communauté de manière heureuse. En réalité, croyant affaiblir le peuple pour s'imposer, l'Etat s'est affaibli lui-même et ne se maintient qu'à travers une série d'artifices et d'instruments de coercition ou de diversion sans lien avec la logique propre au politique, autrement dit sans efficacité ni réelle légitimité. Il peut, à ce titre, s'avérer extrêmement intéressant de demander au FMI, à la Banque Mondiale ou à l'OCDE de produire des statistiques sur l'impact du sentiment de l'irresponsabilité des citoyens africains dans la bataille pour le développement de leurs pays. A ceux

qui focalisent la réflexion sur les solutions aux problèmes africains autour des investissements et de l'aide internationale, il faut répondre : « rendez d'abord la confiance à aux citoyens ! ».

Dépendance internationale

Il est vrai que l'aide internationale est en elle-même le fruit d'une histoire intimement liée à la manière dont la décolonisation a été menée et gérée par la communauté internationale. L'idée de l'aide n'a en soi aucun sens dans la logique propre des relations internationales si ce n'est dans des situations d'urgence ou de catastrophe humanitaire ; à moins de considérer que le Continent africain est un continent sinistré depuis la fin de la colonisation. Il y a en effet une forme de culpabilité insidieusement assumée derrière l'idée que l'on se fait en Occident de la raison d'être de l'Aide publique au développement. Après avoir exploité, brimé et saccagé avec la colonisation, il fallait assister ou à tout le moins donner l'impression de vouloir aider les nations victimes de la violence coloniale à se relever. Le problème est que cette formulation sophistiquée de la culpabilité coloniale présuppose et induit des coûts moraux et politiques qu'il est difficile de prendre en charge sans aller jusqu'au bout, à savoir régler la façon dont chaque ancienne puissance coloniale gère son passé colonial et assume son passif mémoriel.

Quoi qu'il en soit, même si cette aide reste marginale et fragmentaire, le plus important est de considérer qu'elle a pour fonction de prolonger une hypocrisie structurelle, celle qui empêche la mémoire d'examiner librement et radicalement ce qui était en jeu au moment de l'accession des pays africains à la souveraineté internationale. En effet, l'autodétermination des pays africains a une valeur plus symbolique qu'autre chose en matière de politique internationale pour au moins deux raisons.

D'abord, il n'a échappé à personne que si les pouvoirs d'Etats ont réussi à se constituer et à s'installer durablement sans lien authentique avec leurs peuples, c'est bien grâce au soutien des anciennes puissances coloniales. Ce soutien s'est manifesté très tôt de manière systématique, en particulier dans les moments les plus critiques lorsque la France soutient Ahidjo contre la résistance upéciste au Cameroun, pousse Houphouët Boigny et Senghor à faire exploser l'embryon panafricain qu'était la fédération du Mali, ou encore quand la Belgique sous-traite l'élimination de Lumumba pour faire place à une oligarchie locale docile que Mobutu se prépare à prendre en main.

Lire par exemple William Close, Médecin de Mobutu. Vingt ans au Congo parmi les puissants et les misérables, Bruxelles, Ed. Le roseau vert, 2007.

Cette mise sous-tutelle s'est prolongée et progressivement remodelée de façon à cibler essentiellement la sécurité, les finances et la diplomatie. Elle est toujours en vigueur aujourd'hui bien que les mécanismes de contrôle se soient relativement distendus : la monnaie, le Franc CFA et les devises satellites, est toujours sous contrôle ; les accords de défense et la coopération militaire résistent au temps et à toutes les ruptures annoncées – les rodomontades de Sarkozy dans un sens et de Wade dans l'autre n'y changent pas grand-chose – ; la malléabilité du vote africain dans les structures multilatérales reste largement confinée dans une gestion néocoloniale des outils diplomatiques.

Ensuite, et c'est le plus important, dans la réflexion politique courante, il est rare que l'on prenne au sérieux l'idée que les pays africains indépendants sont des acteurs internationaux à part entière pour des raisons tout à fait objectives. En suivant une interprétation fidèle à l'école réaliste des théories des relations internationales, l'indépendance africaine est une agréable fiction. Pourquoi ? Parce qu'elle masque une réalité plus pernicieuse : l'acquisition des indépendances n'avait pas pour but de rendre aux nations soumises leurs souverainetés, leurs droits, leurs territoires et biens spoliés. Elle avait pour but de modifier la perception de l'opinion internationale sur ce qui apparaissait comme un scandale. La domination inique, directe, ouverte, brutale et coûteuse des colonies était devenue insoutenable et en flagrante contradiction avec les leçons tirées des deux guerres mondiales. C'est donc sur la forme que les anciennes puissances coloniales ont cédé. Cette concession n'a en rien modifié la structure des rapports de force antérieurs.

En effet, sur le fond, personne n'est dupe. Comme le souligne Robert Jackson, un théoricien néoréaliste américain des relations internationales, depuis l'origine, il est clair qu'il n'y a pas de vrais Etats en Afrique comme un peu partout dans l'ancien Tiers-monde. Ce sont des « quasi-states », des entités politiques auxquelles l'on a accordé le statut formel d'Etats, autrement dit qui existent par procuration, en ce sens qu'ils n'ont pas tous les attributs classiques d'un Etat. Ils n'en ont ni les moyens ni la volonté, encore moins le projet. Ces « quasi-states » n'existent que par la volonté complaisante des membres de la communauté internationale, en vertu du fait que celle-ci les reconnaît comme tels.

Derrière ce déclassement théorique volontairement

iconoclaste, il y a une interrogation essentielle : faut-il prendre au sérieux cette idée que les pays africains ne sont pas de vrais Etats capables de prendre activement part à la vie internationale depuis un demi-siècle ? La question mérite d'être posée au regard des structures de dépendance qui ont perduré des décennies après l'indépendance, au regard précisément du comportement moutonnier des Etats africains sur la scène internationale pendant la guerre froide et après, au regard de l'insignifiance de la contribution africaine dans la résolution des crises internationales majeures, au regard de la marginalisation des pays africains dans les recompositions internationales en cours dans le monde.

Quelle part l'Afrique est-elle en train de prendre dans le rééquilibrage qui est en train de s'opérer aujourd'hui en faveur des nouvelles puissances émergentes comme la Chine, l'Inde et le Brésil ? C'est peut-être la part du mimétisme. Les Etats africains ont tendance à reproduire le même schéma de dépendance : solliciter et accepter sans condition ni capacité d'évaluation l'aide des nouvelles puissances, en particulier la Chine. Avec cette nouvelle configuration des relations, les conditions semblent réunies pour la projection d'une mise sous-tutelle de l'Afrique par la Chine à moyen terme. Il est naïf de croire que l'intérêt chinois se réduit à l'approvisionnement ponctuel des ressources énergétiques et à l'ouverture des voies du commerce pour ses nombreux ressortissants issus des campagnes. Il s'agit d'une stratégie impériale. L'accroissement des intérêts chinois et du niveau de l'endettement de certains pays africains à l'égard de la Chine pourrait déboucher, si l'on n'y prend garde, sur une relation néocoloniale d'un nouveau genre. Certains en sont déjà à s'interroger : entre l'impérialisme européen et chinois, où est le moindre mal ? Ce type d'interrogation est en soi significatif de la banalisation de l'idée de dépendance lorsqu'il s'agit de l'Afrique malgré des décennies de souveraineté internationale proclamée. Peut-être qu'à l'occasion de la célébration du centenaire des indépendances africaines, ce sera le tour de faire le bilan de la domination chinoise et de la comparer, comme on le fait aujourd'hui, à la domination européenne qui aura précédé.

Lire par exemple Dembisa Moyo, *L'aide fatale. Les ravages d'une aide inutile et de nouvelles solutions pour l'Afrique*, Paris, C.-C. Lattès, 2009 ainsi que la critique qu'en fait Jean-Michel Sévérino de l'AFD, « L'aide au développement n'est pas toujours néfaste aux pays africains », *Le Monde*, 17.11.2009, p. 22.

Robert Jackson, *Quasi-states: sovereignty, international relations, and the Third World*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990.

Lire à ce propos Michel Beuret et Serge Michel, *Chinafrique : Pékin à la conquête du continent noir* (avec les photographies de Paolo Woods), Paris, Grasset & Fasquelle, 2008.

Contribution des ressources naturelles au développement économique du Cameroun indépendant : Bilan et perspectives.

Par François Colin NKOA, Economiste, UY2/FPAE (Cameroun)

Le Cameroun à l'image de la majorité des pays d'Afrique Centrale est doté d'importantes ressources naturelles agricoles, forestières et minières. Lorsque le Cameroun accède à l'indépendance en 1960, l'un de ses défis majeurs consiste à exploiter ces ressources pour sortir le pays du sous-développement et de la pauvreté. Les ressources naturelles sont un atout indéniable pour les pays qui en possèdent à condition que les revenus générés servent au financement du développement et à la diversification de l'économie. Depuis 1960, les autorités nationales camerounaises ont expérimenté plusieurs stratégies de gestion des ressources afin d'en optimiser les effets sur le développement économique de l'ensemble du pays. Le bilan, comme nous allons le voir dans la suite, est mitigé en raison notamment de l'inefficacité des politiques d'incitation à la production et à l'exploitation de ces ressources; à une mauvaise utilisation des revenus tirés de l'exportation de ces ressources.

Le potentiel du Cameroun en ressources naturelles

Les ressources naturelles existantes au Cameroun se caractérisent par leur abondance et leur diversité. Elles peuvent cependant être classées en trois groupes: les ressources naturelles agricoles ; forestières et minières.

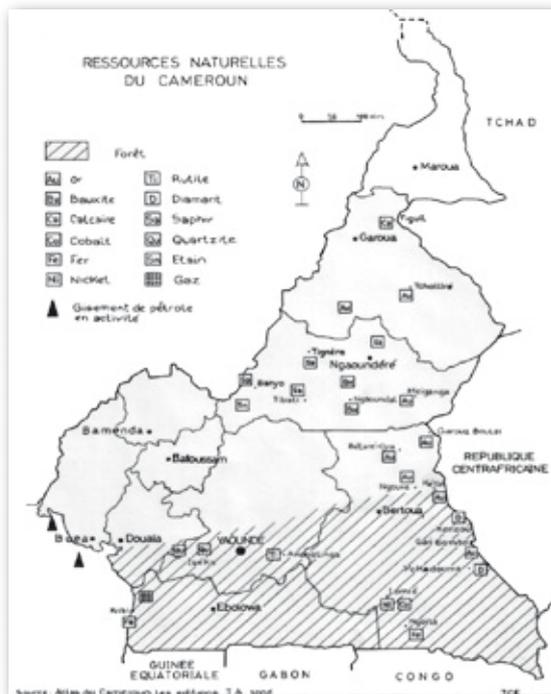
Selon un rapport du Comité de compétitivité, le Cameroun dispose d'environ 7 000 000 d'ha en terres cultivables dont près de 2 000 000 d'ha cultivés et 5000 000 non encore cultivés; 240 000 ha en terres

irrigables dont 10% seulement sont exploités. En raison de sa diversité agro-écologique, la pratique des activités agricoles au Cameroun est favorisée et la production d'un ensemble varié de produits vivriers (maïs, haricot, arachide, manioc, plantain, oignon...) et de rente (coton, riz, café, cacao, ananas, thé, palmier à huile...) y est possible.

Le potentiel forestier du Cameroun exploitable est estimé entre 20 et 26 millions d'hectares soit environ 36% de la superficie totale du pays et le deuxième potentiel en Afrique derrière la RDC. On estime à 333 environ le nombre d'espèces d'arbre de forêt dense atteignant des diamètres supérieurs ou égaux à 50 cm au stade adulte au Cameroun. Une partie seulement de ce potentiel, soit 90 essences ferait l'objet d'une exploitation plus ou moins régulière à des fins commerciales sur les marchés domestique et international. En plus du bois, la forêt camerounaise dispose d'importants Produits Forestiers Non

Ligneux (PFNL) qui sont une source potentielle de revenus pour les populations des zones forestières. Les principaux PFNL commercialisés au Cameroun et hors du Cameroun et susceptible de procurer des revenus aux populations locales sont les écorces et les fruits de *Garcinia Kola* (bitter kola), les écorces de *Garcinia lucida*, les feuilles de *Gnetum africanum* (Okok), les noix de palme (*Elaeis guineensis*), les noix de kola (*Cola* spp), l'*Irvingia* spp (andok), le *Ricinodendron heudelottii* (Ezezang), le *Dacryodes edulis* (safou/assa).

Le dernier recensement des ressources minières réalisées récemment révèle l'existence d'une cinquantaine de substances minérales au Cameroun parmi lesquels figurent l'or, le diamant, le platine, le titane, la bauxite, le pétrole, le gaz naturel, l'uranium, le fer, le cobalt, le



Voir Etude diagnostique de la compétitivité de l'économie camerounaise (2003). Rapport du Comité de Compétitivité et de la GTZ. Fomete (2003). Vivien et Faure (1985). Voir Sunderland & Clark (2004), The key non-timber forest products of

Central Africa. USAID TP n° 122; Perez & alii (1999), Marketing of non-wood forest products in the humid forest zone of Cameroon, Unasylva n° 198, vol 50; Ndoye O & Tieguhong JC (2004), Forest resources and rural livelihoods: the conflicts between timber and non timber forest products in the Congo basin, Scandinavian Journal of Forest Research n° 19.

nickel, le chrome, le plomb, le zinc, le cuivre, l'étain, le rutile...

Les stratégies d'exploitation de ces ressources ont évolué au cours des cinquante dernières années. Dans les deux premières décennies qui ont suivi l'accès à l'indépendance, les autorités mettent l'accent sur l'exploitation du potentiel agricole du Cameroun. Dans une deuxième phase qui démarre à la fin des années 1970, le Cameroun rentre dans l'ère pétrolière avec un souci de préserver le dynamisme et l'essor du secteur agricole pour éviter les effets négatifs des ressources pétrolières sur ce secteur. La troisième phase a débuté à la fin des années 1980 et ambitionne de favoriser l'exploitation de l'ensemble des ressources naturelles du Cameroun en mettant en place un cadre institutionnel plus attractif pour les producteurs.

Performances du secteur des ressources naturelles au Cameroun depuis l'indépendance.

En 1960 l'économie du Cameroun repose sur cinq produits agricoles d'exportation que sont le cacao, le café (arabica, robusta), le coton, la banane, et le caoutchouc. Les deux premiers produits (le cacao et le café) jouent cependant un rôle plus important. Le Cameroun tire en effet 30% de ses revenus des exportations de café et 20% des exportations de cacao. En 2003, la part du café dans les revenus d'exportation du Cameroun se situe désormais à 10% et celle du cacao à 3%.

La place relativement moins importante du cacao et du café dans l'économie du Cameroun s'explique par plusieurs facteurs dont la principale l'absence d'une politique efficace de soutien à la production. Le Cameroun qui produisait au début des années 60s près de 90 000 tonnes de cacao en produit 200 000 tonnes environ de nos jours après que la production ait stagné pendant près de trois décennies autour de 120 000 tonnes. La production nationale a donc été multipliée par deux en cinquante ans. Cette performance est à comparer avec celle des autres producteurs africains comme la Côte d'Ivoire et le Ghana dont les niveaux de production au début des années 2000 se situent respectivement à plus d'un million de tonnes et 400 000 tonnes. Le Cameroun a ainsi vu sa part de marché diminuer de façon régulière sur le marché international du cacao depuis 1970. La part de marché du Cameroun sur le marché international du cacao qui était de 6.5% en 1970 et de 7.5% en 1980 est estimée à 4% de nos jours. Cette évolution contraste avec celle des deux principaux producteurs africains que la Côte d'Ivoire et le Ghana dont les parts de marché ont connus une évolution à la hausse. La part de marché de la Côte d'Ivoire est ainsi passée de 32% en 1990 à 44% en l'an 2000 tandis que

celle du Ghana passait au cours de la même période de 12% à 15%.

Le Cameroun ne semble donc pas avoir tiré avantage du fait que son cacao soit généralement très apprécié par les industriels européens à cause de sa teneur en beurre de cacao supérieure à la moyenne. Il peut en outre être transformé en une poudre rouge très prisée, utilisée comme colorant et agent de sapidité dans le secteur des produits laitiers et de la pâtisserie.

Le café qui en 1960, est le deuxième produit d'exportation en valeur du Cameroun a également vu son poids dans l'économie camerounaise diminuer fortement. La production de café au Cameroun est estimée à 70 000 tonnes environ dans les années 1960. De nos jours, le niveau de production de café est estimé à 65 000 tonnes environ après avoir approché les 100 000 tonnes dans les années 1970.

A l'inverse du cacao et du café, les estimations disponibles de la production de coton, de caoutchouc et de bananes a connu de meilleures performances. La production de coton et de bananes a ainsi été multiplié par près de trois entre la première décennie des indépendances et la décennie 1990 et celle de caoutchouc par quatre.

L'exploitation industrielle du bois brut à des fins d'exportation est restée très modérée jusqu'à la fin des années 1970 au Cameroun. Depuis lors et malgré les mesures prises par le gouvernement pour favoriser la transformation locale, la place des exportations de bois brut dans l'économie camerounaise a augmenté de façon régulière.

Les exportations de bois brut, à la différence des exportations de produits agricoles, ont vu leur importance croître de manière régulière dans les revenus d'exportation du Cameroun. En 1960, les exportations de bois représentent en effet seulement 5% de l'ensemble des recettes d'exportation du pays, ce chiffre en 1980 est estimé à 11% et près de 20% en l'an 2000. Depuis les années 90, c'est le deuxième produit d'exportation en valeur du Cameroun.

Les principales entreprises d'exploitation et de transformation qui opèrent dans le secteur forestier au Cameroun appartiennent à des groupes européens. On y recense la présence d'entreprises appartenant à de grands groupes français comme Rougier, Rivaud, Pasquet; italiens comme SCAC, Italleigno, Alpi; allemands comme Danzer, belges comme Decolnever... etc La participation des nationaux malgré, les mesures

Les estimations des parts de marché sont ceux de l'ICCO.
Cacao, guide de l'exportateur (2001), document du Centre du Commerce International.

Voir tableau n°3.
Voir Oyono (2004).
Soit une production de 186 000 barils/jours.

incitatives prises par le gouvernement est encore relativement marginale en raison du manque de capitaux nécessaires pour l'exploitation industrielle du bois .

A l'exception du pétrole dont l'exploitation a commencé au Cameroun en 1977, l'exploitation minière y est encore marginale et se limite à l'exploitation des carrières par quelques entreprises de travaux publics et à l'exploitation artisanale et informelle de pierres précieuses (or, diamant, saphir) dans la province de l'Est.

L'industrie extractive au Cameroun se limite donc à ce jour à l'industrie pétrolière dont la production est estimée de nos jours à..... après avoir atteint un record de 9 millions de tonnes en 1985. On observe depuis lors une baisse continue de la production du fait de l'absence de découverte de nouveaux gisements majeurs.

L'échec relatif de la politique de diversification de l'économie camerounaise.

Le Cameroun, nous l'avons vu n'a exploité qu'une partie de son immense potentiel en ressources naturelles. Il en a cependant tiré d'importantes ressources financières issues notamment des exportations de cacao et de café dans les années 1960-1970 et de pétrole depuis le début de la décennie 1980. Ces ressources, utilisées judicieusement, auraient pu permettre une plus grande diversification et une transformation structurelle de l'économie camerounaise.

Selon les estimations de la CNUCED (2003), les revenus du Cameroun issus de l'exportation de l'ensemble de ses matières premières sont passés de 207 millions de dollars en 1970 à 1604 millions de dollar en l'an soit une multiplication par huit.

Une partie relativement importante de cette rente a été retenu par l'Etat dans l'objectif avoué de financer le développement économique et social du pays. Deux institutions vont jouer un rôle important dans la captation d'une partie de la rente par l'Etat, l'ONCPB (Office National de Commercialisation des Produits de Base) pour les produits tels que le cacao et le café et la SNH (Société Nationale des Hydrocarbures) pour ce qui est de la rente pétrolière.

L'ONCPB est créé par le gouvernement en 1976 et détient le monopole de la commercialisation du café et du cacao, à l'intérieur et à l'extérieur du Cameroun. Ses missions principales sont la stabilisation ; la garantie des prix rémunérateurs aux producteurs et le contrôle de la qualité des produits. L'ONCPB fixe les prix du

Pour une analyse détaillée de l'organisation et des acteurs de la commercialisation des produits de base sous l'ONCPB, voir Gbetnkoum D. & Khan S. (1999).

Ministère de l'Economie et du Plan (1980) : Rapport de synthèse sur les perspectives de développement à l'an 2000.

cacao et du café aux producteurs qui sont toujours inférieurs aux prix internationaux de ces produits. Le différentiel entre le prix du marché international et le prix payé aux producteurs se répartit entre l'ONCPB et des intermédiaires agréés par l'office . A la fin des années 1980, le budget de cette entreprise représente à lui seul entre le tiers et la moitié du budget national .

Dans le secteur pétrolier, le gouvernement a aussi mis en place un dispositif institutionnel qui lui permet de capter une partie de la rente pétrolière. Ce dispositif s'est traduit par la création de la Société Nationale des Hydrocarbures (SNH) en 1980. Ses missions principales sont la gestion des intérêts de l'Etat dans le secteur pétrolier, la promotion du domaine minier national et la valorisation des ressources pétrolières et gazières nationales.

La création de cette structure a été complétée par la loi pétrolière de 1978 qui prévoit la signature d'un contrat de concession et de partage de production entre l'Etat représenté par la SNH et les compagnies pétrolières. Cette loi stipule que l'Etat octroie à une société l'autorisation de rechercher et d'explorer du pétrole mais reste seul propriétaire des découvertes, l'opérateur pétrolier recevant en échange de son assistance technique et financière, une partie de la production. Tous les frais d'exploration sont supportés par la compagnie pétrolière (investissements financés sur les fonds propres ou sur les ressources empruntées). Si l'exploration révèle des champs commercialisables, l'Etat par le biais de la SNH participe, en tant qu'associé, au remboursement des dépenses d'exploration, d'exploitation et de développement en fonction de son taux d'association. Les coûts de recherche sont remboursés au rythme de leur amortissement s'ils sont financés par emprunt. Dans le cas contraire, les remboursements se font sur la base d'un calendrier négocié en fonction du prix du brut.

Les ressources ainsi prélevées par l'Etat sur les revenus issus de l'exploitation des ressources naturelles ont été utilisées, en partie, pour financer des infrastructures socio-économiques de base, un ambitieux programme de diversification de l'économie à partir des années 1970 et des investissements non directement productifs et de prestige.

La politique de diversification de l'économie que l'Etat engage à la fin de la première décennie de l'indépendance vise à accroître la production agricole et une plus grande transformation locale des produits exportés à l'état brut.

Voir Tedga (1990).

Ministère de l'Economie et du Plan, 5ème plan de développement économique et social : 1981-1986.

Ministère du plan et de l'aménagement du territoire, 2ème plan quinquennal de développement: 1966-1970

L'augmentation de la production agricole, selon les autorités, passe nécessairement par l'amélioration et/ou la modernisation des techniques et des méthodes culturelles de l'agriculture traditionnelle qui fournit environ 90% de la production agricole nationale. Pour parvenir à cette fin le gouvernement choisit deux options. La première consiste à créer des sociétés de développement pour encadrer et aider les paysans à améliorer leur production. La deuxième consiste à créer des complexes agro-industriels dans certaines filières.

La mise en place des sociétés de développement au Cameroun date de l'adoption en 1968 de la loi n° 68-LF-9 du 11 juin 1968 sur les sociétés de développement. Entre 1971 et 1975, 14 structures de ce type spécialisées dans l'agriculture et le développement rural sont créées. Elles peuvent être divisées en deux groupes à savoir celles qui sont spécialisées dans une culture particulière et celles qui s'occupent de la mise en valeur et de l'ensemble des actions de développement dans une zone donnée. Les principales sociétés de développement opérant au Cameroun au début des années 1980 sont données dans le tableau n° 13 ci-dessous.

Tableau : Principales sociétés de développement du Cameroun au début des années 1980.

Sociétés de développement spécialisées dans l'encadrement d'une culture.		Sociétés de développement de mise en valeur d'une région.	
Raison sociale	Culture	Raison sociale	Région
SODECOTON	Coton	SODINKAM	Moungo
SODECAO	Cacao	Mission Bénoué	Nord-Est Nord
CAMSUCO	Canne à sucre	SWDA	Sud-Ouest
SODEBLE	Blé	MIDENO	Nord-Ouest
SCT	Tabac	UNVA	Ouest
SODERIM	Riz		
SEMBV	Riz		

La création des complexes agro-industriels quant à elle obéit à une logique légèrement différente. Le mode de production de ces structures est intensif en capital et ils sont créés dans des filières dans lesquelles les produits doivent être rapidement transformés après la récolte pour parvenir au premier stade de conservation des produits. Les principaux complexes agro-industriels par l'Etat sont la Société Camerounaise des Palmeraies (SOCAPALM) spécialisée dans la culture du palmier et la production de l'huile de palme ; la Cameroon Sugar Company (CAMSUCO) spécialisée dans la culture de la canne à sucre et la production de sucre en morceaux ; la Société de Développement de la Production de Blé (SODEBLE) spécialisée dans la culture et la transformation du blé, la Société Hevea-Cameroon (HEVECAM) spécialisée dans la culture de l'hévéa et la production du latex.

Ces complexes sont structurés autour d'une exploitation pilote, généralement une entreprise publique ou mixte, disposant des équipements industriels et des plantations d'une surface suffisante pour dépasser le seuil de rentabilité des équipements industriels. A côté

des plantations industrielles, le développement des exploitations paysannes, qui livrent leur production l'exploitation moderne, est encouragé.

La politique de transformation des produits de base ne se limite pas à la mise en place de complexes agro-industriels. Le gouvernement s'est aussi attelé à mettre en place des industries en aval des filières de produits de base.

Dans la filière cacao par exemple, l'Etat a créé ou participé à la création de deux entreprises, la SIC-CACAO spécialisée dans la production des sous produits du cacao (beurre et pâte de cacao) et CHOCOCAM, une entreprise spécialisée dans la fabrication de chocolat ou de produits à base de chocolat. Dans la filière coton, le gouvernement a créé en 1966, une usine intégrée de filature-tissage de coton à Garoua, ville située dans le Nord où est produit le coton ainsi qu'une usine de finition et impression à Douala, la CICAM.

Dans le secteur bois, trois entreprises de transformation du bois sont mis en place par l'Etat. Il s'agit des entreprises suivantes COCAM, ECAM et CELLUCAM. De plus la loi forestière de 1981 oblige les industriels du secteur à transformer localement au moins 60% de leur production à l'intérieur du pays. La loi de 1994 est plus radicale puisque qu'elle prescrit l'arrêt des exportations de grumes. En réaction à ces mesures gouvernementales d'incitation, les entreprises privées du secteur ont mis en place 70 unités de transformation entre la fin des années 1990 et le début des années 2000 faisant du Cameroun le pays du bassin du Congo qui dispose de la plus grande capacité de transformation.

L'analyse des statistiques du commerce extérieur montre que la politique de diversification a été inefficace. Les exportations des sous produits du cacao estimés à 3% environ dans les années 1960 ont connu une progression relative jusqu'au début des années 1980 puisqu'elles ont représenté près de 8% de l'ensemble des revenus d'exportation. Cette dynamique s'est interrompue et la part de ces produits en 2003 est estimée de nos jours à moins de 3%. Les exportations d'huile de coton représentent moins de 1% des recettes d'exportation du Cameroun en 2003. Seules les exportations de bois transformés ont progressé de manière significative puisqu'elles sont passées de 1.8% en 1960 à 11.9% en 2003.

L'ONCPB et la SNH, les deux organismes qui prélèvent la rente sur les exportations agricoles et pétrolières participent activement dans cette politique de diversification à l'intérieur de leur secteur respectif et

Tableau n° 15: Participation de l'ONCPB et de la SNH dans le capital social des entreprises.

ONCPB		SNH	
Raison sociale de l'entreprise	Pourcentage du capital détenu	Raison sociale de l'entreprise	Pourcentage du capital détenu
SOBECAO	67,06	GETRAM	66,58
ZAPI de l'Est	68,33	HYDRAC	50
HEVTCAM	58,6	PECTEN	20
CIMENCAM	39,35	ELF-SEREPCA	20
CDC	8,5	TEPCAM	20
CAMSUCO	2,68	MOBIL-PRODUCING	20
SOBECOTON	11	BOSCAM	20
SOCAPALM	38,18	SEGZCAM	20
SODERIM	40	SCDP	15
UNWDA	23,7	SÓNARA	20
SIC-CACAO	15,03	CNIC	15
SEMYR	47,16		

Source: Todga (1990)

au-delà comme le montre les deux tableaux n° 15 et n° 16 ci-dessous.

Tableau n° 16: Participations et prêts de l'ONCPB au 30/09/1986 (en millions de FCFA)

Secteurs	Montants
Production encadrée de riz	3160
Sociétés de développement	1 188
Plantations et agro-industrie	11 926
Transformation de produits agricoles	7 170
Tillemérie	
Banque	
Prêts à moyen et long terme à des organismes publics	84 797

Source: BEAC (1989), Etudes et Statistiques, mars 1989.

Malheureusement, bon nombre de ces investissements se solderont par des échecs retentissant ou la mise en place d'entreprises peu viables dont le fonctionnement requière des subventions importantes de la part de l'Etat. Selon une étude de la BEAC, les prêts octroyés par l'ONCPB aux différentes entreprises publiques sont pratiquement irrécouvrables compte tenu de la situation préoccupante des différents débiteurs.

Les prélèvements opérés par l'Etat sur les revenus des exportations de produits de base agricole, ne se sont pas accompagnés par des investissements (infrastructures notamment) dans le secteur agricole notamment le secteur de l'agriculture paysanne qui fournit 90% de la production agricole au début des années 1980. Cette situation est due en grande partie au fait que le Fonds National de Développement Rural (FONADER), la structure de financement de l'agriculture paysanne a échoué dans sa mission principale qui était d'accorder des crédits aux paysans individuels ou groupes de paysans dans le cadre des Groupes d'Agriculteurs Modernes (GAM). Selon Bridon (1987), les crédits de la structure ont été accordés non pas aux paysans mais aux coopératives, aux sociétés de développement et aux élites qui envisageaient de se lancer dans l'agriculture. Au cours de la campagne 1979/1980, sur l'ensemble des crédits distribués par le FONADER, 40% l'ont été aux élites ; 27,5% aux sociétés de développement ; 25% aux coopératives et 7% aux GAM.

En outre l'appui à la paysannerie par les sociétés de développement a été inefficace en raison de la faible proportion de paysans qui ont bénéficié réellement

Voir à ce sujet, Willame JC (1985) ; Wautelet JM (1990), BEAC (1989), BEAC (1989), Etudes et statistiques, mars 1989. MINPLAN(1980).

des services de ces structures. Selon les estimations du Ministère de l'économie et du plan, au début des années 80s, la population paysanne qui bénéficie d'un encadrement effectif d'une société de développement de mise en valeur régionale est de 3% et de 7% pour celle qui est couverte par une société de développement sectoriel. La majorité des paysans, soit 90%, n'est couverte par aucune structure de ce type.

Les effets pervers engendrés par cette situation sont nombreux et s'étendent au-delà du secteur agricole. On peut citer entre autres :

-Le désintérêt des paysans pour la pratique de certaines cultures qui se traduit par l'absence d'entretien et le vieillissement des plantations.

La stagnation des revenus et la paupérisation en milieu rural. Sur les 10.1 millions de personnes qui vivent en zone rurale en 2001, l'INS (Institut National de la Statistique) estime que 5.3 millions soit 52.4% vivent en dessous du seuil de pauvreté. Et de manière paradoxale, 67% des ruraux pauvres du Cameroun vivent dans les provinces de l'Extrême Nord, du Nord-Ouest, de l'Ouest et du Centre qui sont des régions à forte activité agricole.

-Un exode rural massif des jeunes vers les villes. L'Institut National de la Statistique (INS) estime à 14.1 % le taux de chômage sur le plan national alors que le taux de chômage des jeunes est estimé à 22% à Douala et 30% à Yaoundé.

-Une montée du chômage urbain notamment celui des jeunes malgré la création de structures destinées à limiter le phénomène.

-Une dépendance accrue vis-à-vis de l'exportation des matières premières. En 1960, la part des produits de base brut dans les exportations totales représente 66% de l'ensemble des revenus d'exportations, au début des années 80s avec l'exploitation pétrolière, ce chiffre se situe à 80% et en 2003, il se situe à 77%. La dépendance du Cameroun vis-à-vis de l'exportation des matières premières s'est accru de manière considérable au lieu de diminuer reflétant ainsi le faible impact de la politique de diversification des années 1970.

Les réformes institutionnelles dans le secteur des ressources naturelles depuis la fin des années 1990. Depuis la fin des années 1980, le gouvernement s'est engagé dans un vaste programme de réformes écono-

Ministère de l'économie et du plan (1981), 5ème plan de développement économique et social.

mique qui touche également le secteur des produits de base et des ressources naturelles. Dans ce secteur, les réformes touchent essentiellement l'amélioration du cadre institutionnel. Ces réformes sont axées sur les incitations aux producteurs, l'approche participative et la gestion décentralisée des ressources et des revenus dans les secteurs concernés.

Dans le secteur agricole, la Nouvelle Politique Agricole (NPA) qui est en vigueur au Cameroun depuis le début des années 1990 s'est fixé pour objectifs principaux l'augmentation de la production et des revenus des paysans ; le renforcement du dispositif des services publics et privés d'appui technique aux producteurs (recherche, accès aux intrants, formation, vulgarisation...) et l'amélioration des facteurs environnementaux (Infrastructures, financement, gestion foncière...).

Dans cette optique on a assisté à un désengagement de l'Etat du secteur agricole et le transfert de l'outil de production aux opérateurs privés notamment dans les filières banane, hévéa, canne à sucre, huile de palme; la suppression du monopole de la commercialisation des produits de base par l'Etat à travers la dissolution de l'ONCPB en 1991 afin de permettre aux producteurs de recevoir une fraction plus importante du prix international de leurs produits et de répondre ainsi plus fortement aux incitations de prix pour accroître la production.

Les premiers résultats observés montrent que dans les filières telles que le caoutchouc, la banane, l'huile de palme, le désengagement de l'Etat s'est accompagné d'une hausse sensible de la production. Dans les secteurs comme le cacao et le café qui sont dominés par les petites exploitations paysannes les défis restent nombreux et le désengagement a entraîné de nombreux effets pervers tels que la baisse de la qualité des produits et l'inégalité dans les prix payés aux producteurs. La CNUCED estimait récemment que l'écart de prix entre un producteur de cacao installé à Mbanga situé à une dizaine de kilomètres de Douala et un autre installé à Yokadouma à 800 km de Douala, est de 80%.

Le plus grand défi de la NPA, qui a déjà subi une révision concerne l'efficacité des services d'appui au secteur agricole et au monde rural et les facteurs d'environnements évoqués plus haut. En l'absence d'infrastructures adéquates (communications notamment), d'un financement adapté et d'une modernisation de la gestion foncière dans l'optique d'une modernisation de l'agriculture (paysanne et industrielle), l'exploita-

tion de l'immense potentiel agricole du Cameroun va demeurer un leurre et la dépendance alimentaire sera encore plus importante.

Les organisations professionnelles dans l'optique de la NPA joue un rôle de premier plan dans le développement de l'agriculture. Le mouvement coopératif doit partir de la base et non pas être mis en place par l'Etat comme ce fut le cas dans les années 1960 et 1970.

Lorsqu'elle fonctionne bien, ces organisations peuvent permettre d'améliorer les conditions de vie des paysans. C'est le cas par exemple de la Fédération des Unions de Producteurs de Caca du Mbam (FUPROCAM). Créée en 1999 par une initiative des producteurs à la base appuyés par la SODECAO notamment sur les aspects d'information, de sensibilisation et de formation. Elle est structurée à partir de la base par 92 GIC (Groupes d'Initiatives Communes) de base regroupée autour de 15 unions de GIC avec un total de plus de 4000 producteurs de cacao, pour une production annuelle moyenne de 2000 tonnes.

La FUPROCAM est donc une organisation économique dont les missions principales sont la vente groupée de cacao et la mobilisation des fonds pour l'achat collectif des intrants agricoles. En termes de résultats elle permet à ses adhérent d'obtenir un différentiel de prix de plus de 100 F / kg par rapport aux producteurs isolés. Elle réalise également pour ses membres des économies d'échelle de plus de 50 F par sachet de produit acheté groupé.

Dans le secteur minier, une nouvelle loi a été adoptée en 2001 pour rendre les investissements dans le secteur plus attractifs et accroître ainsi la contribution de ce secteur à la croissance et au développement économique du Cameroun. La nouvelle loi innove sur plusieurs points par rapport à l'ancienne loi de 1964 en matière d'incitation à la recherche et à l'exploitation des ressources minières au Cameroun.

Dans la nouvelle loi, on note un souci de transparence dans l'attribution des titres miniers. Il y a l'instauration de la règle du « premier arrivé, premier servi ». Elle limite à 10% la participation de l'Etat au capital des compagnies d'exploitation minière ; affirme une égalité devant la loi des entrepreneurs nationaux et étrangers ; exonère de divers impôts et taxes les titulaires de permis de recherche ; exonère totalement des taxes et droits de douane pendant la phase de construction de la mine pour les matériaux et biens d'équipements

*Selon Ndongko au début des années 1960 on compte environ 1500 coopératives au Cameroun oriental.
Loi n°001 du 16 avril 2001 portant code minier ;*

MINMEE (2001), Investir dans le secteur minier au Cameroun. CD-ROM réalisé par le BGRM pour le compte du MINMEE. Novembre 2001

nécessaires à cette construction .

La nouvelle loi en reconnaissant, au bénéfice des seuls ressortissants camerounais, le statut d'artisan-mineur vise à impliquer les populations à la gestion de ces ressources. Dans la même optique le Cameroun a aussi mis en place en 2003 le projet CAPAM (Cadre d'Appui et de Promotion de l'Artisanat Minier) dont l'une des missions principales est de renforcer les organisations d'artisans-mineurs qui sont les GICAMINES de base, les coopératives et les fédérations de GICAMNES.

Un des objectifs attendus de la mise en œuvre de cette loi est de sortir l'activité d'exploitation artisanale des mines de son caractère informelle et permettre ainsi d'accroître les revenus des artisans mineurs dont le nombre est estimé à 10 000 personnes . Avant cette loi, les nombreux intermédiaires du secteur prélevaient la plus grande part de des revenus de cette activité.

Depuis l'adoption de cette loi, on assiste à un intérêt croissant des investisseurs internationaux dans la prospection et l'exploitation des ressources minières du Cameroun dans les secteurs tels que le cobalt, la bauxite, le fer. Le défi pour les autorités camerounaises est de trouver l'équilibre entre un cadre institutionnel attractif pour les investisseurs internationaux et la capitalisation des effets positifs pour le développement économique.

Dans le secteur forestier, la nouvelle loi forestière de 1994 instaure les « forêts communautaires ». La forêt communautaire est instaurée à l'initiative de la communauté concernée qui la gère avec l'assistance technique de l'administration forestière selon une convention signée entre la communauté et ladite administration. Les produits forestiers issus de l'exploitation des forêts communautaires appartiennent à la communauté. Le coût de l'attribution d'une forêt communautaire varie entre 1.4 et 2.4 millions de FCFA, moontant qui nous semble relativement élevé dans le contexte de pauvreté des populations en zones rurales. De nombreuses ONG assistent cependant les populations dans l'acquisition des forêts communautaires. Au 31 Juillet 2002, les projets de forêts communautaires concernaient 564 355 ha et 32 forêts attribués .

La nouvelle loi consacre également la décentralisation effective de la gestion des ressources prélevées par l'Etat sur l'exploitation industrielle du bois. Le défi ici est de

rendre effective la décentralisation et la participation des populations à la gestion des ressources forestières afin d'améliorer les niveaux de vie. Plusieurs initiatives gouvernementales allant dans ce sens avaient en effet déjà été prise avant la loi de 1994 mais se sont soldées par des échecs. Ainsi la loi de 1973 oblige les entreprises et les exploitants forestiers à réaliser des infrastructures socio-économiques (routes, ponts, écoles) dans la zone d'exploitation.

La loi n° 81-13 du 27/11/1981 va apporter une modification importante dans cette loi de 1973 en transférant la responsabilité de la réalisation des infrastructures socio-économiques en faveur des populations riveraines, des entreprises aux communes. La nouvelle loi prévoit en effet que c'est le gouvernement qui perçoit auprès des exploitants forestiers une taxe au titre de la « participation à la réalisation des infrastructures socio-économiques » et qu'il reverse aux communes par le biais du Fonds d'Equipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM) spécialisé dans le financement aux collectivités locales décentralisées.

La nouvelle loi attribue désormais cette responsabilité aux communes et aux communautés villageoises. Elle stipule en effet que 50% de la redevance forestière doit revenir au gouvernement, 40% aux communes et 10% aux communautés villageoises . Les revenus destinés aux communautés villageoises selon la loi sont affectés exclusivement à la réalisation des œuvres sociales en vue du développement des communautés bénéficiaires. Un arrêté conjoint des ministères en charge des finances et de l'aménagement du territoire a arrêté la liste des œuvres sociales en question. Il s'agit des adductions d'eau, l'électrification, la construction des routes, des ponts, des ouvrages d'art , des équipements à caractère sportif, la construction, l'entretien, l'équipement des établissements scolaires et des formations sanitaires, l'acquisition des médicaments et toute autre réalisation d'intérêt communautaire décidée par la communauté elle-même.

Les statistiques de la Direction des impôts du Ministère des finances indique que la nouvelle loi a permis le de FCFA transfert de 28.5 milliards aux communes et communautés villageoises des zones forestières entre 2000 et 2005.

Les ressources ainsi transférées posent le problème de la gouvernance des structures qui sont chargées de gérer ces revenus. Plus fondamentalement, l'implica-

Estimation de Ntep Ngwet (2001).

Le Cameroun a adopté plusieurs lois forestières depuis son indépendance en 1960. La première loi date du début des années 1960, c'est l'ordonnance n° 61-OF-14 du 16 novembre 1961 fixant le régime forestier sur le territoire du Cameroun oriental. Elle sera suivi par d'autres textes réglementaire notamment, le décret n° 67-DF-14 du 11 Janvier 1967 et son modificatif n° 67-DF-325 du 27 Juillet 1967 ; l'ordonnance n° 73-18 du

22 Mai 1973 fixant le régime forestier national ; la loi n° 81-13 du 27 novembre 1981 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche et la loi 94/01 du 20/01/1994 sur le régime des forêts, de la faune et de la pêche.

Voir Fomete (2003).

Art 52 du décret n° 74-357 du 17/04/74 portant application de l'ordonnance n° 73-18 du 22 Mai 1973 fixant le régime forestier national.

tion des organisations de producteurs et des structures décentralisées dans la production et l'exploitation des produits de base et des ressources naturelles pose le problème du contrôle de ce type d'organisme pour s'assurer que la gestion des revenus se fait dans le sens des intérêts des producteurs ou des populations riveraines.

L'amélioration de la gouvernance des revenus tirés des produits de base et des ressources naturelles est un préalable pour améliorer leur impact sur le développement et la réduction de la pauvreté. Cette gouvernance est nécessaire aussi bien au niveau du gouvernement que des organismes représentatives des producteurs ou des populations.

Les premières mesures prises par le gouvernement dans ce sens concernent la gestion des ressources pétrolières. Au début de l'exploitation pétrolière, le gouvernement adopte un mode de gestion original des ressources qui consiste à minorer le montant officiel des exportations pétrolières en déposant les ressources issues de ces exportations dans un compte spécial (« escrow account ») dans des banques extérieures et notamment américaines. Par un compte hors budget, une partie de ces avoirs extérieurs était réinjectée dans des dépenses publiques d'infrastructures ou de distribution des prébendes. Cette politique de « stérilisation » des recettes pétrolières qui avait pour but d'éviter les effets négatifs du boom pétrolier, sur les autres secteurs, avait pour inconvénient majeur l'absence de transparence et une centralisation excessive de la gestion des ressources pétrolières.

Des efforts ont été faits depuis lors pour améliorer la transparence dans la gestion de ces ressources avec notamment l'engagement du Cameroun dans l'Initiative de Transparence dans les Industries Extractives (EITI). Les principaux engagements pris par les pays adhérents à l'EITI sont les suivants :

- Les entreprises extractives doivent régulièrement publier l'ensemble de leurs transactions financières avec l'Etat ;
- L'Etat doit de son côté publier le montant des recettes tirées de l'ensemble des industries extractives ;
- Les comptes des entreprises concernées doivent être soumis à un audit indépendant appliquant une norme internationale ;
- Un plan de développement de financement pour le développement doit être établi par les Etats, avec, en

tant que de besoin, l'appui des institutions financières internationales.

-La société civile doit être partie prenante de cette initiative.

Un comité de suivi de l'EITI a été institué en 2005 au Cameroun et est composé, conformément aux principes de l'EITI, des représentants de l'administration, des compagnies privées et de la société civile.

Le transfert direct d'une partie de la rente pétrolière aux communes et communautés riveraines, à l'image de ce qui se passe dans le secteur forestier, pourrait rendre davantage visible l'impact des ressources pétrolières sur le développement.

Dans le secteur forestier, l'Etat en plus de la nouvelle loi évoquée plus haut, a mis en place en 1999, le Programme de Sécurisation des Recettes Forestières (PSRF) logé à la Direction des impôts du ministère des finances. Le programme a pour objectif le suivi fiscal de la filière bois à travers la maîtrise de l'évaluation des taxes liées à l'exploitation forestière en amont (redevance sur la superficie, taxe d'abattage, surtaxe progressive), le suivi du paiement des taxes forestières et la lutte contre les fraudes fiscales dans le secteur. Ce programme a donc permis une meilleure mobilisation des ressources fiscales issues de l'exploitation forestière. Le défi majeur dans le secteur, concerne la gestion des ressources transférées aux communes et aux collectivités pour financer les infrastructures socio-économiques.

La difficulté majeure provient des capacités managériales des communes et des communautés dans la gestion des ressources. La loi pour promouvoir la bonne gouvernance dans la gestion des ressources forestières par les communautés recommande une gestion concertée par la mise en place auprès de chaque communauté bénéficiaire d'un comité de gestion. Ce comité est placé sous la tutelle de l'autorité administrative la plus proche (Sous-préfet ou chef de district) et constitué du maire de la commune qui assure la présidence du comité, de 06 représentants de la communauté villageoise concernée, du représentant local du ministère en charge des forêts et d'un représentant de chaque exploitant forestier travaillant dans la zone concernée.

Ce dispositif ne sera efficace qu'à la condition que les agents décentralisés représentent et défendent effectivement les intérêts des populations à la base afin qu'il n'y ait pas un détournement d'objectif. Le risque que

Pour une analyse complète, consulter Nkoum-Me-Ntseny et Bigombe Logo (2004).

Arrêté conjoint MINEFI/MINAT du 29 Avril 1998. Depuis les années 1970, les principales lois forestières sont imaginées plusieurs types de mécanismes pour que les ressources forestières contribuent au dévelop-

pement des populations riveraines. Les ressources prélevées par l'Etat ont cependant très peu profité au développement de ces populations, malgré leur caractère innovant, à cause des limites dans la gouvernance de la part des structures impliquées.

Banque Mondiale (1987)

cette situation arrive n'est pas négligeable étant donné que le cadre institutionnel au Cameroun est encore marqué par une centralisation excessive. Les agents décentralisés peuvent ainsi avoir intérêt à ne rendre compte qu'aux autorités administratives et politiques et non aux populations. Selon Nkoum-Me-Ntseny et Bigombe Logo (2004), « c'est de la création et de l'organisation des collectivités locales capables d'assurer la légitimité et la responsabilité de la gestion des ressources forestières que dépend largement la participation des ruraux ». Ce constat vaut pour l'ensemble des autres ressources naturelles dont dispose le Cameroun.

En définitive, le Cameroun a entrepris au cours des dernières années des réformes importantes pour augmenter le taux d'exploitation des ressources agricoles, forestières et minières dont il dispose. Le nouveau cadre législatif et réglementaire accorde une place importante au secteur privé (entreprises, organisations professionnelles, communautés locales) dans la gestion de ces ressources.

Les principaux défis qui se posent aux pays pour faire des produits de base et des ressources naturelles un véritable levier du développement socio-économique

passent par:

La levée des contraintes structurelles au développement de l'agriculture à savoir, les problèmes fonciers et de financement, la construction des infrastructures rurales.

L'amélioration de la transparence des marchés en rendant les informations disponibles pour l'ensemble des producteurs notamment les paysans, en encourageant le mouvement coopératif pour éliminer le nombre d'intermédiaires dans les grandes filières.

La mise en place d'un système de contrôle de la qualité performant des produits d'exportation.

L'émergence d'organisations décentralisées véritablement responsable du bien-être de leurs adhérents ou des populations.

La diffusion des règles de bonne gouvernance dans les structures privées et publiques qui sont en charge de ces ressources ;

L'application effective sur le terrain des lois qui sont adoptées.



Trajectoires historiques de la lutte contre la tuberculose, 50 ans après

Par **Joseph OWONA NTSAMA**, Historien, FPAE (Cameroun)

Cadres institutionnels et logiques d'actions de la lutte contre la tuberculose

La tuberculose (TB) est une maladie infectieuse et contagieuse causée par le bacille de Koch (BK) ou le mycobacterium tuberculosis. La lutte contre la tuberculose au Cameroun se décline historiquement et de manière fondamentale à travers trois cadres d'actions précis : national, sous-régional et national-international, dont il convient préalablement de préciser les contours socio-historiques. Au début des années 2000, le Cameroun va procéder à une restructuration profonde qui va aboutir aux traditionnels trois niveaux de lutte contre la tuberculose que nous connaissons aujourd'hui, en l'occurrence central, provincial et périphérique. Cette perception de la lutte contre la TB nous recentre notamment dans le cadre de l'évaluation d'une politique sectorielle, plus précisément, dans une problématique d'ensemble qui met en interaction la politique publique de santé en matière de lutte contre la TB et sa dynamique internationale.

Du cadre national : le statut politique d'avril 1957 et la santé au Cameroun sous administration française

Au départ, on a la décision d'installation du premier Gouvernement autonome conformément à la Loi-cadre Defferre du 16 avril 1957 porte statut d'autonomie interne pour le Cameroun sous administration française. Il s'agit d'une Loi-cadre qui va préfigurer de la situation de prise en charge par les nationaux Camerounais anciens sujets

français. La santé fait naturellement partie de ces problèmes quand on sait le travail accompli par les unités mobiles et les unités fixes du SHMP (Service d'Hygiène Mobile et de Prophylaxie) dans la lutte notamment contre le péril vénérien et la pathologie de la tuberculose. Pour cette dernière le SHMP va mettre en place des unités spéciales dénommées Section antituberculeuse qui organise la lutte contre la tuberculose au Came-



roun sous administration française [ANY, Rapport Annuel, 1957 ; 5]¹. La première innovation ici est institutionnelle avec l'avènement du ministère de la Santé Publique et de la Population de 1957 à 1965 [Ndong Ossah, 1977-1978 ; 37 et s]². La seconde nouveauté est de type organisationnel en ce sens que c'est dans ce ministère que sont désormais regroupés les anciennes institutions de santé que furent les Organismes de Direction, d'Instruction et de Recherche,

et ceux de la Médecine des Soins et de la Médecine Prophylactiques que représentait traditionnellement le SHMP qui orientait tout le mouvement sanitaire au Cameroun sous administration française. On se situe donc dans le prolongement de l'activité coloniale sanitaire sans grande innovation bien qu'on soit devenu autonome : ce qui, plus tard, rendra davantage le rôle de l'OCEAC (Organisation de Coordination de la lutte contre les Endémies en Afrique Centrale) beaucoup plus déterminant dans la lutte contre les endémies et, partant, contre la tuberculose.

Le cadre sous-régional de l'action de l'OCEAC

A partir de décembre 1965 avec le travail de la commission TB de l'OCEAC (Organisation de Coordination de la lutte contre les Endémies en

Afrique Centrale), la lutte contre la tuberculose, en l'occurrence la tuberculose pulmonaire, devient le fait d'une action sous-régionale qui va s'effectuer sous l'égide de l'OCEAC. Cinq ans plus tard durant le mois de mars, une conférence technique dédiée à la tuberculose se tiendra à Yaoundé pour marquer l'importance de cette pathologie et surtout il s'agira pour les experts réunis de faire le point de la recherche à propos. L'OCEAC est un organisme interétatique créé en juillet 1965 [OCEAC, T.1, 1970 ; 61]3 par le Dr Labusquière. C'est à cette institution sous-régionale qu'échoit la charge de coordonner l'action sanitaire de ses pays membres. Son objectif, à terme, est de rendre cette action plus efficiente que par le passé. L'OCCGEAC (Organisation de Coordination et de Coopération de lutte contre les Grandes Endémies en Afrique Centrale) créée en 1963 est un peu l'ancêtre de l'OCEAC en ce sens que cette structure avait pour objectif de faire reculer l'endémicité des grandes endémies en Afrique centrale, à l'instar de son homologue d'Afrique occidentale, l'OCCGE (Organisation de Coordination et de Coopération pour la lutte contre les Grandes Endémies) [Epossy Ebongue, 2001-2002 ; 84-86]4 . L'OCEAC est composée du Cameroun, Etat qui abrite aussi son siège (tout comme aujourd'hui), du Tchad, du Gabon, du Congo et de la Guinée Equatoriale.

Cette institution tire ses ressources des contributions de ses états membres, tout en bénéficiant de l'appui multiforme du Gouvernement français notamment pour les programmes de vaccinations contre la tuberculose (BCG) et pour l'organisation des enquêtes allergologiques [OCCGEAC, 1965, T.1 ; 86 et s]5 . Des institutions comme l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) ou l'Us-Aid apportent régulièrement leurs expertises en commettant des experts aux différents travaux que tient l'OCEAC, notamment lors de ses Conférences Techniques. C'est grâce à une instance financière du ministère français de la coopération, le FAC (Fond d'Aide et de Coopération) [Epossy Ebongue ; 39]6 , qu'il devient possible de former au Cameroun, grâce à des politiques de formations et de recyclage, des cadres de santé depuis novembre 1967 [OCEAC, T.2, 1969 ; 488-508]7 . La deuxième préoccupation de cette structure concerne par conséquent la formation des personnels de santé [OCEAC, RFCM, n°21, 1989 ; 87]8 . La cinquième Conférence Technique de l'OCEAC est entièrement réservée aux stratégies de lutte contre la tuberculose.

Le cadre national-international : l'avènement du programme de base contre la tuberculose

Il est dès lors évident que la notion de programme, ici, va traduire politiquement la réalité historique des programmes qui s'intègrent dans les systèmes de santé en place et qui vont suivre par la suite [Ibid. ; 268-269] . Les principales innovations en matière de lutte contre la tuberculose vont porter sur deux plans précis : l'organisation des services ; l'organisation pratique de la lutte.

Concernant l'organisation des services, on a désormais à l'échelon central une direction de la lutte contre la tuberculose directement sous le contrôle hiérarchique de la personne en charge de la lutte contre les maladies transmissibles dans chaque pays membre, ou, à défaut, sous la responsabilité du Directeur de la Santé Publique. En plus de cette direction on préconise l'avènement d'une Section tuberculeuse au sein de cette Direction dont le triple rôle serait de conseiller le Directeur, surveiller le déroulement du programme, et diriger l'éventuelle équipe de supervision dont il sera question [OCEAC, 1970 ; 270]10 . Un phthisiologue, c'est-à-dire un spécialiste de la tuberculose, devra diriger cette section davantage comme un individu sensible aux questions de santé publique et non plus exclusivement comme un spécialiste clinicien de la tuberculose (ce qu'il est fondamentalement, au demeurant)11 . Ensuite on a un service d'exécution du programme qui se situe au niveau périphérique. Ce service va s'occuper de la prophylaxie, du dépistage et du traitement. Enfin vient l'échelon intermédiaire pour l'application du programme au niveau national. Tous les éléments susceptibles d'aider à une quelconque traçabilité du processus de prise en charge du patient comme les fiches de surveillance et les répertoires participent des activités de ce niveau intermédiaire [OCEAC, 1970 ; 270-273]12 .

Elle comporte la prophylaxie avec les incontournables vaccinations de masse au BCG (vaccin Bilié de Calmette et Guérin) lyophilisé répondant aux normes internationales de fabrication, notamment celles de l'OMS ou celles de l'Institut Pasteur de Dakar. On réservera désormais la vaccination par scarification aux nouveau-nés et par voie intradermique aux plus âgés. Les anciennes équipes mobiles devront davantage se spécialiser dans la vaccination et établir des calendriers dont elles se doivent de respecter scrupuleusement la

progression. Des séances de recyclage sont désormais prévues pour ceux et celles qui accomplissent le geste vaccinal [Ibid. ; 273-276]13 . En ce qui concerne le dépistage, l'examen radiologique n'est plus exclusivement exigé aux patients, tout comme il peut être effectué par des non-spécialistes. La recherche des Bacilles de Koch (BK) est systématisée dans toutes les structures de dépistage que sont les unités mobiles et les unités fixes qui possèdent un microscope. L'examen et la technique propre à la bascilloscopie font l'objet de mise à niveau pour les personnels impliqués dans la lutte contre la tuberculose ; même la manière de cracher est ré-enseignée aux patients qui toussent déjà [OCEAC, 1970 ; 276-277]14 .

Le nouveau traitement disqualifie donc les anciennes mesures de prise en charge comme l'hospitalisation longue (au moins de 3 mois), la suralimentation, le long repos, etc. ces mesures n'ayant pas prouvé leur efficacité réelle. La réduction des coûts que cela induit va par conséquent permettre, toujours d'après Labusquière, de mieux prendre en charge les autres catégories de malades que sont les tousseurs résistants ou chroniques [Ibid. ; 278]15 . La radiographie s'ajoutant à la bascilloscopie (microscopie) rend le dépistage plus efficace et permet dès lors de traiter, dès que possible, tous les porteurs de BK (dès qu'on est convaincu de leur microscopie ou bascilloscopie positive (TPM+)) dans les dispensaires spécialisés, équipes mobiles, services de phtisiologie, etc. Le principe cardinal de cette nouvelle approche prophylactique voire curative dans la lutte contre la tuberculose est qu'il ne faut jamais commencer le traitement d'un tuberculeux si on n'est pas certain de pouvoir le surveiller et le mener jusqu'à son terme (« principe bloquant ») [Ibid. ; 279]16 .

Evaluation des résultats

La lutte contre la tuberculose (TB) va donc faire désormais partie des stratégies sectorielles de ce nouveau ministère en l'occurrence celui de la Santé Publique et de la Population : elle intègre, par conséquent, ce qu'on dénomme fort opportunément par le concept-programme de la lutte contre les grandes endémies et les épidémies [Rapport Annuel, 1957 ; 5]17 . La problématique de la mise en œuvre concrète de la politique publique de santé, mentionnée plus haut, se décline en actions dont les résultats ponctuels permettront une certaine lisibilité de l'évolution de la pathologie.

Actions stratégiques : configurer un espace publique de santé

La section antituberculeuse, au sein dans le cadre des activités du SHMP, est composée d'équipes mobiles et fixes et aussi d'équipes polyvalentes dirigées par un médecin. C'est l'époque des vaccinations de masse au BCG pour les nouveau-nés et les enfants en âge scolaire. On fait aussi beaucoup de tests à la tuberculine : on observe à ce titre une augmentation significative de ceux-ci notamment 106. 165 tests dont 94.156 avant vaccinations BCG contre 54.421 tests seulement en 1956. Soit donc une augmentation de près de 100% [Ibid. ; 237]18 . La capacité d'hébergement des structures de santé légitime la catégorie qu'on leur attribue : ainsi aura-t-on des établissements de 1ère catégorie ou les formations centrales comme les Grands Hôpitaux, les Hôpitaux Secondaires, les Centres Médicaux, les Infirmeries et les Dispensaires urbains et ruraux ; ensuite, la 2ème catégorie ou les formations spéciales comme les Maternités non rattachées à un Hôpital, les Pavillons Spéciaux pour malades mentaux, les Centres de Ségrégation Libres pour lépreux et les Hypnoseries [Ibid. ; 6]19 . A cette époque aussi l'Hôpital Laquintinie de Douala et l'Hôpital général de la même ville tout comme l'Hôpital Central de Yaoundé ont des services spécialisés pour lutter contre la tuberculose [Ibid. ; 7]20 . La protection des patients sains par une conscientisation sanitaire tel qu'on a pu l'observer durant la période coloniale avec la Création d'un Comité d'action et de propagande pour la lutte contre la tuberculose en 1959 [ANY, Vt/6, 1959; APA 11707]21 , bien après l'avènement de la Campagne Nationale de lutte contre la Tuberculose (1951-1952) [ANY, 3AC 4655, 1951-1952]22 et la journée de réflexion intitulée La tuberculose est contagieuse donc évitable organisée par le Service Social du Cameroun [ANY, 3AC 4655 ; 1951]23 , sont des actions de vulgarisation qui s'inscrivent dans le cadre d'une action préventive et de propagande contre la tuberculose. Et c'est dans le même registre de vulgarisation qu'il faut comprendre l'action de Me Abel Faivre, l'initiateur du timbre antituberculeux La Défense contre la tuberculose dans le cadre des activités du Comité National de Défense contre la Tuberculose au Cameroun [ANY, 1AC 5544]24 . La lutte contre la tuberculose fait donc partie d'une sorte de « programme » indifférencié dans lequel on combat les maladies sociales de manière globale ; les maladies-phares étant d'ailleurs à cette

époque la maladie du sommeil ou la lèpre.

Contexte international et enjeux locaux : l'importance de la réflexion prospective

En effet, s'appuyant sur les expériences conjointes du British Medical Research Council, l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) et de l'Union Internationale contre la Tuberculose à Madras et Bangalore (Inde) d'une part et, des nouvelles directives issues du 8ème Rapport du Comité OMS d'Experts de la Tuberculose, des Journées Médicales de Dakar en janvier 1969 ; des séminaires de restitutions desdites journées respectivement à Brazzaville et à Niamey en mars 1969, et les Journées Médicales appliquées à la lutte contre la Tuberculose dans les pays en voie de développement organisées à Bordeaux en mars 1969 et enfin les textes de la Conférence Technique de Bobo-Dioulasso en avril 1969 d'autre part, le Dr Labusquière va inciter ses pairs²⁵ à repenser la stratégie de la lutte contre la tuberculose en zone OCEAC [OCEAC, 1970 ; 261-265]²⁶. En effet, la situation est préoccupante malgré - pour le Cameroun tout au moins- une couverture vaccinale qui a augmenté exponentiellement de 12.639 vaccinés en 1966 à 441.585 vaccinés en 1969 [Ibid. ; 263]²⁷. Labusquière, à travers les conclusions de ces importants travaux, établit un constat qui se décline en 17 points dont le caractère endémique, le statut de santé publique de la tuberculose, la nécessité d'intégrer la lutte contre la tuberculose dans les stratégies de santé des services de santé publique, la nécessité que la prophylaxie, le dépistage et le traitement aillent de pair ou la standardisation des méthodes de travail, etc. constitueront autant de nouveaux principes de travail du programme antituberculeux de base. Le docteur Holm est le géniteur du concept dont le but est : de réduire et finalement d'arrêter la transmission du bacille de Koch des malades souffrant de la tuberculose pulmonaire à des individus en bonne santé et d'atténuer les souffrances humaines causées par le bacille tuberculeux [Ibid. ; 268]²⁸. Ces principes devront être les maîtres-mots de la stratégie de lutte contre la tuberculose pour les pays membres de l'OCEAC. Dès lors la tuberculose va effectivement intégrer le corpus des maladies sociales endémiques et bénéficier désormais d'une prise en charge beaucoup plus conséquente. Ce faisant, l'adjectif endémique est devenu, par la force des choses, un marqueur sanitaire idéologique qui va conférer une importance toute particulière à la pathologie tuberculeuse. Il s'agit d'une survalorisation qui

n'est pas du tout surfaite si l'on tient compte de la réalité de cette pathologie aussi bien dans la sous-région qu'au Cameroun comme le démontrent à suffisance les chiffres cités plus haut qui concerne exclusivement le Cameroun d'expression française.

Des protocoles thérapeutiques : l'option à réduire les coûts

On constate donc que dans cette nouvelle approche, il est important pour les institutionnels de doter les opérateurs sanitaires qui sont sur le terrain au quotidien, de tous les moyens susceptibles d'engager une action sanitaire continue pour une prise en charge aussi complète que précise. En outre, les protocoles de traitement à base d'antibiotiques tiennent désormais compte de la capacité du malade à se présenter, soit tous les jours dans un centre de soins appropriés, ou de manière irrégulière auprès de toutes autres structures de soins. A ce titre, on peut imposer à un patient un circuit de traitement hebdomadaire ou bimensuel. Les schémas thérapeutiques pour une durée de 12 mois minimum avec des contrôles très strictes s'adaptent donc désormais à la distance du lieu de résidence fixe du patient, pour la simple raison que le médicament administré doit être efficace et peu cher et on doit pouvoir l'administrer sans difficultés. Plusieurs innovations sont faites : par exemple, on va maintenir la streptomycine pour ceux et celles qui peuvent se déplacer bien qu'elle coûte chère ; en revanche, l'acide para-amino-salicylique (PAS), Salazopyrine,...qui est un produit granulé coûtant très cher n'est plus de mise tandis que l'Isoniazide (INH), Rimifon,...demeure la base de tous les traitements [Ibid. ; 281]²⁹. Seulement, les propositions de Labusquière ne feront pas l'unanimité parmi ses pairs malgré leur caractère pragmatique : l'option forte consistant à trouver une combinaison médicale antituberculeuse peu onéreuse n'étant pas jugée pertinente par ses pairs [OCEAC, 1970 ; 294]³⁰.

Nécessité de veilles sanitaires épidémiologiques et propositions de programmes

Deux propositions de programmes sont présentées. Mais avant celles-ci une action sanitaire de veille et de traitement de la tuberculose a d'abord été mise sur pieds. Au départ, on a les recommandations de la Commission Tuberculose de l'OCEAC qui attirait déjà l'attention de ses pays membres sur l'importance de la tuberculose en

Afrique de l'Ouest, autant qu'elle mettait parallèlement l'accent sur la nécessité de programmes gouvernementaux étendus [OCCGEAC, T.1, 1965 ; 86]31 à ce propos. La mise en place de cette disposition de veille sanitaire épidémiologique devant être subordonnée à une planification stratégique de la lutte antituberculeuse dans les politiques de Santé Publique des pays membres [OCCGEAC, T.1, 1965 ; 86]32 . Il est urgent de mettre de l'ordre dans l'organisation de la lutte contre une pathologie dont on peine à collecter des statistiques fiables, puisqu'il n'y a que les malades déclarés qui sont fichés, autant qu'on n'est pas renseigné du tout sur la situation épidémiologique de la zone d'expression anglaise. Toutefois, quelques indicateurs, notamment le taux de morbidité qui est 2,79 pour 10.000 habitants en moyenne (années 1960 à 1964 inclus), pour le Cameroun d'expression française, fait de la tuberculose un véritable problème de santé publique [OCCGEAC, T.1, 1965 ; 34]33 . A ce titre quatre procédures d'enquêtes précises sont conçues ; leur objectif est celui de crédibiliser les éléments statistiques qui seront désormais collectés dans le processus de lutte contre la tuberculose. Il s'agit des [Ibid. ; 86]34 :

- statistiques basées sur un certain nombre de déclarations (cas de nouveaux patients atteints, la prise effective des médicaments antibiotiques nouveaux, les taux de mortalité par secteurs de grandes endémies, etc.) ;
- enquêtes allergologiques ;
- enquêtes radiophotographiques ;
- enquêtes bascilloscopiques.

Outre ces nouveaux procédés de travail, on définira une nouvelle prophylaxie qui va s'articuler sur trois axes essentiels : -la chimioprophylaxie primaire (protection des sujets pas encore infectés) et secondaire (protection des sujets déjà infectés mais ne faisant pas encore la maladie) ; -la vaccination par voie intradermique au BCG de façon massive notamment sur une éventuelle périodicité de 5 ans ; -le traitement avec prescription d'une hospitalisation de courte durée en début de traitement et d'un traitement en ambulatoire par la suite [OCCGEAC, T.1, 1965 ; 93]35 .

Petite problématique de la gratuité des soins à travers le temps

Pendant la colonisation : La gratuité dans les Dispensaires Anti Tuberculeux (DAT)

Par ailleurs, la Commission Antituberculeuse va

préconiser la gratuité des soins pour, estime-t-elle, assurer la réussite de son initiative. Il s'agit donc de parer au plus pressé en dotant le Cameroun d'un dispositif préventif et curatif fiable contre la tuberculose avant l'établissement stricto sensu du Programme de Base. L'organisation de la lutte contre la tuberculose se décline désormais selon le diptyque suivant [OCCGEAC, T.1, 1965 ; 43-44 ; 61]36 :

- dépistage à travers des tests tuberculini-que, radiologique et bactériologique ;

- traitement à base d'Isoniazide associé à un autre antibiotique comme l'Ethionamide (ETH) dans les DAT (Dispensaires Anti Tuberculeux) de Douala (quartier Akwa) inauguré en mai 1954 par le secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer [Assigui Tchoungui, 1955 ; 25]37 , Yaoundé (quartier Messa) inauguré le 10 août 1955 par le ministre du travail [Ibidem.]38 et Maroua en sus du travail identique effectué dans les Services de Phtisiologie qui leur sont associés notamment pour les dispensaires de Douala et ceux de Yaoundé, et du Service Social qui recherche systématiquement à dépister les malades à domicile. Il faut préciser en outre que chacun de ces DAT correspond géographiquement à une zone d'activités de lutte contre la tuberculose : c'est ainsi que Yaoundé va correspondre aux Centre Sud et Est ; Douala aux Littoral et l'Ouest et enfin Maroua à l'ensemble du Nord-Cameroun.

Le Cameroun britannique (occidental), d'expression anglaise, ne participe pas encore de cette structuration de la lutte contre la tuberculose à ce moment précis [OCEAC, 1970 ; 305]39 . A cet effet, il est assez significatif de constater que les premiers rapports de santé de cette zone qui parviennent à la Sous-Direction des Grandes Endémies et de la Médecine Rurale du Commissariat Général à la Santé Publique et à la Population à Yaoundé (ancêtre de l'actuel Ministère de la Santé Publique) -qui fonctionne de 1965 à 1972 [Ndong Ossah, 1977-1978 ; 7]40 - datent seulement de 1968. C'est dans la synthèse globale de l'OCEAC de 1967 qu'on voit, et pour la première fois en réalité, les chiffres relatifs aux couvertures vaccinales pour les villes de Victoria, Kumba, Wum, Nkambe, Mamfé, et Bamenda (point focal à cette époque, et non Buéa comme on l'a souvent cru à tort) : en effet, les campagnes de prospections vont effectivement couvrir les deux parties du Cameroun qu'à partir de ce moment là, ce qui ne n'était guère le cas avant [Commissariat Général à la Santé Publique et à la Population,

Rapport annuel, 1968 ; 6]41 .

Il existe donc à ce titre des données qu'il faudrait rechercher dans cette partie du pays notamment dans ces quatre villes qui représentaient aussi les grands secteurs des Grandes Endémies et Médecine Rurale du Cameroun occidental, qu'aussi bien à l'extérieur, pour parfaire l'histoire de cette structuration. Cette situation de fait rend ardu la construction d'une mémoire sanitaire historique tributaire des vicissitudes d'une histoire coloniale dont mai 1972 (date de la Réunification des deux parties du Cameroun colonial), signifiait, symboliquement, la fin d'un entre-deux politique [Politique Africaine ; 1996 : 3-14]42 qui nécessite la constitution d'un fonds d'archives sanitaires susceptibles de nous éclairer sur une temporalité longue, à propos de cette longue marche contre les endémies.

Après l'indépendance : un processus laborieux

Le programme que l'on désignait par la Lutte Anti Tuberculeuse (LAT) a effectivement fonctionné jusqu'en 1987, mais le manque d'appuis financiers a stoppé net ses activités sur le terrain. Dès lors le Cameroun dut se prendre en charge en matière de lutte contre la tuberculose.

Le PNT (Programme National contre la Tuberculose)

A l'observation, on constate rétrospectivement que le Programme National contre la Tuberculose (PNT) portait, depuis sa création, les gènes de sa propre destruction parce que fortement dépendant d'abord des structures de la médecine préventive et rurale, autant qu'il l'était aussi des structures de la médecine communautaire. Cette connivence contreproductive lui portera préjudice en ce sens qu'il sera condamné à évoluer, de manière parallèle, aux structures de santé. Sa combinaison avec le programme lèpre beaucoup plus ancien n'arrangera pas les choses. Il est assez difficile d'expliquer cette connivence quand on sait que le PNT était financé par la France : ce qui n'était pas le cas -par exemple pour une pathologie comme la lèpre-. Dirigé par un coopérant français, le PNT avait imposé un traitement qui s'étalait sur 12 mois. M. Paul Bidjeck est le Camerounais qui a dirigé ce programme après M. Lemoine, le dernier coopérant français à l'avoir dirigé. Lemoine restera au Cameroun jusqu'aux années 1990 à s'occuper de la lèpre

étant donné que la France avait cessé de financer le PNT. Le PNT essayera donc de survivre un peu n'importe comment sans véritable organisation structurée : l'arrêt des financements de la France avait brutalement stoppé les activités de ce programme. Paul Bidjeck finira aussi par se consacrer uniquement à la lèpre puisqu'il n'y avait plus véritablement de PNT (Programme National contre la Tuberculose) à cause du manque de financements. Les patients tuberculeux sont toutefois traités dans les structures de soins appropriés même si à cette époque des années 80 il n'existait pas de protocole thérapeutique uniformisé. La prise en charge n'est pas facile pour les patients qui doivent payer pour les frais de cette prise en charge. Ceci s'explique par l'avènement de la crise économique et les programmes d'ajustements structurels qui l'accompagnent à la fin de la décennie 1980 [Entretien, 2007]43 .

Le PNLT (Programme National de Lutte contre la Tuberculose) et les nouveaux niveaux nationaux d'intervention stratégique

Le PNLT est un programme qui a débuté en 1996 selon le Rapport sur la Structurations de la Lutte contre la Tuberculose au Cameroun : Mécanismes, Réalités et Perspectives publié en février 2001, dans la zone pilote que constituait jadis la région de l'Ouest-Cameroun. Curieusement, ce programme-pilote n'a pas bénéficié de toute la logistique nécessaire à son implémentation : la preuve, il était doté que d'un simple bureau chargé de la lutte contre la tuberculose rattaché, institutionnellement, à l'époque, à la Direction de la Santé Communautaire qui est devenue plus tard la Direction de la Lutte contre la Maladie (DLM). Un autre fait révélateur du peu d'intérêt que les pouvoirs publics accorderont au PNLT : seules deux personnes, de 1996 à 2002, seront chargés du suivi des activités du bureau de la lutte contre la tuberculose, en l'occurrence, le coordonnateur nation et son cadre d'appui. Cette situation préoccupante poussera les autorités à prendre deux décisions administratives fortes pour pallier les déficiences de cette structure : il s'agit respectivement de la décision n° 0335/MSP/CAB du 29 juillet 2002 qui portait réorganisation de la lutte contre la tuberculose au Cameroun d'une part, et de la décision n° 0340/MSP/CAB du 1er août 2002 concernant l'Organisation et Fonctionnement du Groupe Technique du Comité National de Lutte contre la Tuberculose. Grâce à la première décision le PNLT a désormais sa gestion

assurée par trois institutions et à trois niveaux d'interventions stratégiques aussi :

-au niveau national par le Comité National de Lutte contre la Tuberculose (CNLT), un Comité Technique Central (GTC) et un Comité Scientifique Consultatif (CSC) ;

-au niveau provincial et celui des districts (périphérique), il est géré par les Unités Décentralisées de Lutte contre la Tuberculose (UDLT). Ces UDLT regrouperont en leur sein d'autres structures qui sont les Unités Provinciales de Lutte contre la Tuberculose (UPLT) et les Unités de Districts de Lutte contre la Tuberculose (UDLT) [Rapport sur la Structurations de la Lutte contre la Tuberculose au Cameroun : Mécanismes, Réalités et Perspectives, 2001 ; 6-10]44.

D'après Christopher Kuaban, pneumologue à l'Hôpital Jamot de Yaoundé et acteur dans le processus actuel de structuration de la prise en charge de la tuberculose, 1996 est une année importante parce qu'elle marque le début de l'émancipation de la lutte contre la tuberculose au Cameroun. Il s'exprime sur ce processus en ces termes :

J'avais débuté, en 1994, la rédaction d'un programme-cadre qui était une initiative personnelle. J'avais invité à cette époque le chef du programme à travailler avec moi. Mais manifestement cette initiative ne l'intéressait pas. Quand on m'a nommé- comme j'étais un anonyme qui voulait se sentir à l'aise dans ce qu'il faisait- j'ai invité Arnaud Trébuch de l'Union Internationale. La tuberculose est donc sortie de la Direction de la Santé Communautaire pour rentrer dans les hôpitaux même si le programme est resté rattaché comme « bureau » de lutte contre la tuberculose. Effectivement quand j'ai été nommé c'était comme chef de bureau tuberculose en 1996, je travaillais pour la réactivation des activités de lutte contre la tuberculose. Nous avons dans le cadre de cette relance des activités contre la tuberculose, publié un petit document pour définir une politique et les contours du programme. Ce document a été envoyé au premier Ministre, chef du gouvernement [Entretien, op. cit.]45

C'est le médecin allemand Jürgen Noeske de l'assistance technique de l'Union Européenne (UE) qui sera le premier à réfléchir sur l'opérationnalisation des résolutions comprises dans le rapport de l'Union Internationale Contre la Tuberculose et les Maladies Respiratoires (UICMR) à l'Ouest Cameroun, en association avec Christopher Kuaban de l'Hôpital Jamot de Yaoundé et Bercion

de l'Institut Pasteur de Yaoundé. La philosophie de cette nouvelle approche de la prise en charge de la tuberculose consignée dans le Manuel de politique nationale est théorisée par Christopher Kuaban de même qu'il va en concevoir les déclinaisons pratiques à travers un premier Guide technique. Ces trois experts avaient préalablement reçu le rapport de l'UICMR par ailleurs. Le PNLT (Programme National de Lutte contre la Tuberculose) démarrera ses activités en 1995 pratiquement sans moyens financiers comme le mentionne de nouveau Tantchou dans son ouvrage [Tantchou, op. cit ; 135] . Il sera plus tard reconnu comme une priorité stratégique du Ministère de la Santé Publique (MSP) en 2002 [Guide technique, op. cit ; 17]46 .

La gratuité partielle du traitement

Jusqu'en 1987, la prise en charge du patient tuberculeux (notamment en ce qui concerne le diagnostic, l'hospitalisation, l'alimentation et les médicaments) est totalement gratuite. La crise économique de la fin de la décennie 80 va mettre fin à cet état de gratuité : c'est ce qui explique l'inexistence du programme de lutte contre la tuberculose au Cameroun durant la période allant de 1987 à 1996, et parallèlement tout le désordre que l'on peut observer dans le processus de prise en charge. Cette période est caractérisée par un manque de standardisation en ce qui concerne aussi bien la conception des protocoles thérapeutiques que la prise en charge du patient notamment sur le plan de son suivi. La gratuité partielle du traitement antituberculeux est réhabilitée dès 1996 avec l'avènement du PNLT et conformément à la politique de santé en la matière définie pour le niveau provincial essentiellement, à l'époque, par le Pr Joseph Owona, Ministre de la Santé Publique de 1994 à 1996 à la suite du Pr Joseph Mbédé son prédécesseur de 1988 à 1994, qui impose au patient de supporter 25% du coût total de son traitement. Le coût complet d'un traitement antituberculeux s'élève à cette époque à 26.000 Cfa. La contribution du patient pour le cas précis consistera à supporter le coût des supports de travail du programme contre la tuberculose comme les réactifs, les registres, les crachoirs, les colorants, etc. [Entretien, 2007]47 .

La gratuité complète du traitement

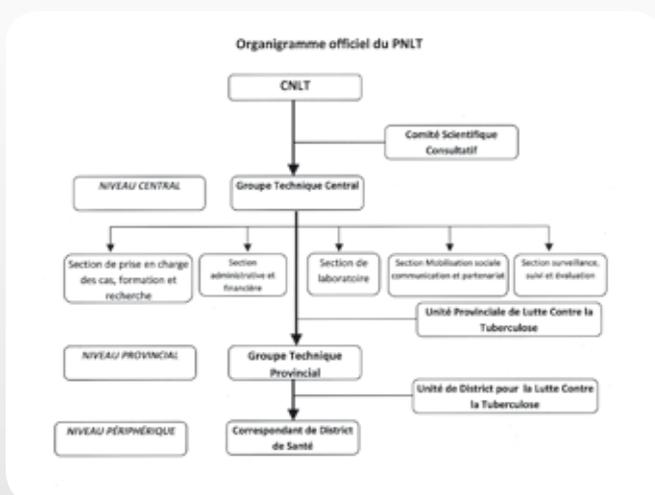
La gratuité est le privilège des personnes totalement indigentes. Elle débute dès 2003-2004 avec

l'avènement du Fonds Mondial de lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme dans le champ national de lutte contre la tuberculose. Dès lors la modique contribution financière du patient antituberculeux est supprimée pour être aussitôt reversée, à titre de compensation, dans les structures de santé par le Fonds Mondial contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme. Cette mesure compensatrice est prise pour anticiper stratégiquement sur les éventuelles ruptures de traitement qui ont souvent perturbé la bonne marche des programmes contre la tuberculose. La gratuité du traitement telle qu'on l'observe aujourd'hui est donc le fait d'un acteur international transnational dans le champ national de la lutte contre la tuberculose. Aujourd'hui, la somme de 1000 Fcfa est exigée pour les examens de crachats en l'occurrence pour la bascilloscopie. Et si on devient éligible au protocole de traitement, c'est-à-dire après une bascilloscopie positive (TPM+), on peut être pris en charge. Même si dans les Centres de Diagnostics et de Traitement (CDT) périphériques on demande encore aux tuberculeux de payer leurs frais d'hospitalisation qui s'élèvent, pour une nuitée d'hospitalisation, à la somme de 250 Fcfa.

La décennie 2000 et l'urgence d'une restructuration institutionnelle stratégique

Le PNLT est désormais réorganisé suivant les deux décisions administrations sus évoquées, selon trois échelons d'intervention (central, provincial et périphérique) comme le montre clairement le schéma ci-après [Rapport sur la Structurations de la Lutte contre la Tuberculose au Cameroun: Mécanismes, Réalités et Perspectives, 2001 ; 8]48.

Organigramme officiel du PNLT



Le niveau dit central concerne essentiellement les aspects institutionnels (coordination, gestion, appui technique, stratégies de communications, surveillances épidémiologique et comportementale, gestion des fonds, suivi-évaluation, etc.); le niveau provincial qui est par ailleurs doté d'une unité englobant la lutte contre la Sida, tuberculose et paludisme, a sa dynamique impulsée par un délégué provincial de la santé, cela à des fins d'organisation, coordination, de suivi et enfin d'évaluation de la politique de lutte contre la tuberculose. Son action prend essentiellement ancrage dans les districts. En outre et d'après le Guide Technique qui est son manuel de travail, il lui revient aussi de gérer les stocks de médicaments et le plateau technique et d'assurer la bonne transmission des rapports à l'échelon supérieur ; enfin le niveau périphérique qui est placé sous la responsabilité d'un chef de service de santé de District (SSD) avec pour missions aussi d'organiser, coordonner, de suivre et d'évaluer la mise en œuvre de la politique de lutte contre la tuberculose. Ce niveau assure, lui aussi, les mêmes activités de supervision que les deux autres. En guise de conclusion : Améliorer la lutte contre tuberculose... fatalement associée au le Sida ?

Ces trajectoires historiques montrent bien que la question de la structuration de la lutte contre la tuberculose au Cameroun, et spécifiquement en ce qui concerne la prise en charge des patients, est un processus laborieux et complexe. Ces permanences et ses multiples ruptures constituent autant de sources de questionnement que les sciences sociales devraient s'approprier, autant que la réponse biomédicale camerounaise devrait faire l'objet d'un questionnement incessant. Par ailleurs, l'avènement des CDT (Centre de Diagnostic et de Traitement) va montrer que dans le champ de la lutte contre la tuberculose au Cameroun, la déspatialisation stratégique des centres de prise en charge montre que la tuberculose plus que par le passé maladie sociale, nécessite aujourd'hui une meilleure prise en charge : les nombreux problèmes liés à une observance laxiste du traitement antituberculeux sont globalement à l'origine de la problématique actuelle [Mvodo, 2003]49 . Jadis, la DOTS (Directly Observed Treatment Short Course/traitement de courte durée sous supervision directe) imposée par la communauté internationale (comment surveiller et tenir à l'œil tous patients susceptibles de prendre des médicaments à des heures précises, en tout temps et tout lieu ?), tout comme la TDO (Traitement Directement Observé), ont

été des échecs cuisants à cause de leur irréalisme foncier. Ce qui induit une réflexion profonde pour trouver, à tout le moins, une voie médiane et peu couteuse, pour que la prise en charge du patient ne soit plus une sorte de serpent de mer.

Au-delà donc de toutes ces mesures stabilisatrices, la tuberculose demeure une pathologie inquiétante pour les pouvoirs publics en charge des questions de santé publique, surtout depuis que cette affection est couplée au VIH-Sida : on parle désormais de co-infection TB-VIH, une affection couplée qui touche particulièrement les couches d'âge entre 15 et 40 ans au Cameroun. Toutefois, la co-infection tuberculose et VIH Sida n'est pas devenue -pour autant- une pathologie en soi malgré le retour de la tuberculose notamment comme maladie opportuniste n°1 chez les tuberculeux à bacilloscopie positive (TPM+) : ce qui ne saurait justifier toute l'importance qu'on accorde aujourd'hui à cette association qui, dans sa prise en charge quotidienne, brouille davantage les itinéraires thérapeutiques propres à chacune des pathologies. Cette forte intrusion aujourd'hui du Sida dans la prise en charge de la tuberculose, comme dans d'autres pathologies tropicales, est donc à déplorer en ce sens qu'elle perturbe toute la traçabilité de l'évolution autonome d'une pathologie dont la recrudescence, à juste titre, est un motif d'inquiétude légitime lorsqu'on observe les tranches d'âges concernées et son impact socioéconomique. Mais ce que l'on constate surtout et qui laisse perplexe dans l'action globale de politique publique, c'est que l'on peine à présenter des statistiques fiables pour ces dernières années : la réduplication d'un chiffre unique concernant les personnes contaminées, depuis les trois dernières années (2010 exclue), jette un sérieux discrédit sur l'action des responsables institutionnels, de la coopération internationale en



la matière, et enfin des acteurs de base de la lutte contre la tuberculose au Cameroun aujourd'hui [<http://www.cameroon-online.com>]50. Le même discrédit frappe conséquemment toutes les études effectuées sur la tuberculose, quelque soient leurs approches disciplinaires, dont l'anachronisme des hypothèses repose toujours sur un corpus de données statistiques a priori frappées d'obsolescence.

Une autre chose : la co-infection TB-VIH induit une démarche thérapeutique double (bi-thérapie) et extrêmement lourde pour les patients à cause des dommages aux conséquences mortelles : il serait plus sain, préalablement de soigner d'abord la tuberculose qui est une maladie curable (ce qui n'est pas le cas du VIH-Sida), et ensuite placer les patients sous Antirétroviraux (ARV)

pour les stabiliser et rééquilibrer leur taux de Cd4 (il s'agit du marqueur biologique qui permet de suivre et d'évaluer la progression du VIH dans le sang) et de leur charge virale. Mais à l'observation empirique on constate que ce n'est pas souvent ce qui est préconisé, au détriment de la santé des patients. Cet aspect de la question est certainement le plus inquiétant aujourd'hui. On se demande pourquoi il faille absolument et systématiquement, associer une maladie curable (la tuberculose) à une autre, incurable (le Sida, si tant

qu'il est qu'il en est effectivement une) dans la perception et la démarche d'une prise en charge bi-thérapeutique dont on connaît pourtant les redoutables effets -les problèmes hépatiques notamment- sur la santé des patients. On en est donc là aujourd'hui : le sort de la tuberculose, tributaire de la dynamique de lutte contre le VIH-Sida, donc dépendant foncièrement des moyens mobilisés à la lutte de cette dernière maladie.

L'Afrique centrale éclatée: analyse historique du cinquantenaire de construction inachevée de l'unité nationale au Tchad et au Cameroun (1960-2010)

Par **Alphonse Zozime TAMEKAMTA**, PLEG, Doctorant en Histoire des relations internationales, Université de Yaoundé I (Cameroun)

La grande effervescence dans le discours politique et la forte mobilisation psychologique en observation dans les pays d'Afrique ex-colonies de la France, donnent droit à la réflexion. Au-delà de la symbolique commémorative des indépendances, vieilles de cinq décades, l'urgence est à l'évaluation du chemin parcouru. Il s'agit, en conformité avec la conception des combattants pour les indépendances, d'apprécier le sens et de dégager les acquis des indépendances africaines.

Le développement étant la finalité cardinale de toute entreprise humaine, il est généralement admis que ces colonies d'hier, aujourd'hui États souverains, recherchent courageusement en

vain, à élaborer des avant-projets viables pour rentabiliser leurs économies. En réalité, l'une des grandes priorités à l'aube des indépendances africaines, a été la réalisation de la réconciliation sociale, d'autant qu'elles ont été acquises ici et là dans la douleur, le sang, la trahison... Cette réconciliation sociale telle que pensée par les premiers dirigeants des pays africains, était le préalable à l'unité nationale et un gage du développement. Cinq décennies après l'indépendance du Cameroun et du Tchad, l'unité nationale et le développement demeurent une conquête. L'actualité de cette thématique, la récurrence des débats qui s'y rapportent, sont quelques unes des raisons qui imposent qu'un travail scientifique lui soit consacré et qu'elle soit partagée avec un large lectorat. Il s'agit de revisiter le champ pluriel et surtout sa complexité en remontant le circuit historique, de dégager les bases historiques de cette nécessité socio-économique, d'analyser la trajectoire de cette entreprise de souveraineté en identifiant les faits-subterfuges qui rendent improbable l'unité nationale pourtant souhaitée dans ces pays.



De l'euphorie des indépendances à l'obsession de la réconciliation nationale (1960-1972)

Le Cameroun et le Tchad présentent la similitude d'avoir été administrés par la France métropolitaine, donc de s'être vus imposer la civilisation française ; d'avoir obtenu l'indépendance dans un climat de mécontentement. Si au Tchad, un lourd contentieux historique lié au christianisme, à l'introduction de l'école et à la colonisation imposés par la France, refusés par les

Nordistes et acceptés par les Sudistes, a entretenu la dualité socio-affectif, au Cameroun par contre, l'UPC créée le 10 avril 1948 a assuré l'entretien du nationalisme décent, jusqu'à ce que, par décret de juillet 1955, l'ad-

ministration coloniale française, la bannisse, la diabolise et lui oppose d'autres formations politiques dirigées par des Camerounais. En conséquence, au lendemain du 1er janvier et du 11 août 1960, François Tombalbaye et Ahmadou Ahidjo, convaincus de la nécessité de réaliser l'unité nationale de leur pays respectif, ont usé de toutes les ruses.

Tombalbaye et la contrainte politique implicite

L'observation de la situation politique du Tchad avant 1960 laissait transparaître des partis politiques géographiques et ethniques. Il s'agit par exemple, du Parti Progressiste Tchadien-Rassemblement Démocratique Africain (PPT-RDA) fondé en février 1947 comme section locale du RDA et dirigé par l'antillais Gabrielle Lisette ; du Parti Socialiste Indépendant du Tchad-Mouvement Socialiste Africain (PSIT-MSA), fondé en octobre 1950 avec comme leaders Ahmed Koulamallah et Adoum Haganaye. Si le PPT-RDA avait, au départ, connu un écho plus favorable au Sud, le PSIT-MSA, par contre, affilié à la SFIO métropolitaine, constitué d'une élite musulmane bourgeoise et progressiste, implanté en priorité dans le Nord, avait entre autres objectifs

la revendication de la culture arabo-islamique comme faisant partie de l'identité tchadienne, et de la langue arabe comme langue officielle. Cet objectif quasi-intégriste exigeait l'attention des autorités tchadiennes en 1960.

Le 11 Août 1960 à Fort-Lamy, André Malraux, représentant Charles de Gaulle, assurait les Tchadiens en ces termes : «je salue la jeune République tchadienne dont l'espoir est le nôtre, dans l'exaltation de cette nuit historique. Au jour héroïque, le Tchad n'a fait défaut à la France. Il peut être assuré aujourd'hui que la France ne lui fera pas défaut». Devenu Président de la République, François Tombalbaye est présenté comme l'homme de l'union entre le Nord et le Sud. Il va, à cet effet, concevoir un plan s'articulant autour de trois axes. Le premier axe consistait à méconnaître l'ampleur de l'intégrisme arabophone qu'entretenait le PSIT-MSA, qui synchronisait les frustrations et régénérait les risques d'implosion. Le deuxième axe choisi, a été la contrainte répressive imposée aux adversaires politiques. C'est ainsi que, le 05 septembre 1960, Gabriel Lisette, ancien chef du gouvernement et président-fondateur du PPT, est déchu du poste de vice-premier ministre. Touba Ngaba, alors no 2 du régime est assigné à résidence surveillée à Bardaï dans le BET en juillet 1962, alors que le Président de l'Assemblée nationale, Ahmed kotoko, est arrêté puis expulsé du Tchad. Au congrès d'Abéché de 1961, Tombalbaye partageait officiellement avec ses compatriotes, son projet d'union nationale en ces termes : «avant d'être arabe musulman, chrétien ou Sara, nous sommes Tchadiens (...). Le fléau de l'Afrique se résume en un seul mot : le tribalisme...terrain favorable sur lequel certaines castes intellectuelles se réfugient ». Le troisième axe a été l'élaboration d'une norme juridique associative exclusive. Ainsi, en janvier 1962, tous les partis politiques sont dilués au sein du PPT. L'élite musulmane, réfractaire à ce changement, est réduite au silence. Les liens avérés entre l'aile dure de la contestation musulmane et les hauts commis de l'Etat originaires du nord, sont établis à Fort-Lamy. C'est en riposte à cette «complicité» que, par décret du 23 mars 1963 pris par le Président Tombalbaye, de nombreuses personnalités du Nord, étaient révoquées. Il s'agit du ministre de la justice, Ali Kosso; du ministre de l'intérieur, Abou Nassour; du ministre des travaux publics, Touba NGaba; du président de l'Assemblée nationale, Mahamat Abdel krim. Plutard, en septembre 1963, Djibrine Kerallah, Ahmed Koullallah... sont également arrêtés à la suite des troubles qui font une centaine de morts à Fort-Lamy. Devant le parlement tchadien, le Président Tombalbaye tient une conférence de presse le 21 décembre 1965 durant laquelle il déclare : «tout mouvement contre l'autorité de l'Etat sera réprimé avec une rigueur jusqu'alors incon-

nue et dont personne ne semble encore dire qu'elle soit possible, car le temps de l'indulgence est maintenant révolu... des exemples qui marqueront les esprits ne tarderont pas à être donnés ; à bon entendeur salut». L'ensemble de ces décisions n'ont malheureusement pas enterré l'hydre de la division qui a entretenu le chaos conflictuel du Tchad.

Ahidjo et l'imposition de la ruse monolithique

Le destin politique du Cameroun, territoire sous tutelle de la France et de la Grande Bretagne à l'issue des accords de tutelle de décembre 1946, a été façonné à partir de la naissance de l'UPC. Tenue pour parti marxiste par l'administration coloniale française, mal connue par le Haut-commissaire Hoffher, combattue par Roland Pré, redoutée par les fonctionnaires de la petite administration coloniale, criminalisée aux yeux des autres leaders politiques locaux, l'UPC a entretenu à la fois l'amour nationaliste et le projet de mise ensemble des parties française et anglaise du Cameroun, dont les colonisateurs en ont été les géniteurs en mars 1916. Bien plus, l'UPC, instrumentalisée par la France coloniale, a été un motif de désintégration et de désunion du Cameroun. Au lendemain de la cérémonie du 1er janvier 1960 présidée par Ahmadou Ahidjo et à laquelle ont pris part M. Jacquinot représentant De Gaulle et Dag Hammarsjöld, ci-devant Secrétaire général de l'ONU, l'UPC, opérant depuis 1955 dans la clandestinité, annonçait qu'elle ne reconnaîtrait ni le registre formel de l'indépendance, ni les nouvelles autorités. Devenant ainsi un motif de mobilisation des forces légales, l'UPC, immatriculée comme telle, a vu l'épaisseur de ses adhérents et de ses militants actifs, s'amincir. Non seulement, le Président Ahmadou Ahidjo trouvait le discours de l'UPC anachronique, mais aussi il le trouvait inhibiteur du projet de réconciliation nationale. C'est alors que concomitamment à la sanglante répression des Upcistes, s'élabore un discours de ralliement ; substrat de la politique post-coloniale d'Ahmadou Ahidjo. Il s'est attelé à cette entreprise de cœur à travers des interpellations et des prophéties car pour lui, «un pays jeune se construit, bien sûr, sur les chantiers, dans les ateliers, mais aussi dans les cœurs et les esprits. L'exaltante épreuve de la construction nationale exige une infrastructure solide, mais avant tout une charpente psychologique, je veux dire des hommes dévoués à la cause commune sans lesquels la cohésion recherchée est un mythe sans prise sur la réalité» .

On comprend donc que, le choix tactique de construction de l'union nationale opéré par Ahmadou Ahidjo, n'était pas certes similaire à celui de Tombalbaye, mais n'était en outre pas différent. C'est dire qu'Ahidjo a

également choisi trois axes. Le premier consistait à organiser la liquidation physique des leaders politiques de l'UPC, en poursuite à la logique engagée le 13 septembre 1958 par l'élimination de Ruben Um Nyobé. Le deuxième axe s'articulait autour des procès politiques spectaculaires. Celui du Prêlat de Nkongsamba, Mgr. Albert Ndongmo, Evêque contestataire couplant sa proximité avec l'UPC à son désir de réaliser l'émancipation de l'église du Cameroun, a requis l'attention de la mémoire historique. Inculpé pour tentative de coup d'Etat contre le Président de la République et les institutions, et pour collaboration avec la rébellion upciste, Mgr. Ndongmo s'en tire avec une condamnation à mort à l'issue du procès de la rébellion, tenu du mercredi 30 décembre 1970 au mercredi 06 janvier 1971. Ecroué au camp de concentration de Tcholliré, dans l'Extrême-Nord du pays, il y passera quelques années avant d'être gracié et contraint à l'exil politique au Canada. Le deuxième procès historique a été celui à l'issue duquel Ernest Ouandié et compagnies, traqués quelques mois auparavant, ont été fusillés à Bafoussam. Le troisième axe de pacification et de construction choisi par Ahidjo a été l'unipolarisation politique du pays.

Plus par souci de réconciliation nationale que pour des besoins de réparer un mépris colonial ayant balkanisé le Cameroun en deux entités sociolinguistiques distinctes, Ahmadou Ahidjo, en septembre 1960, au congrès de Maroua, annonçait aux militants de l'UC et par leur truchement l'opinion nationale, son projet de création d'un parti unique. John Ngu Foncha, leader politique le plus en vue au Cameroun anglais, animé par des thèses fédératives, devient un actionnaire politique incontournable de cette entreprise en préparation. Les multiples rencontres entre les deux personnalités, en prélude à la réunification, ont augmenté le capital de confiance de l'un envers l'autre. La conférence constitutionnelle de Foumban du 17 au 21 juillet 1961 et l'assurance du succès des engagements qui y ont été pris, ont conforté la position du Président Ahidjo. Pour ce dernier, il fallait créer un grand parti unifié au sein duquel les Camerounais adhéreront volontairement après s'être convaincus et un parti au sein duquel va prévaloir la démocratie, la liberté d'expression, et où pourraient coexister plusieurs tendances, étant entendu que la minorité devrait se rallier à l'avis de la majorité. Le communiqué conjoint d'avril 1962 publié par le tandem Ahidjo-Foncha, était du reste la preuve de l'harmonisation définitive des avis des deux. Le 1er septembre 1966, l'UNC voyait ainsi le jour, non sans être contestée par quelques leaders politiques locaux. Les divergences observées en tout début seront progressivement nivelées, sans que le monolithisme ne

soit accepté dans sa conception et dans sa pratique. Le RDPC qui en est une transformation sous l'ère Biya, entretient depuis lors le débat politique quasi-unanimiste. La réconciliation et l'intégration nationales, deux projets-phares du Président Ahidjo, ont été accomplies à minima, car, à l'accalmie observée aux premières heures, se substituera une contestation silencieuse du modèle d'Etat qu'elles ont généré.

La centralisation politique observée au Cameroun et au Tchad, présentée par certains spécialistes comme une forme de dictature moderne, bourgeoise, sans fard et sans scrupules, a plus défendu l'idéologie qu'elle promouvait, qu'elle n'a accompli une rigide acceptation des différences sociales.

Elaboration et enracinement pernicieux des schémas de rupture (1972-1990)

L'engagement prophétique des deux dirigeants en faveur de l'unité/union/intégration nationale n'a -à proprement parler- pas requis l'adhésion profonde de tous. L'omniprésence de ces concepts dans les discours de campagne et de circonstance des Présidents Ahidjo et Tombalbaye, n'ont inhumé les querelles de l'aube des indépendances que par peur de représailles. C'est pourquoi, le début de la décennie 1970 a fait rejailli les fissures sociales que l'environnement économique et politique a entretenues.

Inflation de la violence au Tchad et rupture Nord-Sud

Les différentes personnalités réfractaires au projet de création du parti unique, sous oppression du gouvernement de Fort-Lamy, ont apporté une caution morale et technique au Front de libération nationale (Frolinat) créé le 22 juin 1966 au Soudan. Branche armée de la communauté musulmane repliée au cœur du désert entre le Tchad et le Soudan, le Frolinat est devenu très tôt la négation du discours officiel sur l'intégration. Convaincu du capital politique à tirer de ce projet et soucieux de marquer positivement la postérité comme celui qui a réparé un mépris dont le colonisateur français avait contribué à entretenir, Tombalbaye conçoit un autre projet non moins intégrateur. C'est ainsi que le 27 août 1973, le PPT est transformé en Mouvement National pour la Révolution Culturelle et Sociale (MNRCS). Ce parti-mouvement prône un retour aux sources. Fort-Lamy, la capitale politique du Tchad est rebaptisée N'Djaména le 07 septembre 1973. Désormais, François Tombalbaye devient N'garta Tombalbaye. Un organe d'expression, Le Canard Déchaîné, est créé avec pour mission de vulgariser l'authenticité culturelle du Tchad, autrement appelée Tchadité.

Combat de cœur ou de raison, la postérité a effectivement retenu que Tombalbaye a quitté la scène sans avoir accompli un projet qui lui était très cher. Sa mort à l'issue du coup d'Etat de 1975 témoigne de ce que Félix Malloum, lui-même originaire du Sud, allait gérer en passif la réconciliation nationale. A la tête du Conseil Supérieur Militaire (CSM) depuis le 13 avril 1973, Malloum choisit l'option de la gestion politique de la réconciliation et de l'intégration nationale. En juin 1975, il envoie des émissaires du CSM à Sebha en Libye à la rencontre de Goukouni Weddeye, puis à Khartoum à la rencontre de Hissène Habré. Face à l'intransigeance de Goukouni Weddeye, Malloum préfère composer avec Hissène Habré. Après multiples rencontres entre les deux parties, un avant-projet de loi, est adopté le 17 septembre 1977 à Khartoum entre le CSM et les Forces Armées du Nord (FAN). La Charte fondamentale qui en découle, adoptée le 25 août 1975 annonce la naissance d'une «République du Tchad laïque, unie et indivisible». Quatre jours après son entrée en vigueur, Hissène Habré est nommé Premier ministre du Tchad. Dès lors commence l'ère de la gestion partagée du pouvoir entre Nordistes et Sudistes avec une part égale des ministres entre le CSM et les FAN. Au-delà de la mission historique à laquelle la providence a convié ces deux acteurs politiques du Tchad, il s'est posé un problème crucial; il s'agit de l'exhumation des anté-arguments justifiant avec fausse pertinence, le contentieux entre le Nord et le Sud du Tchad. Hissène Habré, devient ainsi l'artificier de la surenchère anti-sudiste. Au départ angélique, le couple Malloum-Habré s'enlise dans une querelle de chiffonnier, mettant à rude épreuve la souhaitable intégration nationale. La haine tribalo-ethnique était devenue la trame existentielle jusqu'à l'éclatement, le 12 février 1979, de la guerre civile ouverte au Tchad. Elle met aux prises, Nordistes et Sudistes, combattant par personnes et acteurs interposés et dans tout le pays. Goukouni Weddeye profite du pugilat pour prendre le pouvoir qu'il cède sous pression à Hissène Habré en 1982.

Entre 1982 et 1990, le nouveau maître politique du Tchad s'est obstiné à asseoir son pouvoir, à combattre contre la nouvelle fraction rebelle pilotée alors par Idriss Déby replié à l'Est du pays, à la frontière soudanaise. En même temps, il dût affronter une situation particulièrement difficile liée à l'annonce de la création d'un mini-gouvernement sans territoire dans le Sud du pays. Cette annonce est le résultat de l'action d'un nouveau leader militaro-politique, né de la querelle entre fractions militaires antagonistes. Il s'agit du général Wadal Abdelkader Kamougué dont Moundou était devenu son quartier général, sa capitale et son «Etat».

Le Cameroun coincé entre changement institutionnel et sécessionnisme

La vie politique au Cameroun (oriental et occidental) entre 1960 et 1970 était animé par Ahidjo et Foncha dont l'engagement historique en faveur de la mise ensemble des Camerounais, était indubitable. Mais, au fond, ces deux leaders politiques avaient réussi à dissimuler visiblement leur fort emportement pour la gestion du pays. Devenus depuis lors les deux pôles fédérateurs et intégrateurs du pays, ces acteurs-partenaires se sont employés officieusement à rechercher chacun un espace d'émulation politique plus grand. Traditionnellement co-listier du Président Ahidjo aux échéances électorales depuis 1961, John Ngu Foncha était Vice-président de la République et Premier ministre de l'Etat fédéré du Cameroun occidental. Le 13 mai 1965, il cédait le porte-feuille de Premier ministre du Cameroun occidental à Augustine Ngom Jua. En 1970, il perdait le poste de Vice-président de la République fédérale du Cameroun au profit d'un nouvel acteur politique, Salomon Tandem Muna. Le 20 mai 1972, par un référendum non convenu unanimement par Ahidjo et Foncha, la République fédérale du Cameroun est bannie au profit de la République Unie du Cameroun. Le modèle fédératif disparu, le poste de Vice-président est supprimé ; tout avantage exclusif réservé constitutionnellement à l'acteur et aux militants de la fédération.

La nouvelle constitution promulguée le 02 juin 1972 amorce une étape nouvelle et ascendante vers une entité socio-économique, politico-affective unique. Cette amorce du processus d'intégration institutionnelle du Cameroun a mis au goût du jour quelques suspicions en secousses internes. L'obsession du discours sur l'intégration nationale que s'impose le Président Ahidjo et le cadre d'émulation unique à travers l'UNC, ont certes moulé une nouvelle perception des différences culturelles nationales, mais n'ont pas réussi à faire voler en éclat les frustrations retardataires et récidivistes. La perte du prestige social, d'une part importante de l'arsenal politico-administratif, la mise à l'écart politique de l'acteur-pôle intégrateur qu'était Foncha, ont été mal perçus par la deuxième communauté socio-linguistique du Cameroun. C'est ainsi qu'est né le mouvement sécessionniste qui entretient la logique du non accomplissement de l'œuvre de construction de l'unité nationale au Cameroun. Le changement institutionnel intervenu le 06 novembre 1982, s'accomplissant par des actes et discours d'union, a permis au Président Paul Biya de remobiliser les acteurs politiques autour du RDPC depuis le 24 mars 1985. L'accalmie observée ne s'estompera qu'au bénéfice de l'ouverture démocratique de la décennie 1990.

L'âge d'or de la négation du discours officiel de construction nationale (1990-2010)

L'année 1990 a été un repère fondamental de l'histoire politique des pays africains. La libération de Nelson Mandela, la chute du mur de Berlin, l'éclatement de l'empire soviétique, le discours de la Baule, la prestation des Lions indomptables à la coupe du monde organisée par l'Italie... sont autant de pesanteurs qui ont imposé au continent africain de profondes mutations. Le Cameroun et le Tchad en ont connu, sans qu'elles ne contribuent à assurer l'œuvrer de construction de l'unité nationale.

Multipartisme et éclosion de la rupture Nord-Sud au Tchad

Le 02 décembre 1990, Idriss Déby, entré dans N'Djaména en martelant qu'il ne disposait ni de l'or, ni de l'argent, mais de la liberté à offrir au peuple tchadien. Le vent d'Est qui exige l'ouverture pluraliste est bien accueilli par le peuple tchadien. Le partage du champ politique national et sa gestion sont contenus dans le document issu des états généraux de 1993. La constitution de mars 1996 répartit entre différents acteurs et partenaires l'ensemble du processus et les seuils d'intervention des uns et des autres. La floraison des partis politiques créés, a déstressé l'univers politique, mais n'a pas assuré les acteurs prenant part au processus électoral de leur potentiel à être élu au cas où le processus est transparent. C'est ainsi que Nordistes et Sudistes, à travers des partis politiques dont les militants se recrutent sur une base régionale, s'engagent dans les opérations en cours. L'alternance politique ou le décrochage de quelques postes politiques espérés des acteurs, désormais dits de l'opposition, ont mis au repos le chant tragique de la désunion nationale. Les soupçons d'irrégularités aux échéances électorales de 1996, 1997, 2000, 2001 dont l'opposition a fait état, ont généré un repli tactique des leaders politiques chacun dans sa région culturelle. Désormais, le bouc-émissaire réel ou irréel, le fautif ou non, la source ou non des malheurs et des erreurs, est identifié. Une coupure de lumière, une pénurie en eau potable, une inflation des prix des produits de première nécessité, sont attribués prioritairement au dirigeant, et subsidiairement à son ethnie. Tout administrateur n'échappe plus aux responsabilités (fautives) partagées à la hâte. C'est dire qu'au lieu de renforcer l'union nationale, le

multipartisme tel que pratiqué au Tchad, a renforcé de tenaces rancœurs, continuellement exhumées.

La multiplication des partis politiques endossés sur une base ethno-régionaliste, s'est accouplée avec deux autres réalités, non moins importantes, pour rendre difficile l'achèvement de l'œuvre de construction de la psychologie nationale unique telle que commencée par Tombalbaye. La première réalité est l'alternance mutineries-impasses politiques au Tchad. Avec un peu plus de quarante mille porteurs de kalachnikov et plus de deux cents généraux d'armée, le Tchad est un terreau ou prospère la culture milicienne. Depuis bientôt une décennie, le Tchad s'est réterritorialisé autour d'un Sud animateur de l'opposition politique civile, et d'un Nord animateur de l'opposition militaire qui se dispute le pouvoir légal de N'Djaména. C'est alors qu'on est passé du prisme de guerre Nord-Nord à une guerre Zaghawa-Zaghawa ou à une guerre familiale avec l'entrée en scène depuis 2004 des frères Erdimi. La troisième réalité est la récurrence de la violence entre éleveurs (allogènes arabo-musulmans) et agriculteurs (autochtones chrétiens et animistes) dont le champ de bataille est le Sud aux terres tropicales propices à la culture des céréales et surtout du coton.

Face à l'omniprésence et l'omnipotence des rebelles transfrontaliers décidés à conquérir son pouvoir politique, le Président Idriss Deby a choisi le raffermissement de son autorité. Le projet de construction de l'unité nationale, à mis parcours, mis en berne par les querelles politiques nées du multipartisme, est depuis lors lessivé par l'odeur du pétrole dont le Tchad est producteur depuis 2003. La localisation des puits en exploitation à Doba dans le Sud du pays, n'apporte pas outre mesure, la sérénité suffisante pour relancer le projet de réconciliation. La virginité du champ sociale et politique a fait émerger l'option de création d'un Etat fédéral avec transfert de pôle de décision de l'épicentre vers les périphéries locales. Cette option envisagée par le député fédéraliste Ngarlejy Yorongar, a été reprise par de nombreux intellectuels originaires du Sud. Depuis lors, l'unité nationale du pays, est clamée sans qu'elle ne s'illumine dans les cœurs, dans les actes au quotidien.

Au fur et à mesure que l'on s'approchait de 2010, des concepts, non novateurs, mais nouveaux dans la littérature politique au Cameroun et au Tchad, étaient

Les frères Erdimi désignent les frères jumeaux, neveux du Président Deby et principaux ennemis aujourd'hui. Le premier, Tom Erdimi, est géophysicien, ancien patron de la coordination nationale du projet pétrole, ancien directeur de cabinet du chef de l'Etat. Aujourd'hui réfugié à Houston, il finance les opérations militaires de son frère jumeau. Le deuxième, Ti-

mane Erdimi est né à Fada, au Nord-est du Tchad. Il est ancien secrétaire général à la Présidence, ancien PCA de la COTONTCHAD. Il prend le maquis en 2005 après la modification de la Constitution et dirige le Rassemblement des Forces pour le Changement (RFC).

conçus. A la litanie répétitive des concepts intégration/unité nationale, seront substituées les expressions «préservation de la paix», «décentralisation», «équilibre régional», «stabilité des institutions étatiques». Au Tchad, depuis le 10 octobre 2003, la goûte de pétrole, accueillie avec euphorie par les populations du Sud, assure une indiscipline et une délinquance sociale vis-à-vis de l'Etat. Le rêve à peine perdu d'une transformation totale de leur quotidien par les pétrodollars, assure le repli identitaire des Sudistes et fertilise le champ pluriel de la dénonciation du néo-esclavage auquel ils estiment être astreints par les Nordistes. Ainsi, le Comité Provisoire de Gestion des Revenus Pétroliers (CPGRP) et le Groupe de Recherches Alternatives et de Monitoring du projet Pétrole Tchad-Cameroun (GRAMP/TC) ne parviennent pas à rassurer les populations des deux rives du Logone. Bien plus, sans que les institutions contenues dans la constitution de 1996 ne soient entièrement créées, le MPS, au nom de la préservation de la paix et des institutions républicaines, appelait à son congrès ordinaire tenu en 2004, à la modification de la constitution. Cet appel, intervenu deux ans avant la fin du mandat du Président Deby soulevait un tollé. Des hauts commis de l'Etat dont Ahmat Hassaballah Soubiane, ambassadeur aux USA, les hommes politiques ou les frères Erdimi, s'en émeuvent. Bien qu'un complot de la garde présidentielle contre Deby soit déjoué le 16 mai 2005, dix jours plus tard, l'Assemblée Nationale adoptait la nouvelle constitution qui autorisait le leader du MPS à se représenter à l'élection présidentielle. Depuis lors, fleurissent rebellions et alliances miliciennes, partis politiques d'opposition civile dont l'agitation médiatique oblige la puissance politique à privilégier la constitution des majorités présidentielles. Depuis un an, le président soudanais, contraint de s'assurer un allié sûr contre le mandat d'arrêt délivré par le juge du TPI, garantit à Deby la dérouté des rebellions de l'Est du pays. Ainsi, au nom de l'urgence du développement et de la préservation des acquis démocratiques par l'homme providentiel, le Tchad chante l'hymne de la paix en lieu et place de la décentralisation (vieux concept datant de 1961), de la réduction de la pauvreté, du développement, de l'unité nationale. C'est dans cet esprit que se prépare le cinquantenaire de l'indépendance de ce pays dont l'apothéose est prévue le 11 août 2010.

Multipartisme et désagrégation du sentiment national au Cameroun

Le RDPC, entre 1985 et 1990, a entretenu le compromis exclusivement contestataire. L'annonce de l'urgence de l'ouverture pluraliste, faite par le Président Paul

Biya, courant 1989, n'est pas appréciée par les caciques du parti unique. En dépit des marches de protestations, la batterie juridique qui autorise la création des partis, est mise en marche. Les principales régions du pays s'affilient à cette compétition. Si dans l'aire culturelle Bulu-Béti-Fang et en pays Duala-Bassa le RDPC est devenu leur principale formation politique, au Nord-Cameroun, l'Union Nationale pour la Démocratie et le Progrès (UNDP) de Maïgari Bello Bouba devient le fleuron de leur participation au jeu politique. L'aire socio-linguistique anglophone s'est mobilisée autour de Ni John Fru Ndi du Social Democratic Front (SDF). A l'Ouest du pays, l'Union Démocratique du Cameroun (UDC) d'Adamou Ndam Njoya et d'autres leaders politiques tels Hameni Bieuleu, Albert Nzongang, Hubert Kamgang..., animent le jeu politique. L'échéance de mesure du degré de maturité pluraliste au Cameroun, a été l'élection présidentielle du 11 octobre 1992. La victoire du RDPC, contestée par le SDF appuyé par l'accablant rapport du National Institute for International Affairs (NDI), une institution du département d'Etat américain, inaugure l'aube de la violence post-électorale. Les opposants contestataires sont immatriculés comme tels et les ressortissants de leurs régions respectives, assimilés aux opposants. Les Camerounais des parties anglophones et de l'Ouest deviennent des victimes passives. Le couvre feu instauré dans nombre de métropoles du pays, l'Etat d'urgence décrété dans la ville de Bamenda, l'escalade de violence contre les Bamiléké à Ebolowa, Sangmélima, Yaoundé, ont été interprétés autrement comme une stratégie d'exclusion des uns et des autres.

Au terme construction nationale développé par le Président Ahidjo, s'est substitué en 1982, le concept intégration nationale développé par le Président Biya. La complexité culturelle du Cameroun tenant lieu d'un bouillon ethnique, nivelée mais non polie par la culture trans-générationnelle du parti unique, s'est révélée dangereuse depuis 1990.

Ainsi, les agitations politiques des années dites de braises, ont assuré la médiation entre la composition et la re-composition du corps social et politique. La distribution spatiale des rentes politiques sur la base d'une préférence ethno-régionale après les présidentielles de 1997 et 2004, rompt avec le discours officiel qui traque l'expression «intégration nationale». La centralisation politique outrancière de l'Etat, en érodant sa confiance et sa légitimité, compromet les thèmes structurants du discours officiel. Depuis la modification de quelques articles de la constitution du 18 janvier 1996 intervenue le 14 avril 2008, l'élite sociale et politique s'est lancée à une opé-

ration de marchandage politique et de sournoise exaltation ethnique. La notion de majorité présidentielle, sans être galvaudée, survit difficilement à l'usure du temps, bien moins que la vulgarité des motions de soutien qui se superposent sans sceller les principes et les valeurs originaux du géniteur du Renouveau. La dualité sociale et sentimentale consommée, l'espace politique se reconfigure à travers l'incertitude de l'horizon 2011 (année indicative de la tenue de l'élection présidentielle) et la fertilité des controverses autour des memoranda ethnopendulaires. La mode des memoranda depuis deux décennies dans ce pays, s'inscrit déjà dans le mode opératoire des tactiques individuelles de revendication non réussies. En collectif, la revendication semble pesée. Les débats et autres commentaires qui en ont suivis, ont rafraîchi la mémoire et alimenté la thèse qui déclare la culture nationale de l'acceptation des différences, non accomplie.

En définitive, le Cameroun et le Tchad s'inscrivent dans le sillage des Etats en perpétuelle discorde avec eux-mêmes et en constante renégociation de leur passé historique. Au-delà de la science et du modernisme que la France coloniale se targue d'avoir apporté à ces deux pays, il reste un passif colonial mal géré par le colonisateur, transmis sans rapports aux nouveaux dirigeants, discutablement bien géré par ces derniers, vigoureusement instrumentalisé aujourd'hui. L'œuvre trans-historique de construction de l'unité nationale dans ces deux pays demeure donc inachevée. Elle semble exiger dans son accomplissement, une expertise conjugée des historiens, des sociologues, des psychologues, des anthropologues, des politologues... .

Indications bibliographiques

- Ahidjo A., Contribution à la construction nationale, Paris, Présence Africaine, 1964.

Notes

Les missionnaires européens sont arrivés au Tchad dès 1920, mais les catholiques se sont installés quant à eux à Moundou et Doba dans les années 1930. Quant à l'école, elle a été admise en AEF par l'arrêté du Gouverneur général du 04 avril 1911, qui organisait le service de l'enseignement. La culture du coton, par contre, a été rendue obligatoire en 1928, après que le Capitaine français Lenfant avait signalé la possibilité de la vulgariser et de l'exporter en 1902. Mais, c'est au Capitaine Moll qu'était revenue la vulgarisation en 1925.

V. Kovana, *Précis des guerres et conflits au Tchad*, Paris, L'Harmattan, 1994, P.15.

J. Dupont, *Tchad : causes, évolution et bilan de 15 ans de guerre civile, mémoire de Maîtrise en Droit public et science politique*, Université de Paris VII, 1979-80, p.27.

Journal officiel de la République tchadienne du 1er janvier 1966, p.4.

La traque des Upécistes, affectés disciplinairement par Souccadaux, combattus physiquement par Roland Pré, a continué sous les Hauts-commissaires Jean Ramadier et Pierre Messmer qui l'ont présenté comme un parti marxiste, intégriste et maximaliste.

Singap Martin tombe en 1961, Tankeu Noé en 1964, Makandepouth en 1964, Mitton David en 1965, Kana David (dit Mallam Défense) en 1965, Ossendé Afana en 1966, Tabeu Gabriel (dit Wamba Le Courant) et Ouandié Ernest en 1971... . Pour plus de détails, lire, J. Tatsitsa, «Gloires

• Allarasse Guednabe J., «La cogestion politique du conflit agriculteurs-éleveurs au sud du Tchad, un défi d'évangélisation» Mémoire de fin de cycle de Théologie, Grand Séminaire Saint-Luc de Bakara, N'Djamena, 2001-2002.

• Bayem Roné, Tchad ; l'ambivalence culturelle et l'intégration nationale, Paris, L'Harmattan, 2000.

• Bayart J.-F., L'illusion identitaire, Paris, Fayard, 1997.

• Bene Bene Zoe C., «Religions et tribalisme : approche sociologique des conflits autour des nominations épiscopales dans l'église catholique au Cameroun», Mémoire de Maîtrise en Sociologie politique, Université de Yaoundé I, 2002/2003.

• Buchman J., L'Afrique noire indépendante, Paris, LGDJ, 1962.

• Chapelle J., Le peuple tchadien. Ses racines et sa vie quotidienne, Paris, L'Harmattan, 1986.

• Elenga Mbuyinga, Tribalisme et problème national au Cameroun. Le cas du Kamerun, Paris, L'Harmattan, 1989.

• Feckoua L. L., Tchad, la solution fédérale, Paris, Présence Africaine, 1996.

• Gali Ngothé G., Tchad : guerre civile et désintégration de l'Etat, Paris, Présence Africaine, 1985.

• Gonidec P. F. (sous la dir.), L'Etat africain : évolution, fédéralisme, centralisation et décentralisation, Tome VIII, Paris, LGDJ, 1985.

• Kago Lele J., Tribalisme et exclusion au Cameroun : le cas des Bamiléké, Yaoundé, CRAC, 1995.

• Kengné Pokam E., La problématique de l'unité nationale au Cameroun, Paris, L'Harmattan, 1986.

• Ndebeou Koumnbeye C., «La laïcité de l'Etat comme instrument de tolérance religieuse entre chrétiens et musulmans en Afrique : le cas du Tchad», mémoire de Maîtrise en Théologie, faculté de théologie évangélique de Bangui, septembre 1999.

et déboires des mouvements armés. L'épopée des combattants armés de l'UPC reste méconnue. Lumière sur les héros de l'ombre», Les Cahiers de Mutations, no 051, avril 2008, p.5 ; D. Kom, L'émancipation du Cameroun. Un Upéciste témoin, Paris, L'Harmattan, 2001.

A. Ahidjo, Contribution à la construction nationale, Paris, Présence Africaine, 1964, cité par J. Mfoulou, «Equilibre régionale et désunion nationale au Cameroun : leçons du passé et perspectives d'avenir», in Simo, Constructions identitaires en Afrique, Yaoundé, Clé, 2006, p.109.

Lire J.-Ph. Guiffo, Mgr. Albert Ndongmo : prophète et martyr, Yaoundé, Editions de l'Essoah, 2008, 179 pages.

Lire entre autres, F. Fanon, Les damnés de la terre, Paris, Maspéro, 1961, p.124, cité par Ela, Quand l'Etat, p.38 ; G. Burdeau, La démocratie, Paris, Seuil, 1996, p.163, cité par Y. A. Chouala, «La politique post-totalitaire en Afrique sub-saharienne», Mémoire de DESS en Relations internationales, Université de Yaoundé II-IRIC, 1998, p.17.

M. Abba Ngolo, «Feed-back sur le sur le 1er mandat de Deby», Le Temps, n°265 du 1er août 2001, p.3.

L. Ngarlely Kojy-Yorongar, Interview du 22 août 2007 à N'Djamena.

J.-M. Zambo Belinga, «Démocratisation, exacerbation, régime identitaire et rivalités ethniques : le cas du Sud-Cameroun», Afrique et développement, Vol XXVIII, no 1 et 2, 2002, p-p.175-204.

Piraterie maritime : Vers une « somalisation » des côtes camerounaises ?

Par **Rose Gisèle NDO'O**, doctorante en histoire, FPAE (Cameroun)

Considérée pendant plusieurs décennies par la communauté internationale comme une région à risque du fait de la présence de nombreux Etats fragiles, sortant de guerre ou encore en conflit, l'Afrique centrale et particulièrement le Cameroun et la Guinée équatoriale font face à l'émergence d'une nouvelle forme d'insécurité. La particularité de cette insécurité est qu'elle provient de la mer et est pratiquée par des individus appartenant à des groupuscules organisés, sorte de nébuleuse dont le mode d'action équivaut à celui des bandits de mer qui écumaient la méditerranée dans les récits anciens. Longtemps localisée au large du Nigeria, la piraterie (puisqu'il s'agit d'elle), telle une pieuvre étend désormais ses tentacules dans les

eaux maritimes et territoriales défiant même au passage toute l'armada sécuritaire mis sur pied pour l'endiguer. La menace est fortement à prendre au sérieux car, la multiplication des actes de piraterie avec prise d'otages notamment dans le littoral camerounais, donne une impression désagréable qu'on s'achemine petit à petit vers ce qu'on pourrait qualifier de "somalisation de la côte camerounaise". Qu'est ce qui peut expliquer la montée en puissance de ce phénomène ?

Un décor flou dans un contexte insaisissable

La compréhension globale du phénomène de piraterie en Afrique centrale et notamment au large des côtes camerounaises est assez complexe du fait de ses manifestations contrastées dans le temps et dans l'espace. Toutefois, on situe la première attaque de ces criminels d'un nouveau genre au Cameroun le 12 novembre 2007. Ce jour, 21 soldats camerounais sont tués

dans le Rio Del Rey, situé dans la péninsule de Bakassi. Pour une certaine opinion, ce n'est pas une action des pirates, mais plutôt, la continuation de la contestation voilée de la « camerounité » de Bakassi avec imbrication d'une certaine mafia politico politicienne relevant des problèmes politiques internes du pays. Cette lecture est confortée par le fait que cette attaque survient à la suite du règlement du contentieux frontalier concernant la péninsule de Bakassi entre le Cameroun et le Nigeria. Même les attaques sanglantes de trois banques à Limbe le 28 septembre 2008 rentre alors dans de cette grille de lecture, étant entendu que la définition juridique du terme piraterie qui découle de la convention de Montego Bay du 16 novembre 1994 stipule qu'est

considéré comme relevant de la piraterie :

a- Tout acte illicite de violence ou de détention ou toute dépravation commis par l'équipage ou des passagers d'un navire ou d'un aéronef privé, agissant à des fins privées, et dirigé :

-contre un navire ou un aéronef, ou contre des personnes ou des biens à leur bord, en haute mer ;

Contre un navire ou un aéronef,

des personnes ou des biens, dans un lieu ne relevant de la juridiction d'aucun Etat.

Tout acte de participation volontaire à l'utilisation d'un navire ou d'un aéronef, lorsque son auteur a connaissance des faits dont il découle que ce navire ou aéronef est un navire ou aéronef pirate.

Tout acte ayant pour but d'inciter à commettre les actes définis aux lettres (a et b) ou commis dans l'intention de les faciliter.

Cependant, la diversité, la qualité des attaques et une



certaine permanence qui réside désormais dans la prise d'otages depuis la première qui ouvert la boîte de pandore le 29 octobre 2008 ne laisse plus transparaître de doute: La piraterie maritime, mieux le banditisme maritime est en extension et, est même en passe de se professionnaliser aux larges des côtes camerounaises avec comme base arrière terrestre le Nigeria. En trois ans, on est passé de la petite piraterie qui était souvent le fait des petits pêcheurs dont le mode d'action était limitée à la simple rapine à, une piraterie organisée qui mobilise toute une chaîne, mieux une hiérarchie opérationnelle: des commanditaires (que beaucoup d'observateurs soupçonnent d'être certains riches hommes d'affaires nigériens), des renseignements, des embarcations rapides pour les opérations (généralement des flying boats de type Yamaha équipés de 75CV), un équipage de prise et un équipage sentinelle, un QG à terre soutenue par des groupes armés tous originaires du Nigeria, peut être avec des connections internes (?) qui bénéficie directement de ses mannes matérielles et financières...etc. Il est même aussi à craindre que des mercenaires, les professionnels de la piraterie venant d'autres régions s'invitent dans ce bal ubuesque et lucratif pour renforcer la technique et les pratiques de ce fléau comme c'est le cas en Somalie où on signale la présence des mercenaires venus des pays de l'Est.

Des jeux et enjeux inextricablement liés

Comme dans les récits historiques, la piraterie maritime moderne qui comme un serpent de mer menace la sécurité côtière du Cameroun trouve ses origines dans un mélange de jeux d'enjeux et inextricables où se mêlent le politique, le stratégique et l'économie. Le jeu réside dans la manière d'opérer des pirates qui se situe entre défiance tel le cas de l'attaque du poste de gendarmerie de Bamuso presqu'île de Bakassi et le vol d'une quantité importante de matériel militaire ; la recherche d'une certaine notoriété à travers des actions d'éclat, l'exemple de l'enlèvement en mai de deux marins Russes et d'un ukrainien puis l'attaque survenue dans la nuit du 12 au 13 septembre à l'entrée du port de Douala suivi de l'enlèvement de 6 marins d'origine belge, croate et philippine; et, des dénominations provocatrices à l'instar des Bakassi Freedom Fighters (BFF) et autres Africa Commando. Quid des enjeux ?

Sur le plan économique, s'il est admis que le Cameroun n'est pas un scandale géologique à l'instar de la RDC et si on reconnaît pour le moment la primauté de la Guinée Equatoriale en terme de réserves pétrolières au niveau de la sous région, il n'en demeure pas moins vrai que la côte camerounaise et particulièrement la

presqu'île de Bakassi regorge de nombreuses ressources halieutiques et stratégiques à l'instar du pétrole et du gaz naturel. D'après les estimations de la Banque Mondiale, le sous-sol de Bakassi recèlerait les 10% de réserves mondiales de pétrole et de gaz naturel. Une telle estimation pourrait donc justifier la montée en puissance de la piraterie qui voudrait s'inviter au festin de l'exploitation de ces ressources telle que cela se passe dans la région du Delta du Niger.

Sur le plan stratégique, la position géographique du Cameroun au large du Golfe de Guinée classé : troisième zone la plus dangereuse du monde en terme de piraterie et véritable croissant pétrolier du monde après le Moyen-Orient avec son corollaire de montée en puissance des intérêts occidentaux, l'expose à des actes de piraterie dans la mesure où d'après Xavier Rolin la piraterie se développe toujours dans les régions littorales pauvres et mal contrôlées, comme c'est le cas du littoral camerounais dans une certaine mesure. A cette position géographique s'ajoute le voisinage immédiat avec le Nigeria dont de nombreux observateurs prédisait il y a quelques années au vu de ses problèmes identitaires et sécuritaires endémiques et leurs répercussions, qu'il aurait une capacité de nuisance considérable sur ses voisins à l'instar du Cameroun. La majorité des pirates opérant au large des côtes camerounaises se réclament pour la plupart des mouvements armés qui font la pluie et le beau temps au Nigeria et particulièrement dans les zones pétrolières du Delta du Niger: Niger Delta Defence and Security (NDDSC), Ijaw Youth Movement, Ijaw Youth Council, Ibibio Fighters, Bakassi Warriors, Delta Lords Movement, et autres Bakassi Freedom Fighters (BFF). A noter que certains de ces groupuscules armés se réclament du Movement For the Emancipation of Niger Delta (MEND), une organisation armée aux ambitions politiques et qui pratique ce que Xavier Rolin appelle la piraterie politique.

L'analyse de l'apparition des premiers actes de piraterie au Cameroun montre que des enjeux politiques ne sont pas à exclure dans la montée en puissance de ce phénomène. On remarque effectivement que les attaques pirates commencent au lendemain de la signature des accords de Green Tree, lesquels définissent le processus de rétrocession de la Presqu'île de Bakassi au Cameroun conformément à l'arrêt de la cour internationale de justice de La Haye. Ceux qui sont opposés à cette rétrocession vont donc emprunter la voie de la piraterie pour saper les efforts des autorités du Cameroun consistant à mettre en valeur cette partie du territoire national.

L'évolution politique du Cameroun : essai de systématisation

Par Joseph OWONA NTSAMA, Historien, FPAE (Cameroun)

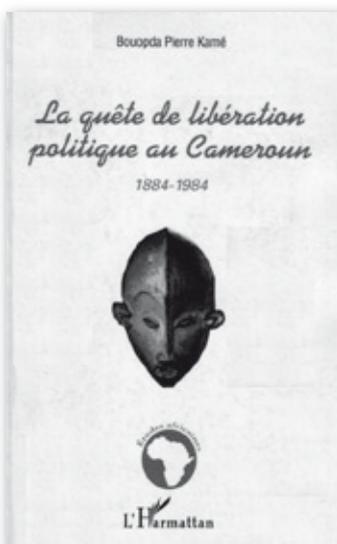
L'essai de Bouopda Pierre Kamé explique un aspect de l'évolution politique du Cameroun, précisément celui de sa « quête de libération politique » (p.11) sur un siècle d'histoire (1884-1984). Pour l'auteur, fils du regretté Samuel Kamé et Maître de Conférences à l'Université de Valenciennes (France), ces séquences historiques au nombre de trois (3), sont en réalité des indicateurs qui méritent d'être revisités afin d'enrichir et affiner notre connaissance sur ce propos.

Aux sources de l'indocilité (pp.17-60)

Cette première séquence qui fonde historiquement le premier moment d'indocilité politique tire sa légitimité des rapports conflictuels entre les premiers rois Douala et l'ensemble du colonat allemand. Les pendants de Rudolf Douala Manga Bell et de son fidèle secrétaire Adolf Ngoss'a Din le 8 août 1914 s'inscrivent dans ce « refus de l'asservissement colonial » (p.17) ; posture nationaliste de la première heure qu'incarment aussi bien le célèbre roi Njoya, Ngoulemekong, Martin Paul Samba ou Manibem Tombi. Le condominium franco-britannique qui suivra de 1916 à 1919, de par sa nature, va lui aussi générer de terribles formes d'abâtardissement faites de brimades et d'humiliations continues que les paradigmes politiquement correct d'« Administration Directe » (pour la France) et d'« Indirect Rule » (pour la Grande-Bretagne) confortent dans le temps avec à chaque fois, dès que possible, de vives et énergiques réactions allant à l'encontre des décisions des administrateurs coloniaux. Ce faisant, Bouopda Kamé va décrire avec force détails comment le « problème camerounais » va s'inscrire dans l'agenda international de la Société des Nations (SDN) et celui des vainqueurs de la Guerre de 14 décidés à s'approprier le Cameroun et ses anciens contentieux avec l'Allemagne (pp.31-60).

Le déni de Brazzaville et la marche laborieuse vers l'indépendance (pp.61-128)

En 1944, à Brazzaville, l'administrateur colonial français avait unilatéralement estimé que l'heure de l'émancipation politique avait sonné pour les indigènes. Cette seconde séquence marque le début du mouvement politique d'émancipation parsemé de conflits



ouverts et de révolutions de palais dans les premiers partis politiques camerounais ; et, surtout, de l'émergence de « l'indigène évolué » dans un espace public qui se construit au gré des stratégies manipulatoires des colonisateurs (pp.66-75). On appréciera certainement au passage les éléments rapportés par l'auteur au sujet des évolutions respectivement de l'Upc (Union des Populations du Cameroun) notamment à propos de l'affaire « De Gélis contre Um » (pp.87-91) ; du Bdc (Bloc Démocratique Camerounais), notamment en ce qui concerne la posture de ses « membres autochtones » qui finiront par disqualifier l'universitaire chrétien de Lille, le Dr Louis Paul Aujoulat (pp.81-84), ou tout simplement les complexes tractations ayant prévalu à l'avènement de l'indépendance de la partie sous contrôle français (pp.96-128).

De la postcolonie (pp.127-224)

Cette dernière séquence débute avec l'indépendance du 1er janvier 1960 (p.129) sous la férule des bras séculiers de la Vè République française qui œuvrent à la structuration du jeune Etat camerounais. Bouopda Kamé part donc de ces « turning point » pour dérouler par la suite, tel un « travelling » cinématographique, des explications qui en leur temps avaient déclenché moult polémiques au sein de l'intelligentsia camerounaise. Nonobstant les éléments iconographiques qui confortent l'essai au demeurant de lecture et de compréhension facile, on regrettera la faiblesse d'une revue systématique qui aurait bien intégré les travaux d'Achille Mbembé ; des thèses connues de Joseph Marie Zang Atangana, Janvier Onana, Jean Koufan et de Mathias Eric Owona Nguini (entre autres) et de la presse camerounaise pour les périodes allant de 82 à 84. Ce qui aurait davantage conforté une mise en perspective utile et objective pour une problématique pour laquelle les écrits sont nombreux et de divers ordres. Tout comme un index des noms propres aurait eu aussi toute son utilité. Toutefois, grâce à sa double approche descriptive et analytique, cet essai aura le mérite de rendre aisée la compréhension d'un ensemble de faits historiques ayant concouru de manière dynamique à un affranchissement pour lequel certains acteurs politiques ont payé le prix fort.

Omar Bongo Ondimba, le diplomate africain

Par Joseph OWONA NTSAMA, Historien, FPAE (Cameroun)

On a énormément écrit et glosé sur Omar Bongo Ondimba (1935-2009), notamment sur sa longévité à la tête de l'Etat gabonais, ou sur ses qualités de médiateur dans la résolution de bon nombre de conflits en Afrique. C'est ce dernier aspect qui fonde la démarche initiée en 2007 qui fut transcrite, par la suite, sous la forme d'un essai que l'historien Elikia M'Bokolo a commis l'année dernière aux Editions de l'Archipel, à Paris. Huit parties d'inégale longueur portant globalement sur la sociogenèse du Gabon contemporain, les aspects stratégiques de la diplomatie d'Omar Bongo et les conditionnalités objectives d'une renaissance (géopolitique et géostratégique) de l'Afrique centrale, sont les différentes séquences thématiques que cet essai donne à lire.

Connaître l'histoire du Gabon : aux fondements d'une action diplomatique

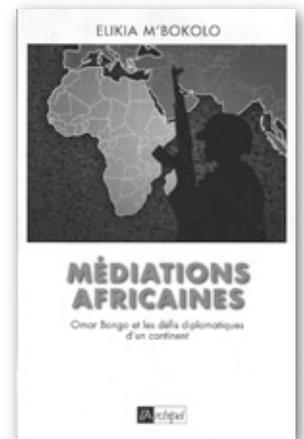
Considéré de par sa petite taille comme le « cendrillon » (p.15) de l'Afrique centrale, le Gabon est un pays qui, à un moment des péripéties de son histoire, avait bien failli disparaître pour deux raisons essentielles : 1) à cause des velléités hégémoniques de son puissant voisin, le « Congo français » sous la direction de Fulbert Youlou, sur la zone du Haut-Ogooué; 2) à cause de la puissance manœuvrière de la France. Loin donc d'être un long fleuve tranquille, l'histoire du Gabon s'écrit au gré des vicissitudes d'une conjoncture internationale qui justifie la parturition d'une « Afrique francophone » coextensivement avec le passage de simple « territoire colonial » à « Etat souverain » pour le Gabon. Elikia M'Bokolo décrit minutieusement tous ces moments en analysant diachroniquement par ailleurs l'aspect économique (« économie de cycles ») et politique (« particularisme local ») (pp.17-22 et s.) qui participent de la structuration du Gabon.

Le stratège politique : un chef d'Etat intéressé par les affaires africaines

En fait, la volonté d'Omar Bongo de jouer les médiateurs en Afrique centrale part d'une conjoncture historique qui participe de la brutalité des événements sociopolitiques que vivent aussi bien le Congo belge, le Cameroun, le Rwanda, la Centrafrique et l'Angola salazariste depuis 1960. La conséquence étant ce que M'Bokolo constate -à juste titre- comme étant une « cristallisation des clivages » (p.45) notamment pour le Congo de Patrice Lumumba, préjudiciable à l'évolution politique de l'ensemble de ces pays et partant

de toute la sous région et même bien au-delà. C'est ainsi que conformément à son poids politique et à l'opposée des autres Etats africains nouvellement indépendants, le Gabon va opter pour une diplomatie « volontariste et mesurée, fondée sur la négociation, l'arbitrage et la recherche de la paix par des moyens non-violents et consensuels » (p.48) qu'Omar Bongo,

en jouant sur plusieurs registres, va incarner pendant plus de quarante ans (pp.79-83; pp.88-122).



De l'Afrique et de l'Afrique centrale : terrains d'un médiateur en chef

Fidèle à son principe de volontarisme diplomatique, Omar Bongo a toujours essayé de faire la démarche la plus utile qui soit, aussi bien pour son pays que pour ses pairs africains, orientaux et même occidentaux, en matière de médiations : son implication dans la détente des relations entre la Libye et la France et son soutien apporté au président Mouammar Kadhafi pour la constitution de l'Union Africaine (UA) sont connus de tous les observateurs avertis (pp.336-341). C'est d'ailleurs cet entretient et ce volontarisme qui lui voudront, du moins à son pays, de devenir le relais objectif et effectif de l'initiative de développement que le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (Nepad) symbolise et incarne aujourd'hui (pp.343-346), au-delà des difficultés structurelles.

Le style alerte du professeur M'Bokolo, sa parfaite connaissance des dossiers africains, le tout soutenu par la rigueur d'une démarche historique qui saura mettre en intrigue le récit d'une action diplomatique axée sur une recherche de la paix, fait de ce texte un classique. Cet essai politique nous instruit sur des aspects insoupçonnés de la personnalité du regretté président Bongo, les relations internationales africaines contemporaines tout court, mais surtout nous permet d'évaluer l'importance et l'impact de la diplomatie préventive et conciliatrice dont le truculent président fut le précurseur en Afrique noire.

Elikia M'Bokolo, 2009, Médiations Africaines. Omar Bongo et les défis diplomatiques d'un continent, Paris, l'Archipel, 411 pages.

Copier le modèle des économies émergentes

Par **Stéphane AKOA**, FPAE (Cameroun)

En 2001, Jim O'Neill, chef économiste de la banque Goldman Sachs, imagina de rassembler quatre pays en développement sous un acronyme, BRIC : B pour Brésil, R pour Russie, I pour Inde et C pour Chine. Il alla même jusqu'à prédire qu'en terme de Produit National Brut (PNB) ce groupe atteindra, dans deux décennies environ, la taille des six pays aujourd'hui les plus développés. O'Neill chercha ensuite à identifier ceux des pays en développement (PED) qui pourraient figurer dans la liste des futures économies émergentes identifiant de la sorte le N-11 (pour Next Eleven) incluant notamment la Turquie, l'Égypte, le Mexique ou l'Indonésie.

Le remplacement de l'équilibre des pouvoirs dans la géoéconomie mondiale.

Ce qui manifeste clairement, un glissement/déplacement de l'équilibre des pouvoirs : ainsi, dans la mécanique des rapports au sein de l'économie mondiale, ce sont désormais les marchés émergents qui jouent un rôle moteur. Et non plus les pays anciennement développés. Embraer (Brésil), Gazprom (Russie), Tata (Inde), Haier (Chine), elles sont de plus en plus nombreuses les entreprises dites émergentes qui entrent dans la compétition mondiale. Et, dans les classements des plus grandes firmes mondiales proposés par Forbes, le Boston Consulting Group (BCG) ou encore la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), les multinationales des économies à développement rapide ont fait une entrée remarquée et... remarquable sur la scène économique de notre planète. Le magazine Fortune répertoriait, en 2004, dans son « Global 500 », 15 entreprises brésiliennes, 25 entreprises chinoises ou encore 27 entreprises indiennes. En 2009, dans le même classement 31 entreprises brésiliennes étaient présentes ainsi que 91 entreprises chinoises et 47 entreprises indiennes.

Les clés multifonctionnelles du succès des économies émergents.

Les raisons d'un tel succès tiennent à une série de facteurs (avantages comparatifs appréciables, soutien de leurs États sous forme de prêts préférentiels, de baisse de taxes ou d'octroi de subventions) qui ont accom-

pagné un mouvement d'expansion du local au global, de leurs marchés d'origine (où elles occupaient des positions dominantes) vers les pays voisins (proches géographiquement et culturellement) puis, hors de leur zone d'expansion « naturelle ». Le développement particulièrement spectaculaire des relations, quelles soient commerciales ou financières, entre l'Asie et l'Afrique illustre cette tendance. L'Afrique attire aujourd'hui 20% du total des investissements directs à l'étranger (IDE) de l'Inde et 10% des IDE de la Chine. Les entreprises indiennes sont actives dans l'agroalimentaire, les transports, le textile ou encore l'industrie pharmaceutique (Cipla, Cadila) et les télécommunications (Reliance). Les entreprises chinoises sont très fortement présentes dans le secteur du BTP (China Gezhuba Group Corp., Hangu Xiao Steel Structure), de l'électroménager (Huawei, Haier) des télécommunications (ZTE), de l'automobile (Lifan Motors). Au total, plusieurs centaines de milliers de compagnies chinoises sont implantées sur le continent africain. Une position que les experts expliquent par une similarité des environnements économiques, les entreprises « émergentes » sachant adapter plus facilement leur business model aux marchés en développement des pays du Sud. De plus, l'extrême faiblesse des contraintes ou des contrôles, quand notamment l'organisation étatique est défaillante, transforme nombre de pays d'Amérique Latine, d'Afrique et des Caraïbes en cibles ou terrains de jeu privilégiés.

Le dynamisme financier et commercial montant des multinationales des pays émergents.

Mais, les opérations non financières ne sont désormais plus les seules à justifier l'intérêt des multinationales originaires des pays émergents. Et à structurer les relations entre les pays du Sud. En effet, on voit se dessiner un autre type de processus, avec des partenariats stratégiques et des opérations de fusion-acquisition, entre multinationales du Sud, à l'exemple de la prise de participation de la première banque chinoise, ICBC, dans le capital de Standard Bank, la banque sud-africaine, à hauteur de 20%, pour un montant de 5,7 milliards de dollars. Illustration parmi beaucoup d'autres de la donne nouvelle marquée par une progression significative de la participation du BRIC au commerce mondial des biens et des services. Autrement dit : à la grande table

On entend ici par « entreprise émergente » une entreprise originaire d'un pays émergent ou en développement.
CNUCED (2009), World Investment Report

Classement publié en juillet de chaque année de la liste des 500 plus grandes entreprises mondiales. Ce classement est basé sur les revenus réalisés par les entreprises.

du festin de la croissance, s'invitent désormais des économies dont les dynamiques de développement partagent un certain nombre de caractéristiques structurelles (appareil industriel diversifié, classe moyenne susceptible de proposer une demande domestique élevée en produits de consommation, ...) articulées autour d'une politique économique volontariste (conduite par une mécanique gouvernementale stable et saine). Un basculement de la richesse qui profite non seulement aux trois géants que sont le Brésil, l'Inde et la Chine mais aussi à bien d'autres pays, de plus petite taille.

Si l'on peut très raisonnablement estimer qu'à moyen terme le Mexique, l'Indonésie ou la Turquie pourront faire leur entrée dans la famille des nouvelles puissances (rising powers), la question se pose de savoir dans quelle mesure des pays du continent africain (dont le potentiel et les potentialités sont avérés, pourtant) suivront ce chemin. Pour devenir, également, des moteurs de croissance à l'avenir. Le défi est immense. A la taille des obstacles et handicaps à surmonter. Obstacles et handicaps que l'on peut classer en trois séries de facteurs, l'organisation institutionnelle, en un, les infrastructures, en deux, les politiques appropriées, en trois.

Le rôle précieux du cadrage régulateur dans l'ascension économique des nations émergentes.

Le cadre (pour ne pas dire, le cadrage) de l'ensemble des activités économiques et l'ajustement des relations entre les différents acteurs qui doivent participer à ces activités est un élément, essentiel, décisif, du décollage d'une nation. Et la nature du dispositif juridique et normatif, la rigueur des mécanismes de programmation, de gestion et d'accountability, l'efficacité des pouvoirs publics en termes d'administration, de régulation et d'accompagnement des activités (de type économique notamment mais pas seulement), sont autant de paramètres à réunir. Car seront fatales, les défaillances du cadre juridique (quand l'Etat verse dans un « technocratie excessive » et se dote une réglementation abstruse), les vacuités du dispositif de gouvernance (quand l'Etat peine à contrer les manœuvres de détournement de deniers publics, de corruption, d'évasion fiscale, ...), les faiblesses des institutions de contrôle ou d'arbitrage (quand l'Etat se prive des moyens de limiter les monopoles publics et privés qui limitent la concurrence et les gains de productivité).

L'existence, c'est une évidence, d'un niveau satisfaisant d'équipements élémentaires (avec des voies et autres commodités de déplacement, avec un appareil de production d'énergie, adapté et fonctionnel, ...) sont des

atouts majeurs. Et dans ces domaines beaucoup d'efforts restent encore à faire. Efforts réels. Pas des effets d'annonce. A connotation trop vulgairement électoraliste pour être sincère. Le développement exige une forte allocation des ressources publiques, notamment mais pas seulement (si, par exemple, on fait recours à un emprunt) pour des investissements structurants.

Les choix et priorités dans l'exploration d'un chemin de croissance et d'émergence.

Les choix et les priorités, affirmés par le pouvoir exécutif, doivent être pensés, voulus et mis en œuvre pour suivre un chemin de croissance. Ce qui suppose d'organiser les conditions de l'émergence d'une véritable classe moyenne susceptible d'offrir un niveau élevé de consommation intérieure (une hausse des dépenses publiques consacrées à l'accès aux services d'éducation et de santé permettrait aux particuliers de dégager des ressources pour la consommation); ce qui signifie aussi d'organiser la promotion des produits locaux pour assurer aux paysans, artisans et autres entrepreneurs nationaux, des marchés (dans le cadre d'une stratégie globale couvrant à la fois le marketing, le packaging/merchandising mais aussi en s'appuyant sur une politique de prix préférentiels ou de taxation, douanière en particulier, allégée); ce qui impose également d'organiser l'adéquation des formations aux emplois, en ajustant le capital humain aux nécessités des temps à venir (en planifiant sur un terme relativement long la configuration du marché du travail et ouvrant une réflexion sur la sécurisation des trajectoires professionnelles); ce qui exige enfin d'organiser les modalités de financements de tous les outils (en mobilisant les recettes apportées par la taxation des industries d'extraction de ressources naturelles, hydrocarbures et/ou minerais, au profit d'opérations pour les générations futures). Autant de choix et de priorités qui ont, parfois, leur revers.

Le potentiel commercial des entreprises des pays émergents dans le commerce avec le Nord.

Rien n'assure, en effet, que les pratiques de consommation des acheteurs des pays du Sud évoluent nécessairement au seul profit des industries locales. Un potentiel croissant de nouveaux consommateurs pourrait satisfaire, d'abord, prioritairement, les entreprises qui disposent déjà d'un avantage comparatif, technologique et commercial, tout particulièrement. Les entreprises émergentes adaptent très vite leurs produits et leur marketing aux pays visés. Et leur maîtrise du low-cost (voitures, équipements de télécommunications, ...) de-

Selon le titre retenu (« Switching Wealth ») par le Centre de développement de l'Organisation de coopération et de développement économi-

que - OCDE - pour son rapport, publié en juin 2010, sur les perspectives de développement mondial

vrait leur permettre de devancer, pour un certain temps encore, d'éventuels concurrents venus des «petits» pays en développement. Par ailleurs, l'achat des terres agricoles dans les pays du sud, à des fins de sécurité alimentaire (blé, riz, soja), énergétiques (biomasse) ou tout simplement lucratives prive les populations rurales de leurs droits sur les terres et les autres ressources naturelles. Les accords signés, entre Etats ou entre un Etat et une entreprise, manquent trop souvent de transparence. En Afrique ont recensé plus de vingt opérations de ce type. En Ethiopie, l'Inde a investi 4 milliards de dollars dans l'agriculture, la culture de fleurs et la production sucrière. Au Congo, 10 millions d'hectares ont été proposés par le gouvernement congolais à 1 300 agriculteurs sud-africains pour y cultiver du maïs et du soja, élever des volailles et des vaches laitières. En République Démocratique du Congo, ZTE, une entreprise chinoise de télécommunications a acheté, pour un million de dollars, près de 3 millions d'hectares de forêts pour y planter ... des palmiers à huile ! Ces pratiques s'ajoutent à la politique de ces Etats qui apportent un appui financier à leurs compagnies pétrolières et

minières. La China Exim Bank ou la China Development Bank, par exemple, accordent des emprunts ou des prêts pour financer des projets d'infrastructures ou de logements réalisés par des entreprises chinoises. L'irruption sur la scène internationale, de nouveaux acteurs venus des économies à développement rapide perturbe l'ordre instauré (et jusque là maîtrisé) par les multinationales occidentales. Les pays du Sud sont à la fois objets et sujets d'une féroce compétition. Un mouvement dont ils pourraient tirer avantage, à leur tour, si ces nations assurent au niveau local (le territoire national) des conditions semblables à celles qui ont favorisé la naissance et le développement des grandes firmes asiatiques tout en copiant les méthodes qui ont fait le succès spectaculaire des compagnies du groupe BRIC. Un avenir loin d'être pavé d'évidences tant les disparités géographiques (avec un avantage pour les Etats les plus proches des zones développées, comme l'Egypte, le Maroc ou le Mexique), sociologiques (volonté d'ouverture versus repli identitaire), structurelles (y compris en termes de retard technologique) sont importantes.



Centre de documentation de la FPAE

A l'écoute de vos besoins !

Profitez des consultations gratuites d'ouvrages lors des
«Journées de l'étudiant» du 04 au 06 novembre 2010

Gagnez des prix avec : 500 F CFA Consultation occasionnelle;
4000 F CFA Abonnement mensuel
18000 F CFA Abonnement annuel

La FPAE est située au quartier hippodrome, 900, avenue Winston Churchill
en face du Haut Commissariat de Grande-Bretagne.
BP 164 Yaoundé Cameroun tél : (237) 22.22.31.49 / 22.23.39.01
Email : cdoc.fpae@yahoo.fr, coordo.fpae@yahoo.fr

Coupon d'abonnement à ENJEUX

A retourner dûment complété, avec votre règlement à l'ordre de la FPAE
BP 164 Yaoundé Cameroun tél: (237) 22.23.39.01/22.22.31.49 E-mail: abonnements.fpae@yahoo.fr

Nom :
Prénom :
Société ou Institution :
Fonction :
Adresse.....
Ville.....Pays.....
Tél/Fax.....E-mail :

Abonement annuel (4 numéros)	Nombre	Tarifs en Fcfa	Tarifs en F cfa	Total
Personne individuelle		18 000	28	
Institution		30 000	46	
Frais de port étranger		5000	7,50	
Abonnement de soutien		50 000	75	
Total				

Veuillez trouver ci-joint mon règlement à l'ordre de FPAE d'un montant total de..... F cfa ou Euro par:

- Espèces
 Chèque à l'ordre de la FPAE (Cameroun en Fcfa et France en €)
 Mandat à l'ordre de la FPAE

Date et Signature